

The logo for adaes44 is a red, rounded shape containing the text 'adaes44' in white lowercase letters. Below the text is a white icon of a person holding a child.

adaes44

The year '2021' is written in large, bold, red numerals, centered vertically and horizontally over the image.

2021

The words 'RAPPORT' and 'ACTIVITÉ' are stacked vertically in a bold, black, sans-serif font.

RAPPORT  
ACTIVITÉ

The website address 'https://www.adaes44.fr' is written in a smaller, orange font at the bottom of the page.

<https://www.adaes44.fr>



**Adaes44**  
Direction générale  
[Rapport 2021](#)





**Adaes44**  
Direction générale  
[Rapport 2021](#)

## **Orientations associatives**

Rapport moral

Rapport de la direction générale

## **Administration et finances**

Rapport financier

Résolutions financières

## **Rapports des services**

Service éducatif d'accompagnement diversifié (SEAD)

Service pénal socio-judiciaire (SPSJ)

Service d'investigation éducative (SIE)

Dispositif hébergement éducatif diversifié – Foyer de la Jaunaie

Dispositif hébergement éducatif diversifié – Les Amarres

**Association  
départementale  
d'accompagnement  
éducatif et social**

Direction générale

113 rue de la Jaunaie  
BP 33433  
44234 Saint-Sébastien-  
sur-Loire  
02 51 79 16 16  
[contact@adaes44.org](mailto:contact@adaes44.org)  
<http://www.adaes44.fr/>



**Adaes44**  
Direction générale  
Rapport 2021





Adaes44  
Direction générale  
[Rapport 2021](#)

# ORIENTATIONS ASSOCIATIVES

2021 |

## **I. RAPPORT MORAL**

## **II. RAPPORT de la DIRECTION GENERALE**



Adaes44  
Direction générale  
Rapport 2021

## RAPPORT MORAL

Dans le respect des valeurs qui nous animent et tout au long de cette année encore un peu particulière, l'Association a bien évidemment continué à assurer ses missions, notamment lors de nos diverses réunions, parfois en visioconférence, parfois masqués. Nous sommes toujours restés actifs et déterminés.

La relecture des comptes rendus des réunions en 2021 (conseils d'administration, bureaux, commissions de travail...) met en évidence la grande diversité des problématiques abordées, travaillées et pour la plupart, résolues ou en voie de résolution.

En complément de tout ce qui a été traité en 2021 par le Conseil d'administration et le Bureau, je veux mettre l'accent sur la mise en place de deux commissions de travail.

Tout d'abord, la création d'une commission d'embauche au début de l'année. En effet Jérôme Bouts notre directeur général depuis une dizaine d'année partait à la retraite. Il était important de pourvoir à son remplacement de la façon la plus pertinente possible pour assurer une transition fluide et efficace. Le choix du remplaçant ou de la remplaçante devait intervenir au début de l'été. Ce qui fut réalisé grâce à l'engagement de tous les membres de cette commission. Nous avons donc le plaisir d'accueillir Béatrice Fonlupt pour sa première Assemblée générale en tant que directrice générale de l'Adaes44.

Au cours de l'année 2021 nous avons également réuni une commission « Archi ». Les locaux de notre siège administratif sont saturés. Un agrandissement devient urgent. L'agence « K » nous accompagne dans ce projet.

Projet d'autant plus nécessaire que nos missions augmentent aussi. Des appels à projet et également à candidatures ont été acceptés par le département (augmentation de places d'hébergement) et par la Région (mise en place d'actions en direction des auteurs de violence conjugale). Un nouvel appel à projet portant sur la création d'une maison pour enfants et adolescents dans le nord du département, paru récemment, nous mobilise beaucoup en ce moment. Au courant de ce projet en 2021, l'Association a commencé rapidement à réfléchir sur la meilleure façon d'y répondre et surtout à se poser la question de savoir s'il fallait se lancer dans l'aventure. Parallèlement des contacts ont été pris durant l'été pour vérifier la faisabilité du projet. Le fait d'anticiper les décisions à prendre et de prévoir les actions nécessaires à la bonne mise en œuvre de notre candidature est un gage de réussite de ce projet si, bien entendu, notre dossier est retenu.

Le rapport de notre « ancien » directeur général suivi du rapport d'activité nous montrent l'ampleur du travail fourni par tous. Je tiens à saluer ici l'engagement de toutes les composantes de l'Adaes44, le dynamisme de tous les salariés pour assurer le bon exercice de nos nombreuses missions de service public. Merci à tous.

Un grand regret toutefois ; nous n'avons pas pu, pour cause de crise sanitaire, réunir salariés, bénévoles, partenaires pour des rencontres festives ou des réunions de travail sur des thématiques qui demandent une réflexion de tous et parfois un éclairage externe.

L'association compte bien se rattraper en 2022 !

Jean-Patrick Bébin,  
Président

*Juin 2022*



## RAPPORT de la DIRECTION GENERALE

L'année 2021 aura permis de constater dans les faits la viabilité et la visibilité de notre association Adaes44. Après un an révolu de fonctionnement, les complications et parfois les affres liées à la fusion appartiennent à l'histoire ancienne. Il est utile de rappeler cela ici car beaucoup d'énergie et d'intelligence associative furent mobilisées et que rien n'est jamais gagné par avance. L'évidence est qu'aujourd'hui, la visibilité de chacun auprès de nos partenaires mais surtout la solidité structurelle de l'ensemble s'est accrue. Bien sûr ici ou là et de part et d'autre quelques regrets au passé peuvent perdurer ; absolument utiles d'ailleurs pour ne pas oublier l'histoire qui fait de nous ce que nous sommes aujourd'hui, mais contre-productifs lorsqu'ils empêchent d'être tournés vers l'avenir. Pensons simplement que les nouveaux salariés adhèrent à l'Adaes44, avec envie et compétence au vu des discussions que j'ai eu avec chacun lors de la signature des nombreux contrats CDI en 2021, sans se soucier de qui et quoi étaient où et comment auparavant. Ce qui apparaît lors de ces échanges est la capacité d'accueil par chacun, la confiance faite *a priori* par l'encadrement et la solidité des orientations de travail dites « en cohérence avec les valeurs associatives » Ceci n'est pas si fréquent et doit être souligné ici après 1 an de fonctionnement.

Nous ne sommes pas des grands naïfs et ce propos liminaire n'occulte pas les difficultés auxquelles ont eu à faire face les salariés quelques soient leur fonction. Je pense au collègue employés, exposé plus immédiatement aux questions de gestion des flux dans un contexte socio-économique qui reste délétère et qui « sinistre » encore un peu davantage nos publics. Ajoutons que nos points d'appui sur cet environnement fragilisé sont friables voire disparaissent, rendant l'exercice professionnel difficile, un peu davantage encore. Je pense aussi et non moins au collègue encadrement très impacté par cet ensemble, très directement lié aussi à la question des volumes en besoin qui ont explosé sur notre département. La population en Loire-Atlantique augmente de 1,2 % par an depuis 20 ans ; + 90 000 habitants en 5 ans. C'est une question que nous avons soulevée très tôt auprès de nos financeurs car nous en avons aperçu très tôt les effets. Les moyens octroyés (conséquents) restent toujours en décalage avec les besoins qui ne cessent de croître. Cette année 2021 a continué de s'inscrire dans ce paysage peu porteur. Je ne m'attarderai pas trop sur la crise sanitaire qui a continué de sévir en 2021, impactant nos activités massivement y compris sur le plan financier et notamment pour notre service pénal.

Je laisse à chacun des directeurs le soin de rendre compte de leur activité (de façon synthétique bien sûr au-delà de leur rapport d'activité écrit !!). Ils le feront mieux que moi et c'est un principe de fonctionnement qui doit perdurer je le pense. La direction générale a dû faire face à l'ensemble de ces problématiques sur des principes de réalité parfois très contraignants. Sur tous les sujets, nous avons continué de garder le principe d'être au plus près des obligations juridiques ; Mais nous avons également gardé les principes de faisabilité relativement aux moyens dont nous disposons ainsi qu'à notre organisation. Ainsi dans le cadre d'un dialogue social permanent et concernant les adaptations liées à la Covid 19, avons-nous toujours fait en sorte de garantir la santé des professionnels ainsi que leur exercice professionnel au profit des bénéficiaires et justiciables. Cette pandémie a, à nouveau, lourdement impacté notre fonctionnement et a nécessité des ajustements permanents. Il me semble que la solidité intrinsèque de notre fonctionnement a permis ces ajustements sans dommage du point de vue du service rendu. Il me semble aussi que les risques de déliaison du collectif ont été très importants et qu'il est ici utile de rappeler que dans nos métiers du social, c'est la dimension groupale qui garantit le travail de chacun. La réflexion sur le télétravail indispensable et bienvenu dans notre secteur d'activité, devra tenir singulièrement compte de cela.



Adaes44  
Direction générale  
Rapport 2021

Nous avons parallèlement à nos activités habituelles continué de les développer et de les ajuster aux besoins et aux demandes externes. Chaque service fera mention de cela dans son rapport d'activité. Je voudrais insister ici sur les appels à projets et à candidature auxquels nous avons répondu et pour lesquels nous avons été retenus. Nous avons l'année précédente décidé de ne pas répondre à d'autres appels à projet. Il nous avait semblé que les conditions n'étaient pas réunies. Il me semble que c'est en effet un gage de compétence que de ne pas souhaiter « jouer les apprentis sorciers » : pour les personnes accompagnées et aussi pour les professionnels. C'est en ce sens que nous avons argumenté auprès de nos financeurs (le département en l'occurrence). Nous avons ici été retenus du côté du service pénal pour un CPCA (centre de prises en charge des auteurs de violences conjugales) dont nous sommes référents, affirmant ainsi notre implication proactive sur ce secteur d'activité. Nous avons également été retenus du côté de l'hébergement pour les jeunes majeurs de l'ASE en grande difficulté. Merci ici aux directions qui ont mené ces dossiers, prouvant s'il en était besoin leur expertise reconnue. Merci également à notre conseillère technique, Séverine Salafia, dont nous avons étrenné les talents et dont le travail a été ici déterminant. C'est elle également qui garantira sur le plan technique l'ensemble de nos obligations de conformité et le travail d'ores et déjà engagé montre que ce poste était indispensable.

Bien sûr cette année aura été ma dernière année en tant que directeur général de l'Adaes44. Le travail de recrutement nous aura bien occupé les administrateurs et moi-même sur tout le premier semestre. Nous avons tenu informé les salariés au fur et à mesure des étapes. Les affaires courantes (qui ne sont pas celles qui nous occupent le plus tant en protection de l'enfance qu'au pénal socio-judiciaire) ont continué elles d'être menées comme habituellement m'a-t-il semblé. Ce travail de direction générale a continué de nécessiter une vigilance de tous les instants, de toutes situations, de toutes et de tous. Je dirais que de façon grandissante, le lien avec nos partenaires institutionnels s'est complexifié et sans doute compliqué. Ceux-ci sont pourtant essentiels pour régler nos relations et désamorcer quelques tensions qui ne manquent pas d'apparaître dans un contexte difficile vu plus haut. Il me semble que les mouvements permanents d'interlocuteurs institutionnels responsables s'avèrent délétères à la longue dans la solidité de l'ensemble (y compris pour leur propre organisation) ; contre-productif dans un contexte aux adaptations nécessaires incessantes. J'observe que sur la durée de mon poste de directeur général, j'aurais eu affaire en 8 ans à ... 6 directeurs enfance famille différents ; comme si l'Adaes44 en était à son 6<sup>ème</sup> directeur sur la même période ! Impensable ... Pourtant, notre association est solide du fait des valeurs sur lesquelles elle repose, réfléchies, écrites récemment et qui se traduisent dans la réalité de notre quotidien et pour chacune et chacun. Elle n'existerait pas sans l'engagement de nos administrateurs, soumis à rude épreuve par des dossiers complexes et toujours plus volumineux. Ils ont montré cette année encore leur détermination à ce que vivent nos actions ainsi qu'ils ont affirmé la tonalité de nos actions. Je les remercie de la confiance qu'ils m'ont toujours témoigné ; je pense que j'en ai toujours été à la hauteur au moins du point de vue de ma loyauté et de mes retours scrupuleux. Elle est solide également du point de vue des équipes d'encadrement, de mes chères équipes d'encadrement. Des directeurs qui ont toute ma confiance et grâce auxquels je dors sur mes 2 oreilles (le plus souvent bien sûr). Nous avons lié des liens de compétence qui, à partir de nos places respectives, nous auront permis de traverser cette année encore bien des difficultés. Je considère les chef.fe.s de service, mes chers et chères chef.fe.s également dans cette solidité d'encadrement sans laquelle ces quotidiens 2021 eurent été bien plus difficiles. Avec eux également mon sommeil a été garanti (bon relativement à mon âge bien sûr !!) Nous avons arrêté cette année une charte d'encadrement valable pour les cadres hiérarchiques de notre association. Elle devra garantir un management au service des salariés et donc au service des personnes accompagnées. Enfin notre association est solide du fait de ses forces vives que sont les travailleurs sociaux et les intervenants judiciaires. Bien sûr il est des désaccords régulièrement voire des dysfonctionnements collectifs ou individuels en interne mais cela est à la marge et mis au travail ; les responsabilités étant à chaque fois envisagées. J'ai raconté souvent en cette fin d'année 2021 qu'un des premiers éléments de confort en



Adaes44  
Direction générale  
[Rapport 2021](#)

tant que directeur général était que quelles que fussent les difficultés rencontrées, le service était rendu. Et dans quel qu'endroit où j'ai pu être amené à me déplacer, même pour des rencontres difficiles avec nos partenaires institutionnels, je n'ai jamais été inquiet de ce que l'on me dirait de la grande qualité de ce service rendu. Et de fait les propos étaient souvent éloquentes faisant de notre association une association reconnue. C'est un privilège dont j'ai eu très vite conscience et dont je sais gré à tous. Cet état de fait est lié à la qualité des hommes et des femmes qui occupent les fonctions éducatives, socio-éducatives et également (au sens égal du terme) les fonctions techniques et administratives.

Je remercie l'assemblée qui représente ici cette belle organisation, de m'avoir donné l'opportunité d'un tel exercice professionnel. Je remercie également les éventuels représentants institutionnels présents avec lesquels les échanges se sont souvent avérés fructueux et toujours respectueux. Je glisse au passage que nous devons être contrôlés dans nos activités et relativement à nos financements mais ne devons jamais perdre de vue que nous sommes une ressource et bien avant d'être une charge.

Je fais un clin d'œil aux adhérents souvent présents à cette assemblée générale, anciens salariés sans l'engagement desquels nous ne serions simplement pas là.

Enfin, cette assemblée générale est la première de notre nouvelle directrice générale Béatrice Fonlupt. Je me souviens de ma première en tant que directeur général, à laquelle j'étais très impressionné. J'imagine qu'il en est un peu de même pour elle mais bien sûr tout ira bien. Je lui souhaite le meilleur en lui redisant ici toute ma confiance.

Jérôme Bouts,  
Directeur général Adaes44 jusqu'au 31 décembre 2021



**Adaes44**  
Direction générale  
[Rapport 2021](#)





Adaes44  
Direction générale  
[Rapport 2021](#)

# ADMINISTRATION ET FINANCES

2021 |

SOMMAIRE

---

## **I. RAPPORT FINANCIER**

**1.1. Bilan**

**1.2. Compte de résultats**

## **II. RESOLUTIONS FINANCIERES**

**de l'Assemblée générale du 20 juin 2022**



# RAPPORT FINANCIER

Exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021

## Bilan

**Le total du bilan s'établit à 6 549 736.67 €**, en légère augmentation avec l'année précédente.

Le poids de l'endettement reste très faible, il représente 5.36 % des ressources du Fonds de Roulement d'Investissement. Le taux de vétusté est élevé en se situant à 70.95%. Il faut rester vigilant sur le renouvellement des immobilisations existantes car le taux est conséquent, surtout au vu du poids des autres immobilisations corporelles (77.00%).

L'analyse de la structure financière de l'Association montre un niveau satisfaisant de notre trésorerie. On constate que le Fonds de Roulement d'Exploitation couvre plus que largement notre Besoin en Fonds de Roulement qui est négatif. Le Fonds de Roulement d'Investissement est suffisant pour les besoins annuels de reconduction des différents services. Il permet de concourir, partiellement, par autofinancement pour un projet conséquent sans toutefois exclure le recours à un financement extérieur.

A noter qu'au 31 décembre 2021 la réserve de trésorerie ne permet le financement du fonctionnement que de 21.37 jours (22.5 jours en 2020). Cela ne constitue pas une sécurité financière suffisante. Cette faiblesse de couverture, qui se dégrade, nous rend très dépendant au délai de versement de nos financeurs.

## Comptes de résultats

### Association

Le compte de résultat consolidé de l'Association fait ressortir cette année un excédent de

**30 545.17 €**

Ce résultat étant le regroupement des résultats des différents établissements et services, les commentaires sont exprimés à travers ceux de chaque structure. De façon générale le contexte sanitaire a de nouveau généré en 2021 des économies sur certains comptes de charges variables et des dépenses exceptionnelles (informatique, masque, gel,...).

### Direction générale

Ce compte présente un résultat excédentaire de **215,00 €**.

Cette situation résulte de la prise en compte des provisions pour congés à payer, affectées en réserve au bilan, qui n'étant pas acceptées en financement par les autorités, ne peuvent être réparties dans la quote-part supportée par chaque établissement.

Rappelons que le financement de la Direction générale est assuré par une quote-part versée par les différents établissements et services de l'association au prorata de leur budget et du nombre de leurs salariés.

Le budget prévu pour l'année a été respecté, le dépassement s'explique intégralement par la dotation aux provisions retraite non financé au budget.



### Service éducatif d'accompagnement diversifié (SEAD)

L'année 2021 se concrétise par une suractivité (+6.03%). On enregistre un excédent de 42 748 journées par rapport aux prévisions.

Les charges sont intégralement contenues dans les groupes I et II, le dépassement du groupe III s'explique par le provisionnement de journées hors département de 2019, ainsi que par la provision pour indemnités de retraite non acceptée au Budget Prévisionnel.

Le résultat positif constaté de **40 347.96 €** s'explique principalement par les nombreuses délégations de compétences largement atténuées par la reprise du résultat de 2019.

### Foyer de la Jaunaie

Le fonctionnement du Foyer a connu cette année une activité non-équilibrée très minime de -1.93% (-207 journées).

Les dépenses sont respectées sur le groupe II. Les groupes I et III sont déficitaires en lien avec l'insuffisance répétée de taux directeurs nuls ou trop faibles.

Cet exercice a généré un excédent de **28 394.71 €** intégralement imputable à la régularisation de charge et du résultat antérieur.

### MECS Les Amarres

L'exercice 2021 se concrétise par une suractivité (+3.98%). Il a été réalisé 207 journées de plus.

L'excédent constaté de **70 858.19 €** s'explique intégralement par la régularisation des résultats antérieurs et le surplus de journées.

Les charges sont contenues pour les groupes II, le déficit du groupe I et du III se justifie essentiellement par la non prise en compte de l'ajustement du taux d'occupation et du taux directeur pour les mêmes raisons que la Jaunaie.

### Service d'investigation éducative (SIE)

Le résultat négatif de **42 111.24 €** constaté à la fin de 2021, s'explique uniquement par la prise en compte des provisions pour congés à payer et la reprise du résultat antérieur.

L'activité est conforme aux prévisions avec 368 mesures réalisées pour 430 mesures prévues. En effet, les 62 mesures supplémentaires commencées en septembre seront finalisées sur 2022.

Le groupe II est équilibré, les groupes I et III en légère économie en lien avec le contexte sanitaire. A noter la comparaison non significative des dépenses et du budget, ceci s'explique par un budget prévisionnel en année pleine pour une activité complémentaire commencée en septembre.

### Réparation pénale pour les mineurs

Le résultat est déficitaire de **42 656.95 €**.

L'activité est inférieure aux prévisions puisqu'il a été réalisé 217 mesures de réparation pour 306 prévues au budget. Toutefois la Direction Générale des Finances en a limité la conséquence financière.

Les charges constatées ont été contenues dans le cadre du budget exécutoire pour l'ensemble des groupes fonctionnels, sauf le groupe II où une insuffisance de provision retraite a entraîné un déficit.



Le déficit est entièrement imputable à la reprise de résultat antérieur, ainsi qu'au non versement du douzième de décembre.

### Service pénal

Le résultat de ce service fait apparaître pour cette année un déficit de **79 432.68 €**. Le contexte sanitaire à continuer à fortement impacter l'activité.

La décomposition par activité de ce résultat fait apparaître un résultat négatif de 347 000 € sur la partie socio-judiciaire (CJ, POP, EP) en lien avec une activité inférieure sur les CJSE de 331 150 €, ce qui en représente la quasi-totalité. L'activité M.A.P. (Mesures Alternatives aux Poursuites) est négative de 6 100 €, ce qui reste minime.

A noter que les activités complémentaires et les subventions supplémentaires ont également contribué plus que significativement à l'équilibre des comptes en atténuant le déficit de près de 227 600 €.

### Gestion propre

Ce compte associatif présente un résultat excédentaire de **54 930.18 €**. Les principales raisons en sont le fonctionnement limité dans ses actions associatives du fait du contexte et la comptabilisation de la participation à l'effort de construction sous forme de prêt à 20 ans. Egalement, cette année, le DAPPRA a dégagé un excédent du fait du poste éducatif non pourvu sur quelques mois.

Jean-Yves Artaud,  
Trésorier

*Le 25 avril 2022*



## RESOLUTIONS FINANCIERES A l'assemblée générale du 20 juin 2022

Après avoir certifié les comptes tels qu'ils vous ont été présentés lors de sa réunion du 25 avril 2022, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale après délibération d'approuver ces comptes et de voter les résolutions suivantes.

L'Assemblée Générale de l'Association départementale d'accompagnement éducatif et social de Loire Atlantique, réunit statutairement le 20 juin 2022 :

- **Approuve le bilan** au 31 décembre 2021 tel qu'il lui est présenté pour un total de  
**6 549 736.67 €**
  
- **Approuve le compte de résultat de l'association pour un excédent de**  
**30 545.17 €**

Et décide l'affectation des résultats tels que défini ci-après :

### **Gestion propre**

Excédent de 54 930.18 € affecté comme suit :

- Au compte « report à nouveau » : + 24 063.73 €
- Au compte « Excédent affecté à l'investissement » : + 30 866.45 €

### **Direction générale**

Excédent de 215,00 € affecté comme suit :

- Au compte « Quote-part des congés à payer non financés » :  
la somme de + 215,00 €.

### **SEAD**

Excédent de 40 347.96 € affecté comme suit :

- Au compte « Quote-part des congés à payer non financés » :  
la somme de + 37 159,00 €
- Au compte « Résultats non affectés » : à reprendre pour la somme de - 268 627.46 €
- Au compte « Réserve de compensation » : la somme de + 254 555.47 €
- Au compte « Report à nouveau négatif. » : la somme de + 17 260,95 €

### **Foyer de la Jaunaie**

Excédent de 28 394.71 € affecté comme suit :



- Au compte « Quote-part des congés à payer non financés » :  
la somme de - 691,00 €
- Au compte « Report à nouveau négatif » :  
(Amortissements des immobilisations financées par les excédents antérieurs). la somme de - 7 849,00 €
- Au compte « Résultats non affectés » à reprendre pour la somme de + 35 326,96 €
- Au compte « Réserve de compensation » : la somme de + 1 607,75 €

### **MECS – Les Amarres**

Excédent de 70 858,19 € affecté comme suit :

- Au compte « Quote-part des congés à payer non financés » :  
la somme de - 6 304,00 €
- Au compte « Résultats non affectés » à reprendre pour la somme de + 36 653,11 €
- Au compte « Report à nouveau négatif » : la somme de + 1 675,00 €
- Au compte « Excédent affecté au BFR » : pour la somme de + 38 834,08 €

### **SIE**

Déficit de 42 111,24 € affecté comme suit :

- Au compte « Quote-part des congés à payer non financés » :  
la somme de - 21 472,00 €
- Au compte « Résultats non affectés » à reprendre pour la somme de - 29 933,46 €
- Au compte « Réserve de compensation » : pour la somme de + 9 294,22 €

### **Réparation pénale pour mineurs**

Déficit de 42 656,95 € affecté comme suit :

- Au compte « Quote-part des congés à payer non financés » :  
la somme de - 1 261,00 €
- Au compte « Résultats non affectés » à reprendre pour la somme de - 6 496,13 €
- Au compte « Report à nouveau débiteur » : pour la somme de - 34 899,82 €

### **Pénal**

Déficit de 79 432,68 € affecté comme suit :

- Au compte « Quote-part des congés à payer non financés » :  
la somme de - 6 355,00 €
- Au compte « Report à nouveau » pour la somme de - 73 077,68 €

Jean-Yves Artaud,  
Trésorier

Le 25 avril 2022

**BILAN FINANCIER DE L'ADAES 44**

BIENS	2021	2020	FINANCEMENTS	2021	2020
<b>Biens stables</b>			<b>Financements stables</b>		
Immobilisations incorporelles nettes	3 890,86	6 054,54	Apports ou fonds associatifs	455 179,06	552 878,78
Immobilisations corporelles brutes			Réserves des plus values nettes		
- Terrains	91 075,33	91 075,33	Excédents affectés à l'investissement	1 156 601,11	1 025 945,11
- Aménagements terrains et Constructions	1 479 328,77	1 479 328,77	Subventions d'investissements	445 180,70	469 647,95
- Installations, matériels et outillages techniques	170 204,96	169 711,78	Réserve de compensation des charges d'amortissements		
- Autres immobilisations corporelles	2 114 611,56	1 984 955,51	Provisions pour renouvellement des immobilisations		
Immobilisations en cours	6 478,28	1 590,84	Provisions réglementées / plus-values nettes d'actif	394 653,34	382 713,53
Immobilisations financières	398 116,03	356 908,97	Emprunts - dettes financières	294 186,94	318 213,68
Amortissements comptables excédentaires différés			Dépôts et cautionnements reçus		
Charges à répartir			Amortissements des immobilisations		
Autres			- Constructions	955 085,35	908 186,78
Comptes de liaison investissement			- Installations, matériels et outillages techniques	125 145,24	149 860,41
<b>TOTAL II</b>	<b>4 263 707,79</b>	<b>4 089 585,74</b>	- Autres immobilisations corporelles	1 628 119,15	1 465 472,28
<b>FONDS DE ROULEMENT D'INVESTISSEMENT NEGATIF (I-II)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	Autres (fonds dédiés)		
<b>Actifs stables d'exploitation</b>			Comptes de liaison Investissement		
Report à nouveau déficitaire gestion propre	86 768,93		<b>TOTAL I</b>	<b>5 484 172,97</b>	<b>5 270 916,52</b>
Résultat déficitaire		104 942,72	<b>FONDS DE ROULEMENT D'INVESTISSEMENT POSITIF (I-II)</b>	<b>1 220 465,18</b>	<b>1 181 330,78</b>
Autres (résultats rejetés et gestion propre)			<b>Financements stables d'exploitation</b>		
Comptes de liaison trésorerie (stable)			Excédent et provisions affectés à la couverture du BFR	751 529,45	751 529,45
<b>TOTAL IV</b>	<b>86 768,93</b>	<b>104 942,72</b>	Réserve de compensation des déficits	120 038,07	120 038,07
<b>FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION NEGATIF (III-IV)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	Résultat excédentaire	30 545,17	
<b>FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL NEGATIF</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<i>Report à nouveau excédentaire affecté à :</i>		
<b>Valeurs d'exploitation</b>			- réduction des charges d'exploitation	588 877,47	259 399,53
Stocks			- financement mesures d'exploitation		
Avances et acomptes versés			Provisions pour risques et charges	1 146 685,52	1 290 175,85
Organismes payeurs, usagers			Fonds dédiés	63 014,00	2 163,00
Créances diverses d'exploitation	1 143 764,52	1 468 613,21	Autres	9 943,81	9 491,67
Créances irrécouvrables en non-valeur			Comptes de liaison trésorerie (stable)		
Charges constatées d'avance	3 098,40	8 814,94	<b>TOTAL III</b>	<b>2 707 333,69</b>	<b>2 453 797,77</b>
Dépenses pour congés payés			<b>FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION POSITIF (III-IV)</b>	<b>2 620 944,76</b>	<b>2 329 255,05</b>
Autres			<b>FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL POSITIF</b>	<b>3 841 029,94</b>	<b>3 510 585,83</b>
Comptes de liaison exploitation			<b>Dettes d'exploitation</b>		
<b>TOTAL VI</b>	<b>1 146 862,92</b>	<b>1 477 428,15</b>	Avances reçues	3 039,40	2 877,00
<b>BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (VI-V)</b>	<b>0,00</b>	<b>58 855,49</b>	Fournisseurs d'exploitation	57 807,39	12 000,00
<b>Liquidités</b>			Dettes sociales	605 707,66	1 050 818,49
Valeurs mobilières de placement	1 987 773,96	2 404 037,30	Dettes fiscales		
Disponibilités	1 969 761,74	1 047 693,02	Dettes diverses d'exploitation		
Autres			Dépréciation des stocks et créances		
Comptes de liaison trésorerie			Produits constatés d'avance	184 226,00	29 785,00
<b>TOTAL VIII</b>	<b>3 877 535,70</b>	<b>3 451 730,34</b>	Ressources à reverser à l'aide sociale		
<b>TRESORERIE POSITIVE (VIII-VII)</b>	<b>3 877 535,70</b>	<b>3 451 730,34</b>	Fonds déposés par les résidents		
<b>TOTAL DES BIENS (II+IV+VI+VIII)</b>	<b>9 374 875,34</b>	<b>9 123 286,95</b>	Autres	136 588,21	323 092,17
			Comptes de liaison exploitation		
			<b>TOTAL V</b>	<b>1 183 368,68</b>	<b>1 418 572,66</b>
			<b>EXCEDENT DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (VI-V)</b>	<b>36 505,74</b>	<b>0,00</b>
			<b>Financements à court terme</b>		
			Fournisseurs d'immobilisations		
			Fonds des majeurs protégés		
			Concours bancaires courants		
			Ligne de trésorerie		
			Intérêts courus non échus		
			Autres		
			Comptes de liaison trésorerie		
			<b>TOTAL VII</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
			<b>TRESORERIE NEGATIVE (VII-VII)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
			<b>TOTAL DES FINANCEMENTS (I+III+V+VII)</b>	<b>9 374 875,34</b>	<b>9 123 286,95</b>

**TABLEAU DE LIAISON**  
**COMPTE DE RESULTAT / COMPTE ADMINISTRATIF**

**EXERCICE 2021**

	ASSOCIATION	DIRECTION GENERALE	SEAD	FOYER LA JAUNAIE	MECS LES AMARRES	SIE	REPARATION MINEURS	SERVICE PENAL
<b>COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>54 930,18</b>	<b>215,00</b>	<b>40 347,96</b>	<b>28 394,71</b>	<b>70 858,19</b>	<b>- 42 111,24</b>	<b>- 42 656,95</b>	<b>- 79 432,68</b>
Amortissements Reprise excédent travaux			- 17 260,95	7 849,00	- 1 675,00			
Variation Provision Congés à Payer		- 215,00	- 37 159,00	691,00	6 304,00	21 472,00	1 261,00	6 355,00
Charges à payer				- 49 262,11		- 11 669,00		
Reprise Journées 2019			32 569,68					
<b>COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>54 930,18</b>	<b>-</b>	<b>18 497,69</b>	<b>- 12 327,40</b>	<b>75 487,19</b>	<b>- 32 308,24</b>	<b>- 41 395,95</b>	<b>- 73 077,68</b>
Reprise résultats antérieurs			236 057,78	13 935,15	- 36 653,11	41 602,46	6 496,13	
<b>COMPTE ADMINISTRATIF</b> Résultat à affecter	<b>54 930,18</b>	<b>-</b>	<b>254 555,47</b>	<b>1 607,75</b>	<b>38 834,08</b>	<b>9 294,22</b>	<b>- 34 899,82</b>	<b>- 73 077,68</b>



En Euro

ACTIF	Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021			01/01/2020 au 31/12/2020
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles	73 306.27	69 415.41	3 890.86	6 054.54
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations corporelles				
Terrains	91 075.33	29 522.76	61 552.57	62 451.75
Constructions	1 479 328.77	925 562.59	553 766.18	601 765.57
Installations techn., matériel et outill. ind.	170 204.96	155 165.24	15 039.72	19 851.37
Autres immobilisations corporelles	2 114 611.56	1 628 119.15	486 492.41	519 483.23
Immobilisations corporelles en cours	6 478.28		6 478.28	1 550.84
Immobilisations financières				
Particip. et créances rattach. à des part.				
Autres titres immobilisés	299 242.75		299 242.75	268 376.30
Prêts				
Autres immobilisations financières	98 875.28		98 875.28	88 532.67
<b>TOTAL (I)</b>	<b>4 333 123.20</b>	<b>2 807 785.15</b>	<b>1 525 338.05</b>	<b>1 568 066.27</b>
Comptes de liaison (1)				
<b>TOTAL (II)</b>				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
Matières premières et fournitures				
Autres approvisionnements				
En-cours de production (biens/services)				
Stocks de produits et marchandises				
Autres stocks				
Fournisseurs débiteurs				
Créances (2)				
Redevables et comptes rattachés (3)	963 905.55		963 905.55	1 280 519.73
Autres créances	224 710.67	44 851.70	179 858.97	188 093.48
Valeurs mobilières de placement	1 887 773.96		1 887 773.96	2 404 037.32
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 989 761.74		1 989 761.74	1 047 693.02
Charges constatées d'avance	3 098.40		3 098.40	8 814.94
<b>TOTAL (III)</b>	<b>5 069 250.32</b>	<b>44 851.70</b>	<b>5 024 398.62</b>	<b>4 929 158.49</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>9 402 373.52</b>	<b>2 852 636.85</b>	<b>6 549 736.67</b>	<b>6 497 224.76</b>

(1) Un tableau annexé à ce bilan doit détailler les différents comptes de liaison relatifs à l'investissement, à l'exploitation et à la trésorerie pour cet établissement entre cet établissement et les autres établissements et services concernés.

(2) Dont à moins d'un an

1 191 714.62

1 477 428.15

(3) Dont à plus d'un an

(3) Dont créances mentionnées à l'art R314-96 du CASF



		<b>BILAN PASSIF</b>	
		<b>ADAES</b>	
En Euro		Du 01/01/2021 au 31/12/2021	
<b>PASSIF</b>		Du 01/01/2021 au 31/12/2021	Du 01/01/2020 au 31/12/2020
<b>FONDS PROPRES</b>			
Fonds propres sans droit de reprise		444 012.39	444 012.39
Fonds propres avec droit de reprise			
Ecarts de réévaluation			
Ecarts de réévaluation sur biens avec droit de reprise			
Réserves			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves pour projet de l'entité		11 166.67	
Réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée			
Excédents et réserves affectés à l'investissement		1 156 601.11	1 144 301.17
Excédents affectés à la couverture du BFR (réserve de trésorerie)		336 977.41	336 977.41
Réserves de compensation des déficits et charges d'amortissement		120 038.07	120 038.07
Autres réserves			
Report à nouveau (1)			
Report à nouveau hors activités sociales et médico-sociales		-86 768.93	65 372.67
Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales non contrôlées		9 943.81	10 971.01
Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		585 577.47	375 736.84
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs			
Charges des activités sociales et médico-sociales de prise en compte différée		-916 004.15	-735 961.99
Résultat hors activités sociales ou médico-sociales			
Résultat des activités sociales et médico-sociales non contrôlées			
Résultat de l'exercice des activités SMS sous gestion contrôlée		30 545.17	-104 542.72
Subventions d'investissement		445 180.78	469 647.95
Provisions réglementées			
Couverture du besoin en fonds de roulement		414 552.24	414 552.24
Amorts dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilisations			
Réserves des plus-values nettes d'actif		394 653.34	382 713.53
Droits de l'affectant ou du remettant			
	<b>TOTAL (I)</b>	<b>2 946 475.38</b>	<b>2 923 818.57</b>
Comptes de liaison			
	<b>TOTAL (II)</b>		
Provisions pour risques			
Autres provisions		1 146 685.52	1 290 175.85
Fonds dédiés ou reportés		63 014.00	3 163.00
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>1 209 699.52</b>	<b>1 293 338.85</b>
<b>DETTES (3)</b>			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		294 188.94	318 213.68
Emprunts et dettes financières diverses (3)			645.00
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		3 039.40	2 232.00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4)		53 807.39	12 000.00
Dettes fiscales et sociales		1 721 711.83	1 594 099.49
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Redevables créditeurs		1 905.18	154.66
Autres dettes (5)		134 683.03	322 937.51
Produits constatés d'avance		184 226.00	29 785.00
	<b>TOTAL (IV)</b>	<b>2 393 561.77</b>	<b>2 280 067.34</b>
Ecarts de conversion passif	<b>(V)</b>		
	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>6 549 736.67</b>	<b>6 497 224.76</b>

(1) Dont compte 1201 : résultats sous contrôle de tiers financeurs  
(1) Dont compte 1291 : résultats sous contrôle de tiers financeurs  
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques  
(3) En particulier : cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissement  
(4) Dont à plus d'un an  
(4) Dont à moins d'un an

3 039.40  
2 390 522.37

294 188.94  
1 986 609.50



**Adaes44**  
Direction générale  
Rapport 2021





Adaes44  
Direction générale  
[Rapport 2021](#)

# RAPPORTS DES SERVICES

2021 |

SOMMAIRE

---

**Service éducatif d'accompagnement diversifié  
(SEAD)**

**Service pénal socio-judiciaire (SPSJ)**

**Service d'investigation éducative (SIE)**

**Dispositif hébergement éducatif diversifié –  
Foyer de la Jaunaie**

**Dispositif hébergement éducatif diversifié –  
Les Amarres**



Adaes44  
Direction générale  
Rapport 2021

# SERVICE EDUCATIF d'ACCOMPAGNEMENT DIVERSIFIÉ SEAD

2021 |

## SOMMAIRE

---

### INTRODUCTION

#### I. ACTIVITE

**1.1. Le cadre législatif**

**1.2. Les évolutions**

**1.3. Les instances de réflexion avec le Conseil départemental 44**

**1.4. Les éléments statistiques relatifs à l'activité**

**1.5. Evolution des caractéristiques de la population**

#### II. FONCTIONNEMENT

**2.1. Evolution des pratiques**

**2.2. Les interventions soutenues à domicile (ISD)**

**2.3. Des actions transversales**

**2.4. Quelques points d'appui pour construire durablement**

#### ANNEXES

---

ANNEXE 1	Conseil et Soutien- MJD
ANNEXE 2	DAPRRA
ANNEXE 3	Lieu accueil Enfants/Parents (LAEP)
ANNEXE 4	Médiation Familiale



## INTRODUCTION

<b>2021</b>
<b>3092 mineurs suivis</b>
<b>753 884 journées réalisées</b>
<b>Ration AEMO/AED : 85.87/14.13</b>
<b>21.08 dossiers par ETP</b>

**Le Service Educatif d'Accompagnement Diversifié (SEAD)** se mobilise pour protéger les mineurs en danger et accompagner les pères et mères sur le registre de l'autorité parentale. Ce rapport nous permet de présenter l'activité du SEAD pour l'année 2021, d'exprimer le travail réalisé, de prendre de la distance avec l'accompagnement individualisé et d'interroger l'activité du service dans sa globalité.

Notre nouvelle organisation en interne, le travail en partenariat et en réseau nous permettent de réaffirmer le souhait partagé d'un agir ensemble comme un objectif commun et porté institutionnellement, concourant à une approche globale des situations, à la continuité de l'accompagnement dans un souci de proximité et de territorialisation.

L'expérimentation de la Mesure Unique incite le SEAD à réfléchir au développement de nouvelles modalités d'accompagnement et au renforcement des leviers de protection permettant de soutenir les familles dans leur fonction parentale. Cette année 2021 est dans la continuité du travail d'unification des pratiques pour le nouveau service de milieu ouvert créé au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

2021 sera aussi une année particulière dans la continuité de 2020, liée à la pandémie, à la Covid19, aux contraintes sanitaires entraînant une nécessaire adaptation de nos pratiques, de notre organisation sur l'année.

Le milieu ouvert reste synonyme d'ouverture, de souplesse, d'adaptation, de coûts relatifs et incarne l'idée d'un accompagnement à dimension humaine tourné vers l'individu et la personne. Toutefois cette mesure est malmenée dans ces fondements par un environnement en tension et une prévention primaire pas toujours efficiente.



## I. ACTIVITE

### 1.1. Le cadre législatif

*Chaque fois qu'il est possible, le mineur doit être maintenu dans son milieu actuel.* »  
(art. 375-2 du Code Civil)

- Art 375 à 375-9 du Code Civil - Art 1181 à 1200-1 du NCPC modifiés par le décret du 05 mars 2002
- Art L. 311-1 et suivants du CASF - Art L222-2 et L222-3 du CASF
- Art. 1<sup>er</sup> Décret 75-96 du 18 février 1975 (Protection Jeunes Majeurs)
- Loi 2002-2 du 02 janvier 2002 réformant l'action sociale et médico-sociale
- Loi 2007-293 du 05 mars 2007 réformant la protection de l'enfance.
- Loi 2016 -297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant.

### 1.2. Les évolutions

Au cours de cette année 2021, le SEAD est intervenu auprès de **3 092** jeunes sur l'ensemble du département.

Cette année, nous avons une nouvelle fois observé une dégradation des situations familiales dans leur ensemble. Au-delà des situations de précarités liées en partie à la pandémie ayant entraîné un contexte économique dégradé, nous constatons une forte poussée de conflits parentaux et un mal-être chez les adolescents. Les familles apparaissent plus démunies, plus isolées que jamais, prises dans une spirale de difficultés multiples. Le dernier trimestre 2021 a été marquée par une augmentation de l'activité judiciaire sur les tribunaux judiciaires de Nantes et de Saint-Nazaire.

### 1.3. Les instances de réflexion avec le Conseil départemental 44

Nous avons continué à travailler avec le Conseil départemental 44 et les autres services du secteur habilité et du secteur public, à la mise en œuvre d'une période d'expérimentation pour « la mesure unique », qui s'est arrêtée fin décembre 2021, après 3 ans.

Les objectifs étaient les suivants :

- **Adaptabilité des interventions du référent éducatif,**
- **Diversification des pratiques et des professionnels intervenants,**
- **Inscription de l'action éducative dans l'environnement local de la famille,**
- **Continuité de parcours.**

L'évaluation de cette expérimentation et des effets de la mesure unique portent sur **3 axes** :

- 1- Les professionnels,
- 2- Un retour quantitatif et qualitatif,
- 3- Les familles.

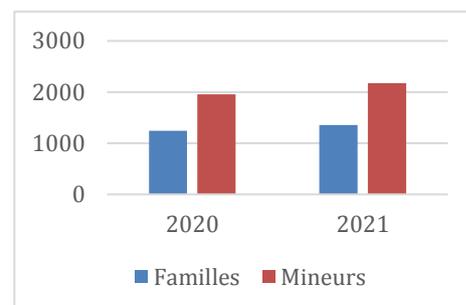
L'évaluation des deux premiers axes a été réalisée en lien avec Linkiaa. Le retour des familles qui était prévu pour le premier semestre 2021 ne sera pas exploité, le Conseil départemental n'ayant pas les moyens de mettre en œuvre cette évaluation.

## 1.4. Eléments statistiques relatifs à l'activité

### 1.4.1. Effectifs au 31/12/2021

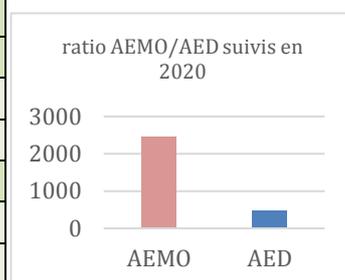
#### Autorisation pour 1992 mineurs 71,99 ETP postes travailleurs sociaux (ES, AS, CESF)

au 31/12	Familles	Mineurs	Ratio mineurs/famille	Nombre de dossiers par E.T.P.*
2020	1246	1958	1,57	21,08
AEMO	1086	1670	1.54	
AED	160	288	1.8	
<b>2021</b>	1355	2172	1,60	19,35
AEMO	1195	1911	1.60	
AED	160	261	1.63	



### 1.4.2. Ratios AEMO/AED

	2021		2020	
Ensemble mineurs suivis	3092		2915	
AEMO	2655	85.87%	2444	83,84%
AED	437	14.13%	471	16,16%
Mineurs présents au 31/12	2172		1958	
AEMO	1911	87.98%	1670	85,29%
AED	261	12.02%	288	14,71%

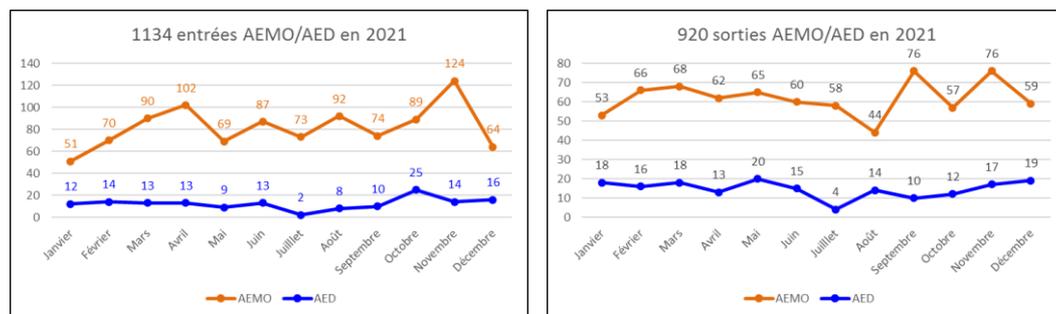


Répartition				
	2021		2020	
NANTES au 31/12	1863		1717	
AEMO	1652	88.67%	1471	85.67%
AED	211	11.33%	246	14.33%
SAINT NAZAIRE au 31/12	259		241	
AEMO	209	80.69%	199	82.57%
AED	50	19.31%	42	17.43%

**En AED**, nous sommes passés d'un effectif de **288 mineurs** en début d'année 2021 à un effectif de **261 mineurs** fin 2021, soit une légère baisse concernant cette activité administrative. Pour garder le volume des mesures administratives, pour chaque clôture d'AED nous entrons une nouvelle mesure AED afin de maintenir ce ratio.

**Le ratio AEMO/AED est de 86/14 pour l'ensemble du service (en 2012 il se situait à 88,4/11,6).** Ce faible pourcentage d'AED est à mettre en lien avec l'activité judiciaire qui reste forte. Toutefois les problématiques sont similaires dans le cadre judiciaire et administratif. La demande d'aide des parents auprès du Conseil départemental s'est transformée en une « non-opposition » à la signature du contrat. Cela questionne donc la notion d'adhésion de la famille à l'aide éducative proposée.

### 1.4.3. Mouvements entrées / sorties 2021 – par mois



*Pense bête :*

Entrées : 2021 : 1134 - 2020 : 913 // Sorties : 2021 : 920 – 2020 : 957

Ces deux graphiques montrent la fluctuation de l'activité par mois entre les entrées et les sorties. Le nombre d'entrées (**1134 mesures**) sur l'année est réparti sur les douze mois avec une augmentation à partir du mois d'août. Les sorties (**920 mesures**) sont aussi réparties de la même façon sur l'année.

### 1.4.4. Mineurs sous délégation de compétence (DC) en 2021

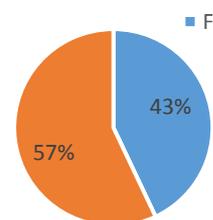
L'effectif des mineurs hors département au cours de l'année est de nouveau en augmentation et représente **5.96 % de l'activité**, pour un total de **166 mineurs** suivis dans l'année. Ce chiffre est à mettre en lien avec la mobilité géographique de certaines familles ou enfants avec des parents séparés. La gestion des DC génère un travail administratif important (dossier au tribunal incomplet, facturation à d'autres conseils départementaux, dessaisissements...) qui peut se révéler chronophage quand nous ne disposons pas des informations nécessaires.

### 1.4.5. Jeunes majeurs 2021

**14** jeunes majeurs suivis dans le cadre d'un Contrat Jeune Majeur sont présents au 31/12/2021 (09 en 2020). Ce mode d'accompagnement de jeunes majeurs reste marginal pour le service mais nous remarquons en lien avec la politique du département sur ce sujet une augmentation des CJM et de leur durée.

### 1.4.6. Répartition par sexe (au 31/12/2021) AEMO + AED

au 31/12		Garçons		Filles	
		Nombre	%	Nombre	%
AEMO	2021	1096	0,57	815	0,43
	2020	935	0,56	735	0,44
AED	2021	150	0,57	111	0,43
	2020	173	0,61	115	0,39



### 1.4.7. Nombre de mineurs suivis pendant l'année (AEMO+AED)

	AEMO	AED	TOTAL
2021	2655	437	3092
2020	2444	471	2915



#### 1.4.8. Nombre de journées réalisées

Sur un objectif de 708 920 journées initialement prévues pour 2021, le service en a réalisé **753 884 journées**, soit **34 104 journées excédentaires**.

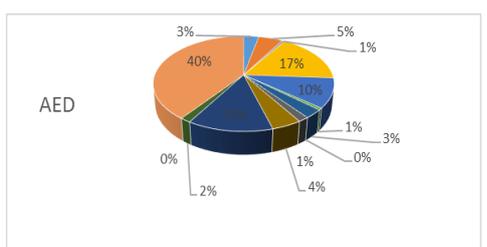
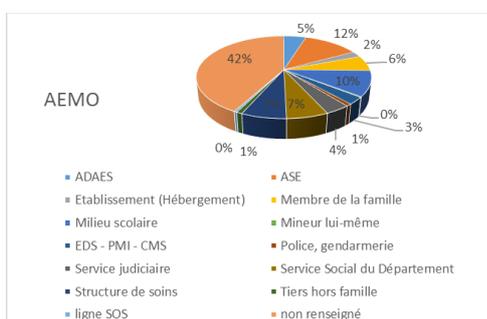
#### 1.4.9. Taux de rotation des mesures 2021 (en %)

	2021		2020	
	AEMO	AED	AEMO	AED
Pourcentage d'entrées par rapport à l'effectif en début d'année	58.98 %	51.74 %	45.48%	46.27%
Pourcentage de sorties par rapport à l'effectif en début d'année	44.55 %	61.11 %	46.35%	63.54%

Taux de rotation de **61,49 %**. C'est un indicateur extrêmement important pour mesurer l'activité. En effet, il nous indique que plus de la moitié des effectifs a été renouvelé au cours de l'année (49% en 2020). C'est une traduction concrète et lisible du sentiment d'accélération vécu par les professionnels du service.

#### 1.4.10. Origine des signalements des mesures (AEMO)

	2021	
	AEMO	AED
Adaes44	108	10
ASE	269	16
Etablissement (Hébergement)	52	2
Membre de la famille	133	53
Milieu scolaire	221	31
Mineur lui-même	6	2
EDS - PMI - CMS	62	9
Police, gendarmerie	19	0
Service judiciaire	86	5
Service Social du Département	144	14
Structure de soins	156	40
Tiers hors famille	20	5
ligne SOS	10	0
non renseigné	932	124



**Attention : 932 mesures AEMO non saisies et 124 en AED.**

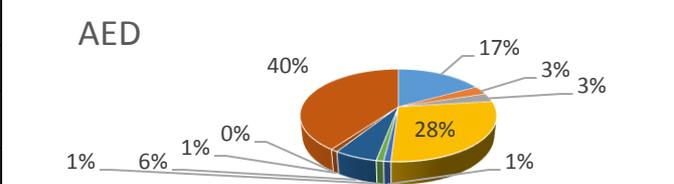
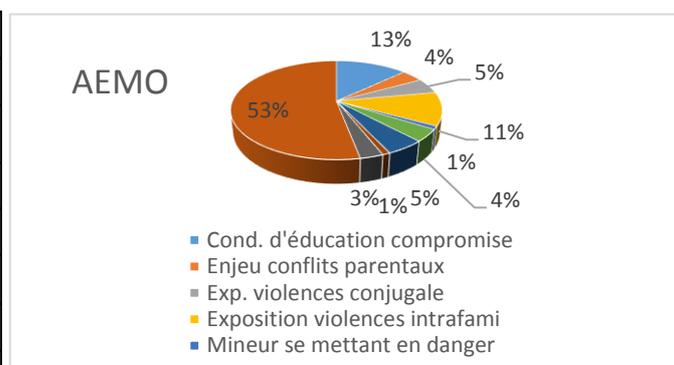
La proportion de nouveaux dossiers provenant des services du Conseil départemental suite à l'évaluation d'une information préoccupante reste importante, ce qui peut expliquer la tendance à rester dans l'activité judiciaire au détriment du principe de subsidiarité du judiciaire par rapport à l'administratif.

Notons aussi le nombre de situations signalées par l'Education nationale. Concernant les familles, cette catégorie se retrouve dans les transferts de dossiers d'une juridiction à une autre en lien avec un déménagement et les conflits parentaux (Juge aux Affaires Familiales).

### 1.4.11. Problématique dominante des mesures arrivées dans l'année (AEMO+AED)

**Attention : 522 mesures AEMO non saisies et 60 en AED.**

	en %		2021	
	AEMO	AED	AEMO	AED
Exposition violences intrafamiliales	11	28		
Enjeu conflits parentaux	4	3		
Exp. violences conjugales	5	3		
Violences physiques	5	6		
Violences psychologiques	1	1		
Violences sexuelles	3	0		
Mineur se mettant en danger	1	1		
Négligences lourdes	4	1		
Cond. d'éducation compromise	13	17		
Non renseigné	53	40		



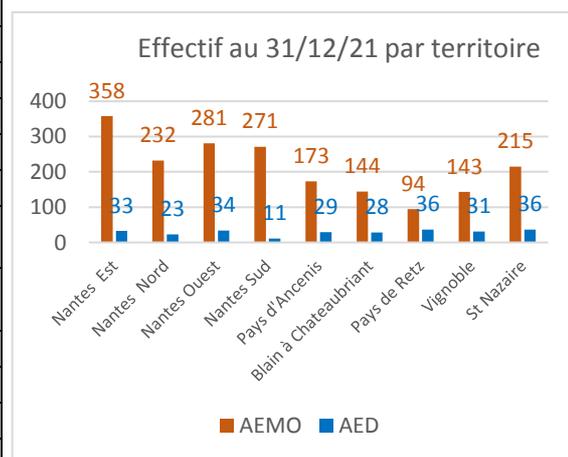
Le pourcentage des enfants enjeux des désaccords parentaux et des violences intrafamiliales ou subissant des violences directes a continué à augmenter cette année.

## 1.5. Evolution des caractéristiques de la population

### 1.5.1. Effectifs des équipes par territoire

**Effectif AEMO + AED au 31/12/2021 (exprimé en mineurs)**

	2021		2020	
	AEMO	AED	AEMO	AED
Nantes Est	358	33	295	38
Nantes Nord	232	23	158	37
Nantes Ouest	281	34	205	39
Nantes Sud	271	11	249	24
Pays d'Ancenis	173	29	140	29
Blain à Châteaubriant	144	28	166	18
Pays de Retz	94	36	103	36
Vignoble	143	31	124	33
St Nazaire	215	36	230	34
<b>Total</b>	<b>1911</b>	<b>261</b>	<b>1670</b>	<b>288</b>

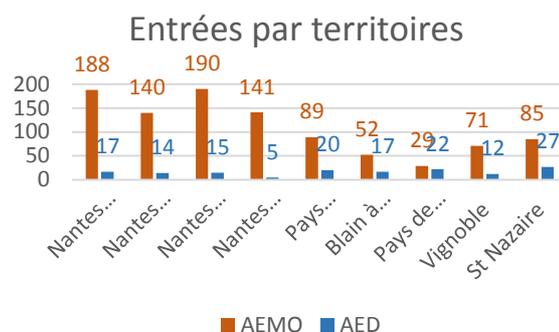


Ces chiffres de 2021 viennent confirmer, sur les agglomérations Nantes Est et Nantes Ouest/Nord l'importance de l'activité judiciaire.

Sur la délégation de Saint-Nazaire, les chiffres sont en hausse. La suractivité que tente de gérer l'équipe de Saint-Nazaire devient permanente. Notons que ce territoire est en partie urbain (CARENE) et rural (communautés de communes CAP Atlantique, Loire et Sillon, Pontchâteau-St Gildas des Bois, Pays de Redon).

### 1.5.2. Entrées par territoire (exprimées en mineurs) AEMO+AED

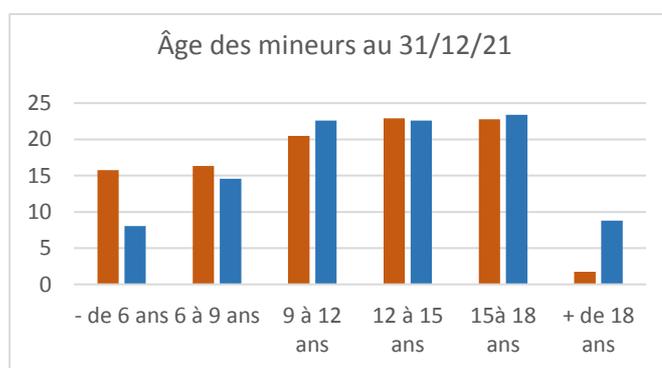
	2021		2020	
	AEMO	AED	AEMO	AED
Nantes Est	188	17	109	14
Nantes Nord	140	14	71	19
Nantes Ouest	190	15	122	23
Nantes Sud	141	5	119	9
Pays d'Ancenis	89	20	59	8
Châteaubriant	52	17	70	10
Pays de Retz	29	22	48	27
Vignoble	71	12	63	17
St Nazaire	85	27	103	22
	985	149	778	149



Le nombre d'entrées a augmenté sur l'ensemble des territoires sauf le Pays de Retz. Cela est en correspondance avec le nombre de sorties importantes et le taux de rotation.

### 1.5.3. Âge des mineurs au 31/12/2021 (en % sur effectifs AEMO et AED)

	2021		2020	
	AEMO	AED	AEMO	AED
moins de 6 ans	15,77	8,04	14,67	8,33
6 à 9 ans	16,34	14,56	16,05	14,93
9 à 12 ans	20,47	22,61	21,2	18,75
12 à 15 ans	22,92	22,61	21,86	24,65
15 à 18 ans	22,77	23,37	22,93	24,31
+ de 18 ans (CSAJ)	1,72	8,81	3,29	9,03





#### 1.5.4. Durée des prises en charge terminées (AEMO et AED)

	2021				2020			
	AEMO		AED		AEMO		AED	
moins de 3 mois	59	7,90%	24	13,56	59	7,62%	15	8,2
3 à 6 mois	74	9,91%	3	1,69	55	7,11%	6	3,28
6 à 12 mois	1136	18,21%	34	19,21	163	21,06%	39	21,31
1 à 2 ans	194	25,97%	55	31,08	239	30,88%	55	30,05
2 à 3 ans	159	21,29%	42	23,73	117	15,12%	57	31,15
Plus de 3 ans	125	16,73%	19	10,74	141	18,22%	11	6,01

63,99% des mesures dépassent un an d'accompagnement et 36,01 % ne dépassent pas un an d'intervention (Attention aux 59 mesures de moins de 3 mois ... les sorties (internes) pour la Mesure Unique peuvent fausser le résultat).

Corrélié avec les effectifs qui se sont renouvelés à 61 % sur l'année, cela entraîne un travail conséquent en termes d'évaluations, d'écrits, d'audiences et de réinvestissement d'une nouvelle mesure.

#### 1.5.5. Durée Situation scolaire et professionnelle des mineurs au 31/12/2021 (en %)

<b>Non scolarisés</b>		9,93
< 6 ans non soumis à l'obligation scolaire	5,39	
6 à 16 ans déscolarisé	0,78	
> 16 ans non soumis à l'obligation scolaire		
<b>Scolarisés éducation nationale</b>		85,82
classe ordinaire	47,78	
classe professionnelle ou préprofessionnelle	0,78	
classe spécialisée	4,03	
<b>Médico-social</b>		0,26
<b>Apprentissage - activité professionnelle</b>		0,42
<b>situation inconnue</b>		18,05

Le nombre de mineurs déscolarisés (de 6 à 16 ans et plus de 16 ans) est de l'ordre de 9,93 % (4,08% en 2017, 3,7% en 2016). Il s'agit le plus souvent d'adolescents qui quittent progressivement le système scolaire après une période d'absentéisme ou de désintérêt ou qui en sont exclus pour des problèmes de comportement ou d'inadaptation. Il peut également s'agir de déscolarisation en lien avec une notification MDPH pour un établissement spécialisé qui n'a pu se traduire par une entrée dans un établissement adapté ou d'une exclusion du lieu de prise en charge.



## II. FONCTIONNEMENT

### 2.1. L'évolution des pratiques

#### Création du SEAD

L'innovation s'appuie sur une souplesse et une adaptation du cadre. Ces questions ont guidé notre réflexion lors des commissions de travail mises en œuvre sur 2019 avec nos collègues du SSPE. La concrétisation de ce travail a été la formalisation du plan d'action début 2020 pour continuer ce travail d'acculturation, d'interconnaissance et de structuration de nos pratiques à l'œuvre au sein du SEAD sur 2020, 2021, 2022.

Ce travail est loin d'être terminé d'autant plus que les années 2020 et 2021 ont été des années spécifiques en lien avec le confinement et les règles sanitaires. Ce contexte a malmené notre organisation et nos projections de travail. Nous avons acté en réunion encadrement la nécessité de prioriser certains axes pour répondre à la dynamique d'une généralisation des pratiques sans attendre que le plan d'action puisse être à nouveau relancé dans son intégralité : l'administratif, les outils de facturation, l'encadrement, la fonction psychologique, les mesures en attente...

#### La mesure unique

L'expérimentation de la mesure unique a commencé le 1<sup>er</sup> février 2019 pour se terminer le 31 décembre 2021. Nous sommes en lien avec le Conseil départemental dans le cadre du groupe de suivi de l'expérimentation pour affiner l'évaluation de cette nouvelle modalité d'accompagnement.

L'évaluation intégrera l'évaluation globale de la politique des interventions à domicile du département effectuée par le cabinet ASDO sur le premier semestre 2021 et viendra nourrir le futur schéma départemental et la généralisation de la mesure unique.

### 2.2. Les interventions soutenues à domicile (ISD)

#### Activité : entrées et sorties

Concernant l'activité ISD au 31 /12 /2021 : **7541 journées**

- **ISD Jaunaie : 10 mineurs suivis sur une capacité de 10, dont 7 garçons et 3 filles.**
- **ISD Tour d'Auvergne : 10 mineurs suivis sur une capacité de 10, dont 6 garçons et 4 filles.**

Au cours de cette année, les deux équipes ISD ont été attentives à garantir une permanence de l'accompagnement éducatif alors que les prévisions de la généralisation de la mesure unique prévoient la fin de cette modalité d'accompagnement.

#### Problématiques des situations repérées

La nature des situations familiales auprès desquelles les professionnels du service interviennent relève de problématiques qui rejoignent celles décrites par le diagnostic ISD dont les conclusions datent de novembre 2017, à savoir : parents porteurs de handicap psychique, carences éducatives, difficultés psycho-sociales, précarité socio-économique.

Parmi les entrées, des situations familiales relèvent d'une problématique liée aux violences conjugales en sachant que cela correspond à une contre-indication de



l'exercice d'une mesure intensive, comme décliné dans le référentiel ISD du Conseil départemental. Dans la mesure où le service ISD ne peut refuser une situation transmise par les services du Conseil départemental, l'accompagnement éducatif sera assuré tant que les conditions le permettant seront à l'œuvre.

### Conclusion, enjeux et perspectives

La mise en œuvre de l'expérimentation liée à la Mesure Unique avait été évoquée de manière officielle en fin d'année 2018 par le Conseil départemental. La finalité étant que toutes les mesures d'accompagnement éducatif de milieu ouvert soient regroupées sous cette nouvelle forme d'intervention. L'enjeu s'agira de penser de nouvelles modalités d'accompagnement avec le souci de ne pas perdre la spécificité de l'intervention ISD, et ce dans l'intérêt des mineurs et des familles qui nécessitent un accompagnement et une réflexion professionnelle régulière, permanente.

### **2.3.Des actions transversales**

Des réflexions sont à initier et à soutenir au sein du SEAD. La Loi de finance 2019 a prévu un allègement des charges sociales et patronales. Ce contexte nous a amené à réfléchir sur l'évolution de notre organisation de service afin d'offrir des perspectives d'améliorations et de créativité pour répondre au mieux aux besoins identifiés des enfants accompagnés sur 2 axes :

- 1- Une diversification d'accompagnement des mesures de milieu ouvert : 2 ETP de conseillère en économie sociale et familiale ont été recrutés début janvier 2021 pour répondre à ce besoin.
- 2- Un dispositif interne d'accompagnement à la reprise du Lien Parent – Enfant : 8 travailleurs sociaux, 2 chefs de service et 2 psychologues ont intégré ce projet et sa mise en œuvre.

### **2.4.Quelques points d'appui pour construire durablement**

- Que sera le milieu ouvert de demain ? Quelles formes prendra-t-il ? Le Conseil Départemental a souhaité mettre en réflexion « la Mesure Unique ». Cette nouvelle modalité d'accompagnement est concluante. La question sera la généralisation sur le département dans le cadre du nouveau schéma départemental 2022/2027 et la disparition de l'ISD.
- La montée en charge des AED qui doit rester une préoccupation de tous les instants malgré la suractivité judiciaire.
- Une nécessaire réflexion en interne doit se mettre en place concernant les mesures en attente. Le Pôle de Première Intervention (PPI) par son périmètre antérieur ne répond plus à cette finalité malgré l'augmentation d'ETP (deux postes financés par le département sur 2021). Faut-il maintenir un dispositif ad hoc ? Quel serait son fonctionnement ? Ses priorités ? Son périmètre ? Autant de questions qui guideront notre travail d'élaboration sur 2022.



## CONCLUSION - PERSPECTIVES

La protection de l'enfance vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation.

L'intensité du travail fourni par les professionnels du SEAD auprès des enfants, des adolescents, des jeunes majeurs et des familles, s'inscrit totalement dans la continuité de l'année précédente et dans un travail de collaboration que nous menons sur tout le département avec l'ensemble des partenaires.

Un des axes principaux de nos accompagnements est de soutenir la responsabilisation des parents et des pratiques adaptées de la parentalité.

Mais l'année 2021 a confirmé la dégradation du dispositif de protection de l'enfance sur le département. La mise en œuvre des décisions de justice censées protéger les mineurs en danger, intervient avec des retards croissants. Nous tentons au quotidien de pallier la liste des mesures en attente. Le pôle de première intervention tente de proposer une première réponse mais sa mission est mise à mal. Les mesures de milieu ouvert sont ordonnées par défaut de possibilités de placement, par défaut d'une mesure intensive, par défaut d'une décision JAF... les professionnels du service s'épuisent à trouver le sens à leurs missions.

La généralisation de la Mesure Unique reste un enjeu important pour le milieu ouvert et les professionnels du SEAD, afin de retrouver des espaces d'élaboration, de réflexion, de construction de nouvelles modalités d'intervention où l'exigence de qualité reste au centre des préoccupations.

Jean-Michel CLAVIER,  
Directeur SEAD

*Le 18 mai 2022*



## Conseil et Soutien – MJD Nantes / MJD Châteaubriant BILAN d'ACTIVITE

### **Descriptif de l'activité**

Il s'agit d'un accueil libre (toute demande est accueillie), anonyme (pas de trace conservée et de suite donnée à l'entretien), et gratuit (pour les personnes accueillies). Il s'agit d'un lieu d'accueil, d'écoute, de conseil, d'orientation, destiné aux parents, aux familles, aux adolescents mineurs et aux jeunes majeurs.

### Deux Lieux d'accueil

- 1- Maison de Justice et du Droit (MJD) de Nantes** (quartier Dervallières)
- 2- Maison de Justice et du Droit de Châteaubriant.**

### Accueillants

Travailleurs sociaux du SEAD formés à ces modalités d'intervention. Les entretiens se déroulent avec une prise de rendez-vous préalable. Ce principe permet aux travailleurs sociaux de ne pas se déplacer à Châteaubriant pour rien. Des avocats participent aux permanences de Nantes-Dervallières.

### Rythme

Un mercredi après-midi à quinzaine (1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mercredis du mois pour Châteaubriant / 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mercredis pour Nantes). La durée de chaque accueil est estimée entre 45 minutes à 1 heure ; ce temps est nécessaire pour permettre d'écouter la personne et lui restituer des éléments de compréhension, des conseils, des orientations.

### Thèmes abordés

Si, il y a quelques années, nous recevions principalement des mères sur des thématiques pour la plupart liées à des conflits entre parents séparés, nous accueillons aujourd'hui également des pères – et depuis quelques années des grands-parents - qui viennent s'enquérir de leurs droits et qui manifestent un intérêt pour la prise en charge de leurs enfants et de leurs petits-enfants. Pour certains d'entre eux, ils sont en rupture de contacts et ils cherchent à renouer des liens.

Les séparations parentales sont très présentes dans les demandes mais également des tensions entre parents et grands-parents autour des liens familiaux et des places de chacun, les conséquences sur les enfants. Nous avons également accueilli des familles autour de questions liées à l'autorité ou en lien avec des mises en danger des enfants.

D'autres questions surgissent telles l'adoption, la reconnaissance de paternité, une demande d'accueil de l'enfant en dehors du milieu familial.

En somme les questions abordées à l'espace Conseil & Soutien sont celles qui traversent notre société et les évolutions de la famille.

### Quelles réponses sont apportées dans le cadre de la permanence Conseil & Soutien ?

Les réponses apportées peuvent être de différentes natures :

- ✓ Une réponse de type conseil : échange oral sur la façon de protéger les enfants, l'autorité au quotidien, les droits respectifs dans le cadre des procédures, aide à la construction de courriers.



- ✓ Une réponse de type orientation : vers la médiation familiale, une procédure Juge aux Affaires Familiales ou Juge des Enfants, vers une information préoccupante ou un dépôt de plainte, vers une démarche de soins.

## **Maison de Justice et du Droit – Nantes Dervallières**

### Bilan quantitatif des permanences 2021

**24 permanences ont été réalisées ; 35 entretiens ont été menés et 39 personnes reçues.**

Les permanences « Espace Conseil et Soutien » réalisées dans le cadre du Point Justice des Dervallières ont continué de se dérouler en 2021 malgré les soubresauts liés à la crise sanitaire. Le choix du Point Justice a été de privilégier les permanences en distanciel pendant le premier semestre 2021. Cette disposition a permis de maintenir une activité et ce service aux usagers. Depuis septembre 2021, les usagers ont repris le chemin du point Justice.

Les motifs de rendez-vous sont toujours en adéquation avec les missions de nos permanences. Le contenu de ces rencontres confirme l'intérêt déjà démontré depuis plusieurs années, d'agir en amont d'éventuelles procédures judiciaires, afin de répondre au mieux aux difficultés éducatives rencontrées par les familles. Ce constat ne peut qu'être réaffirmé à la lumière de la suractivité croissante qui embolise tous les services de protection de l'enfance.

L'articulation des permanences avec les avocats reste un point d'amélioration. Les usagers ont en effet la possibilité de cette double consultation lors des permanences. La désignation d'avocats différents d'une permanence à l'autre ne permet pas de construire une collaboration fructueuse. Néanmoins plusieurs réflexions sont à construire : meilleure articulation avec la coordinatrice du point Justice, envoi d'un mail de présentation de la permanence aux avocats désignés en amont.

## **Maison de Justice et du Droit – Châteaubriant**

### Bilan quantitatif des permanences 2021

**25 permanences ont été réalisées ; 24 entretiens ont été menés et 31 personnes reçues.**

L'action « CONSEIL ET SOUTIEN AUX PARENTS » a débuté en 2011 à la demande de la MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT de Châteaubriant. Nous avons donc à ce jour un recul de 10 ans pour constater le bien-fondé de cette permanence.

Cet espace d'accueil, conçu comme un véritable service à destination des usagers, a été mis en place par le Conseil Départemental d'Accès au Droit à l'occasion de l'ouverture de la MJD afin de répondre à des problématiques éducatives présentes sur le territoire de Châteaubriant, secteur éloigné des agglomérations où peuvent se concentrer des réponses éducatives et sociales. Cette réponse est une contribution à l'accès au droit et à la prévention "éducative".

Rappelons que cette permanence ne peut fonctionner que sur rendez-vous du fait du déplacement des intervenants en provenance de Nantes.

Au plan géographique, le public vient majoritairement de Châteaubriant ou de la Communauté de communes de Châteaubriant. Les autres proviennent des communautés de communes voisines (secteur de Derval, région de Nozay, Pays d'Ancenis).

L'activité de la permanence « Conseil et Soutien » à la MJD Châteaubriant, même si sa fréquentation reste modeste, augmente d'année en année. À ce titre, il semble qu'elle réponde à un besoin en termes d'accès au droit pour une population éloignée des grands centres urbains. Si sa rentabilité strictement financière peut être interrogée, son utilité est en train d'être démontrée concernant le maintien d'un service public dans des territoires ruraux.



## **DAPRRA** **Dispositif d'accompagnement et de prévention lié aux** **risques de radicalisation religieuse** **BILAN d'ACTIVITE**

Le dispositif « DAPRRA » fonctionne depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2015 ; depuis 2018 l'équipe est composée de 40% d'éducatrice spécialisée, de 5% de temps de secrétariat et de 5% de temps de psychologue. Nous avons créé nos outils (numéro de téléphone, courrier, livret d'accueil...) pour pouvoir répondre aux sollicitations des parents et expliquer notre démarche et le cadre de notre intervention.

Nous participons également à la cellule de suivi des signalements qui se réunit tous les deux mois à la Préfecture de Nantes. Notre intervention s'est modélisée sur plusieurs axes en partant de la définition de la radicalisation suivante :

*« Processus par lequel un individu ou un groupe adopte une forme violente d'action, directement liée à une idéologie extrémiste à contenu politique, social ou religieux qui conteste l'ordre établi sur le plan politique, social ou culturel »*

F. KHOSROKHAVAR, sociologue

### **Le partenariat**

Nous sommes en lien avec différents partenaires ad hoc pour créer un réseau et le rendre dynamique et être au plus près d'une réponse de qualité auprès des professionnels :

**Groupe ressource PJJ** : échanges de pratiques, échanges d'informations, journée de formation valeurs de la République le 25 mai et le 14 décembre 2018, apport d'intervenants extérieurs, apports législatifs, mineurs retour de zone. Le contexte sanitaire a mis en suspend ce temps de rencontre pour l'instant.

- ✓ Présentation DAPRRA et échanges sur la pratique : Groupe ressource PJJ (9 février 2018) ; Rectorat académique (DSDEN 44) : plan de formation de professionnels (5 juin 2018, 18 mars 2019, 27 mars 2020 (annulée confinement) ; Colloque pluralisme religieux (4 octobre 2018) ; la compagnie La Palissade « Lettres à Nour » (9 octobre 2018 à Nantes et le 16 décembre 2019 à Saint-Nazaire) ; Télé Nantes « La quotidienne » (22 octobre 2018) ; Direction Solidarité Conseil Départemental à Châteaubriant (29 novembre 2018) : journée de formation.
- ✓ Échanges / Formation / Recherche : Dr Buisson (mémoire de recherche « pratique et jeunes radicalisés »), S. Raji (mémoire Master 1 sociologie « jeunes radicalisés et accompagnement des familles »), M. Frélaud (mémoire de recherche « processus de radicalisation »), M. Jeanjacques et Mme Melvel : mémoire processus de radicalisation IRA Nantes...
- ✓ Participation à un groupe de recherche sur les processus de radicalisation et de dé-radicalisations : Groupe GPCOD.

Pour monter en compétence sur cette question du processus de radicalisation et ses effets, nous avons participé à plusieurs temps de formation et de colloques :

- « Séminaire radicalisation » Préfecture de Loire Atlantique (27 septembre 2018), apports sur la théorie du complot (atelier séminaire du 27 septembre 2018) ; SG CIPDR 21 et 22 juin PARIS ;
- « Conférence prévention de la Radicalisation » mairie de Saint-Herblain (5 février 2018) ; Formation PTF Rennes « Processus de radicalisation violente et accompagnement éducatif, module 2 » (du 09 au 11 octobre 2019 et du 05 au 07



mars 2020). Formation CIPDR « Prise en charge des mineurs à leur retour de zones (04 et 05 novembre 2021) à Nantes, Journée d'étude portant sur les radicalités DIRPJJ grand Ouest (18 novembre 2021).

Ces moments de formation, de réflexion, d'échanges des pratiques viennent enrichir nos accompagnements et nos observations sur le terrain et nous permettent d'affiner nos indicateurs concernant le processus de radicalisation et d'être au plus près des problématiques rencontrées sur le champ de la radicalité.

### Bilan quantitatif 2021

Pour l'année 2021, nous avons été sollicités pour 8 nouvelles situations familiales. Deux d'entre elles se sont clôturées en 2021. Il y a cette année toujours un déséquilibre entre les sollicitations concernant les garçons et les filles. Notre accompagnement auprès des familles (jeune et/ou parents) s'est mis en place avec des rencontres formalisées au service ou à domicile.

Notre intervention prend sens auprès des parents en leur apportant des clés de compréhension et de prévention à un possible basculement vers la radicalisation.

Il est important de noter que l'année 2021 a été encore particulière en lien avec la Covid19 et le contexte sanitaire. Il est indéniable que cela a eu un impact sur le DAPRRA.

Fin 2021, le DAPRRA accompagne 4 familles concernant 3 jeunes filles (dont 1 majeure) et 1 garçon. Nous restons à disposition auprès de 2 autres parents. 2 autres suivis se sont clôturés sur 2021 suite à la demande des parents.

Le DAPRRA aura alors fin décembre 2021, un recul de 6 ans et trois mois de fonctionnement.

Cf. tableau ci-dessous

Année d'entrée	Sexe	Âge	Proposition rencontre par courrier du DAPRRA	Contact téléphonique	Nombre de rencontres et contact téléphonique	Provenance	Personne rencontrée	Poursuite accompagnement
2021	F	17	Non	Oui	10	Mère	Mère et mineur	A disposition
2021	F	16	Non	Oui	12	Gendarmerie	Mère et fille	En cours
2021	F	16	Oui	Oui	1	Préfecture	Mère	Clôturée en 2021
2021	F	13	Non	Oui	8	Gendarmerie	Mère et fille et psychologue de L.	En cours
2021	F	15	Oui	Oui	3	Partenaire Adaes44	Mère	Clôturée en 2021
2021	G	13	Non	Non	1	Partenaire SEAD TA	Travailleur Social	En cours
2021	F	18	Non	Oui	2	MDA	Mère, fille	En cours
2021	F	17	Oui	Oui	9	Préfecture	Mère, père et fille	A disposition



## **LAEP : Lieu d'accueil ENFANT / PARENT - Ancenis et Riaillé BILAN d'ACTIVITE**

Le LAEP s'inscrit dans une philosophie de prévention précoce en accueillant de jeunes parents et leurs enfants âgés de 0 à 4 ans, de façon anonyme et gratuite, et ceci de façon hebdomadaire (hors vacances scolaires). La finalité de ces accueils, construits sur le modèle des Maisons Vertes créées par Françoise Dolto, vise à proposer un lieu de proximité agissant dans une visée de soutien à la parentalité, de réassurance des compétences parentales, de rupture de l'isolement via des échanges et rencontres entre pairs et professionnels de l'enfance.

Les accueillants du LAEP sont des professionnels de l'enfance de champs différents (travailleurs sociaux, éducateurs de jeunes enfants, psychologues, infirmières-puéricultrices...). Pour autant, ce n'est pas tant le champ disciplinaire que la posture professionnelle d'accueil qui est importante dans ce type d'espace. C'est ainsi que les professionnels intégrant ce dispositif disposent d'une formation spécifique et continuent de pouvoir s'appuyer sur des formations annuelles et des supervisions régulières.

Depuis 2014, un professionnel du SEAD intervient au sein d'un Lieu d'Accueil Enfant Parents (LAEP) créé sur la commune d'Ancenis « Bateau sur l'eau ». L'Ecole des Parents et des Educateurs de Loire Atlantique (EPE), est porteuse de ce projet et l'intervention de notre service est encadrée par une convention signée fin 2013 et reconduite en 2021.

**En 2021**, l'activité du LAEP a connu deux changements principaux :

- Après 8 années d'engagement important et une mobilité vers le Service d'Investigation Educative, Monsieur Papaiconomou, assistant de service social, a arrêté d'assurer les accueils sur le LAEP d'Ancenis. Depuis juin 2021, c'est Madame Perron, éducatrice spécialisée sur l'équipe Est Tour d'Auvergne, qui lui succède.
- En 2021, le SEAD a été sollicité par l'EPE pour intervenir également au sein du LAEP de Riaillé. Ce LAEP fait également partie du projet « Bateau sur l'eau ». Madame Touffet, éducatrice spécialisée sur l'équipe Ouest Sillon s'est engagée dans ces accueils à compter de septembre 2021.

L'implication des professionnels dans les LAEP consistent dans l'animation de 11 accueils par an, la participation à des séances de supervision et plusieurs temps de réunion/formation. Au total, l'engagement dans le LAEP correspond par professionnel à 118 heures de travail effectif, trajets compris. Ces interventions se font dans le cadre de mise à disposition de personnel, facturée à l'EPE à terme échu.

2021 a été une année de reprise de l'activité « ordinaire » des LAEP après une période compliquée par le contexte sanitaire. Les fermetures plus ou moins longues de ces lieux ont contribué à ce que les habitudes des populations concernées évoluent, avec une fréquentation qui a tardé à revenir au niveau initial. Cela reste particulièrement le cas sur le LAEP de Riaillé. L'activité sur le LAEP d'Ancenis a retrouvé quant à elle un niveau satisfaisant, en lien avec un territoire et une dynamique partenariale active.

L'autre élément marquant a été la position prise par l'EPE en mai 2021 de céder la coordination de ces LAEP en souhaitant un transfert de cette dernière vers les communautés de commune concernées (Ancenis et Riaillé). Ces dernières, réunies dans le cadre d'un Comité de Pilotage, ont exprimé le souhait que ces lieux soient pérennisés, et qu'il fallait qu'une transition s'opère pour définir les engagements à venir de chacun. Les enjeux portent notamment sur le financement de ces lieux



**Adaes44**  
Direction générale  
[Rapport 2021](#)

(actuellement pris en charge par l'EPE via un financement croisé CAF-CD44) et la coordination de ces LAEP (actuellement assurée par l'EPE). Un calendrier de rencontres devait être proposé pour permettre cette transition et prévoir le désengagement de l'EPE. Force est de constater qu'à ce jour, le SEAD n'a pas été associé à cette démarche comme cela avait été initialement convenu.

Il est donc à craindre que, faute de perspectives, l'EPE décide d'un désengagement au 30 juin 2022. Est-ce que dans la foulée de ce possible arrêt les communautés de communes sauront reprendre ce projet ? A l'heure de l'écriture de ce rapport d'activité, rien n'est moins sûr... Les LAEP sont des espaces de prévention majeurs, qui se sont beaucoup développés sur le territoire ligérien. Cette implication du SEAD dans cette politique de prévention est en résonance avec les valeurs associatives de l'Adaes44.



## Médiation familiale BILAN d'ACTIVITE

**2 médiations réalisées sur les  
5 prévues,  
12 entretiens réalisés pour 32.**

### Entretiens d'information réalisés : 7

- 5 Adaes44 -Tour d'Auvergne
- 1 Adaes44 – Ouest Sillon
- 1 au EDS de St-Philbert de Grand Lieu

Deux entretiens ont débouché sur une médiation familiale.

### Nombre de médiations familiales réalisées : 2 pour 5 séances

- 2 sur l'équipe SUD – Tour d'Auvergne
  
- *Médiation familiale 1 : AEMO/3 enfants* : 4 séances pour travailler sur des accords concernant les modalités de résidence et de liens parents/enfants. Violence physique de l'un des parents à l'encontre de l'autre en fin de 4<sup>ème</sup> séance. Le service a mis fin au processus de médiation familiale.
  
- *Médiation familiale 2 : AEMO/1 enfant* : médiés qui avaient déjà bénéficié d'une médiation familiale au sein du service en 2019. Demande d'une nouvelle séance afin de renégocier les modalités de résidence de l'enfant. Pas d'accord entre les parents qui conviennent de ressaisir le JAF.

### **Sur le plan financier**

Montant global perçu par le service 93.6 €

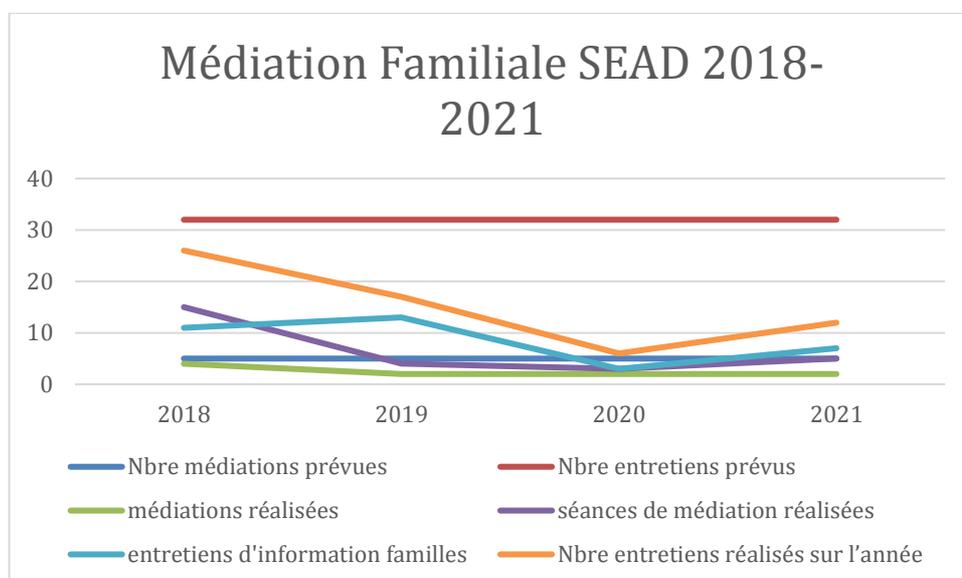
1. *Médiation 1* : participation médié 1 : 15.40 € / participation médié 2 : 8 €. Total de 93.6 €
2. *Médiation 2* : pas de facturation

### Temps annexes : 6h30

1. Présentation de la médiation familiale sur les équipes de l'Adaes44 : 3h00
2. Temps d'Analyse des Pratiques : 2h00
3. Temps de bilan : 1h30

### **Bilan médiation familiale SEAD 2018-2021**

	2018	2019	2020	2021
Nbre médiations prévues	5	5	5	5
Nbre entretiens prévus	32	32	32	32
Médiations réalisées	4	2	2	2
Séances de médiation réalisées	15	4	3	5
Entretiens d'information familles	11	13	3	7
Nbre entretiens réalisés sur l'année	26	17	6	12



### Questionnements et perspectives

- Au regard du nombre important de familles accompagnées par le SEAD, peu de collègues, et souvent les mêmes (ceux qui ont déjà expérimenté la co-intervention AEMO/AED/MF), sollicitent la médiation familiale. Quels sont les freins ?
  - Les équipes se sont-elles suffisamment approprié cet outil ? Pense-t-on à la médiation familiale au moment des 1<sup>ers</sup> entretiens ? des évaluations ?
  - Des situations de conflits sont-elles trop dégradées pour relever de la médiation familiale ?
  - Le coût financier est-il réhibitoire pour les familles ?
- Comment promouvoir davantage la MF au sein du SEAD ?
- Peut-on envisager l'intervention d'un(e) second(e) MF pour engager une véritable dynamique d'équipe ?
- Peut-on envisager de prendre contact avec d'autres services alliant milieu ouvert et MF, afin d'ajuster nos interventions ?

### Conclusion :

Le dispositif de médiation familiale expérimenté en 2018 et généralisé en 2019 peine à se développer sur l'ensemble des équipes du SEAD.

L'année 2021 a été l'occasion de poursuivre le travail de rencontres des équipes du SEAD, déjà engagé en 2020. Il est à poursuivre en 2022, notamment en prévoyant un temps de rencontre avec les chefs de service.

Pour autant, les sollicitations de ce dispositif doivent être renforcées, notamment pour des familles entrant dans le dispositif : PPI, SIE...

Par ailleurs, la récente disposition prévue par la loi réformant la protection des enfants de février 2022 prévoit que le juge des enfants peut ordonner une mesure de médiation familiale, ce que nous commençons à constater dans certains jugements reçus récemment.



**Adaes44**  
Direction générale  
Rapport 2021





Adaes44  
Direction générale  
Rapport 2021

# SERVICE PENAL SOCIO-JUDICIAIRE

2021 |

## SOMMAIRE

---

### INTRODUCTION

#### **I. Le pôle socio-éducatif**

**1.1. La Permanence d'Orientation Pénale**

**1.2. Le Contrôle Judiciaire Socio-Educatif**

**1.3. L'Enquête de Personnalité**

#### **II. Le Pôle Réparation Pénale Mineurs**

#### **III. Le Pôle Alternatives aux Poursuites**

#### **IV. Les actions transversales**

**4.1. Les stages de sensibilisation aux dangers de l'usage de stupéfiants**

**4.2. Les stages de responsabilité parentale**

**4.3. L'accompagnement des auteurs de violences conjugales**

4.3.1. Les groupes de parole

4.3.2. Les stages de responsabilisation

4.3.3. Les évictions de conjoints violents

4.3.4. La Justice Restaurative

### CONCLUSION



## INTRODUCTION

En 2021, les effets de la crise sanitaire ont continué à se faire sentir sur nos organisations. Nous avons dû faire face à **des absences liées à la Covid 19** (professionnels positifs, cas contacts ou enfants cas contacts et donc déscolarisés). Cela est incontestablement venu impacter le déroulement de nos activités, par les relais que ces absences nécessitent au jour le jour.

En fin d'année, nos actions collectives (stages), fortement perturbées au cours de la première période de cette crise sanitaire, ont repris dans des conditions normales.

S'agissant de notre Pôle Socio-Educatif, **la structure de l'activité de Contrôles Judiciaires, par l'augmentation de la durée moyenne de cette mesure, ne nous a pas permis, en 2020, puis en 2021, d'équilibrer notre budget.**

Nous avons donc retravaillé, avec les équipes, la norme de mise en œuvre de CJSE par Intervenant Socio-Judiciaire (45 à 55 aujourd'hui), en ne remplaçant pas deux professionnels quittant le service et en renforçant l'activité « enquête de personnalité », la demande se révélant plus forte.

Le Pôle Réparation Pénale Mineurs, avec l'entrée en vigueur du nouveau Code de Justice Pénale des Mineurs, s'est positionné en 2021 auprès de la PJJ pour mettre en œuvre **des médiations pénales mineures** et intervenir dans le cadre des **stages de citoyenneté** qu'ils animent auprès d'adolescents. Ce projet reste en attente d'un retour de leurs services.

Concernant le Pôle Alternatives aux Poursuites, **la politique de Parquet visée par le nouveau Procureur de la République**, Monsieur Renaud Gaudeul, est en train d'impacter notre exercice.

Pour répondre à l'engorgement des voies procédurales au pénal, il vise le développement des mesures alternatives mais avec un protocole revisité. Ainsi, il ne souscrit plus à l'opportunité de l'enquête sociale rapide, nous demande d'assurer l'enregistrement des procédures et souhaite faire valider la sanction, avant notre intervention. **Ce schéma, s'il nous fragilise sur le plan des équilibres financiers, nous impacte également sur le sens de nos interventions** se limitant alors à une fonction d'enregistrement et de suivi.

Parallèlement, il nous a proposé d'investir plus massivement les enquêtes sociales dans le cadre de procédures correctionnelles en COPJ (Convocation par Officier de Police Judiciaire devant le tribunal correctionnel) et CRPC (Comparution sur Reconnaissance Préalable de Culpabilité).

Enfin, **la problématique des violences dans le couple** et nos actions auprès des auteurs, occupent une place toujours plus importante parmi nos activités.

Afin de mieux répondre aux orientations vers le stage de responsabilisation, nous avons élaboré **un modèle de stage sur 1 journée**. Celui-ci concerne les faits de violence de moindre gravité, dites réactionnelles. Le stage actuel de deux jours sera pérennisé et accueillera les auteurs de violence concernés par des faits plus graves, répétées, avec des phénomènes d'emprise. Ce nouveau dispositif permettra de réduire les délais entre le passage à l'acte et la réponse judiciaire. Il gagnera ainsi en efficacité.

Aussi, nous avons mis en place, en octobre 2021, **un nouveau groupe de parole à Saint Nazaire**.



## I. PÔLE SOCIO-EDUCATIF

### 1.1. La Permanence d'Orientation Pénale

Depuis 2011 à Nantes et 2016 à St-Nazaire, nous assurons la Permanence d'Orientation Pénale pour les deux juridictions. Notre mission consiste en la mise en œuvre **des Enquêtes Sociales Rapides (ESR)**.

« L'enquête sociale rapide (ESR) constitue une mesure d'investigation. Cette mesure est réalisée dans le cadre d'un mandat judiciaire et vise à vérifier la situation matérielle, familiale et sociale de la personne et à informer le magistrat sur les mesures propres à favoriser ou maintenir son insertion sociale. »

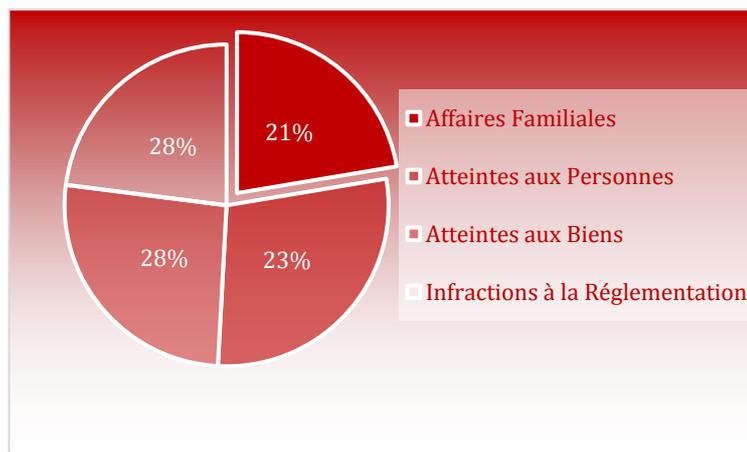
#### Les chiffres

	2017	2018	2019	2020	2021
Nantes	753	781	994	1119	<b>1080</b>
Saint Nazaire	108	159	145	165	<b>228</b>

**La permanence d'orientation pénale** reste fortement sollicitée : **1408 ESR** (enquêtes sociales rapides) réalisés en 2021, contre 1284 en 2020, soit une légère hausse. On constate une stabilisation des infractions de violence intra-familiale (essentiellement violence conjugale) après une forte hausse en 2020.

Cette augmentation nous a amené à installer un second professionnel de permanence, afin de répondre aux besoins des Parquets. Chaque jour de la semaine, deux intervenants socio-judiciaires sont donc présents dans le bureau de la POP pour répondre aux sollicitations ; un cadre d'astreinte reste mobilisable parallèlement, si nécessaire.

#### Répartition des ESR par types d'infractions



Si les affaires familiales ne constituaient que 11% des ESR en 2019, la proportion s'élève à 21% en 2021, ce qu'il faut relier à la très nette augmentation des procédures pour des faits de violences conjugales de 2020. Elles se maintiennent donc à un niveau haut encore en 2021.

#### Le profil

**97%** des prévenus rencontrés dans le cadre d'une ESR sont des hommes, **54%** sont célibataires, **77%** ont moins de 39 ans, **59 %** déclarent une problématique d'addiction (22% poly-consommateurs), et seulement **23%** indiquent occuper un emploi stable.

La part des personnes reconnues comme souffrant d'un handicap diminue légèrement, passant de 6 à 4% en 2021. Enfin l'origine géographique ne varie pas puisque nous comptons 47% des personnes issues de la ville de Nantes et s'élève à 75% si nous élargissons à la communauté urbaine de Nantes.



## Les Perspectives

La Loi de mars 2019, mise en œuvre en 2020, impacte le travail de l'enquêteur en introduisant dans l'ESR, la « *faisabilité matérielle de certaines peines ou aménagements de peine pouvant être prononcés* », et en a élargi l'obligation.

Depuis 2020, notre mobilisation sur des enquêtes pré-sentencielles renforcées, dites de faisabilité, ne cesse d'augmenter, notamment dans le cadre de COPJ (Convocation par Officier de Police Judiciaire devant le tribunal correctionnel). Au cours de l'année 2022, les professionnels du service positionnés sur le Pôle alternatives aux poursuites vont investir cette nouvelle mission concomitamment à la diminution du temps de la procédure attendue sur la composition pénale, le classement sous condition ou le rappel à la loi. Elle pourrait également concerner des procédures traitées en CRPC (Comparution sur Reconnaissance Préalable de Culpabilité).

Enfin, l'enquête sociale rapide se révèle un outil d'évaluation toujours plus opérant dans le cadre des procédures pour des violences conjugales, en cela qu'elle doit désormais renseigner au plus près le Parquet de la faisabilité technique d'activation d'un téléphone grave danger ou d'un bracelet anti-rapprochement.

## **1.2. Le Contrôle Judiciaire Socio-Educatif**

### Les Chiffres

<b>Nantes</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
<b>Ordonnées</b>	250	283	385	488	415
<b>Clôturées</b>	199	216	264	382	392
<b>St Nazaire</b>					
<b>Ordonnées</b>	134	92	145	174	131
<b>Clôturées</b>	66	81	95	156	166

Nous mesurons une légère baisse de l'ordonnancement s'agissant de la mesure de Contrôle Judiciaire Socio-Educatif qui revient au niveau de 2019 ; les clôtures, quant à elles, restent stables ou en légère hausse.

La proportion des CJSE dits courts, qui représentait 54% en 2018, apparaît se stabiliser à 70% en 2021 (71% en 2020). La part des CJSE dits longs se stabilise structurellement, l'ordonnancement diminue (163 en 2021, pour 190 en 2020).

### Les Perspectives

La structure de notre activité de Contrôles Judiciaires, par l'augmentation de la durée moyenne de cette mesure, génère une facturation diminuée au fil des ans, du fait de la facturation par tranche de 6 mois. Si près de 58% des CJSE clôturés en 2017 avaient moins de 6 mois, cette proportion chute à 17.6% en 2021. Parallèlement, la part des mesures clôturées entre 6 mois et 3 ans est passée de 33.2% à 76% en 5 ans.

Depuis 2020, ce pôle s'est donc largement mobilisé, emmené par ses deux chefs de service, pour se restructurer et revenir à l'équilibre visé dès cette année 2022.

En effet, une permanence des mesures de CJSE de + de 36 mois s'est mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2021, puis, l'été suivant, nous avons renforcé l'activité d'enquête de personnalité sur une partie de l'équipe, dans un pôle dédié, parallèlement à la réévaluation de la norme de CJSE par ETP (55 à Nantes et 60 à St-Nazaire, aujourd'hui). Ces changements nous ont amené à ne pas remplacer l'équivalent d'1.70 ETP d'intervenants socio-judiciaires.



### 1.3.L'Enquête de Personnalité

#### Les Chiffres

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Ordonnées</b>	150	167	245	205	<b>238</b>
<b>Clôturées</b>	100	189	178	173	<b>208</b>

On observe une activité qui tend à se stabiliser à un niveau haut, depuis 2019, ce que les juges d'instruction nous confirment également au regard de leur activité. Rencontré en janvier 2022, Monsieur Weisphal, coordinateur de l'instruction, a pu nous redire sa confiance dans cette activité réalisée par notre service

En 2021, Flore Caiveau a également conduit un groupe de travail qui a abouti à la rédaction **d'un référentiel de l'enquête de personnalité**, parallèlement à l'animation du pôle dédié à cette mission spécifique.

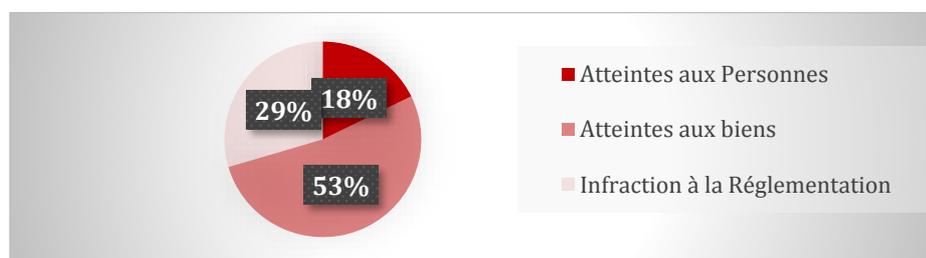
Prolongement du travail d'investigation et du rapport écrit, le service est largement cité, dans les 3 ou 4 années qui suivent, pour rendre compte à l'oral de notre intervention, dans le cadre des procès aux assises. En 2021, nous avons été cités à 64 reprises, contre 42 en 2020 et 30 en 2019. A noter qu'en cas d'indisponibilité de l'intervenant socio-judiciaire, un cadre du service, Flore Caiveau, le plus souvent, relaie et assure l'exercice.

## II. Pôle Réparation Pénale Mineurs

#### Les Chiffres

	2018	2019	2020	2021
<b>Ordonnancements</b>	226	337	150	189

L'ordonnancement de l'année 2021 nous laisse apercevoir une reprise après la forte baisse de 2020, du fait de la crise sanitaire. Celle-ci demeure à soutenir auprès tant des magistrats du Parquets que ceux du Siège. Madame Surel (Nantes), comme Madame Canovas (Saint Nazaire) soutiennent le positionnement de l'Adaes44 sur cette activité autorisée et financée par la PJJ.



Concernant les infractions, les atteintes aux biens restent majoritaires avec 53 % des mesures. La part des atteintes aux personnes baisse nettement par rapport à 2020 (24%), ce qui doit être relié à l'augmentation des infractions à la réglementation, et notamment les procédures ouvertes pour non respect du confinement : une mesure sur 10 en 2021.

Concernant les résultats de ces mesures, nous enregistrons une augmentation de notre taux de réussite à 93%. Les échecs sont liés à des carences ainsi qu'à des jeunes que ne sont pas allés au bout de leur activité de réparation.



Adaes44  
Direction générale  
Rapport 2021

Concernant l'âge des jeunes, la répartition est la suivante : 52 % entre 14 et 16 ans (idem 2020) et 42 % entre 16 et 18 ans (41% en 2020) et – de 4% ont moins de 13 ans. Enfin, 3% des jeunes accompagnés étaient des filles.

En 2021, nous avons obtenu une autorisation pour exercer **306 mesures de réparations pénales mineurs**. Cette revalorisation attendue par la juridiction nazairienne nous a permis d'asseoir notre implantation sur ce territoire et d'y développer le réseau partenarial adapté. Cependant, au regard du niveau de l'ordonnancement actuel, celle-ci reste fragile pour être entérinée par la PJJ, d'où nos sollicitations nombreuses actuellement auprès des magistrats pour les sensibiliser à la pratique de la RPM par l'Adaes44.

Soutenant une dynamique d'évolution de nos pratiques, en l'adaptant aux évolutions législatives, les intervenants en RPM du service bénéficieront, d'une formation dédiée, en novembre 2022. Celle-ci sera animée par Laurent Gerber, président de l'association des juges des enfants.

Nous restons également, en attente, de sollicitations de la PJJ, pour des interventions sur la thématique de la violence sexiste dans le cadre des stages de citoyenneté qu'ils animent.

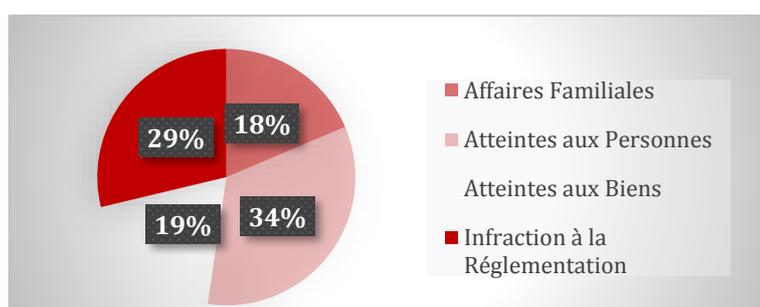
Enfin, porté par Sébastien Douaud, chef de service, et les professionnels mettant en œuvre la RPM, **un référentiel de nos pratiques** de cette mission se trouve en cours de finalisation.

### III. Le Pôle Alternatives aux Poursuites

Nantes				
Ordonnancements	2018	2019	2020	2021
Composition pénale	1095	1590	1335	<b>1468</b>
Médiation pénale	300	205	153	<b>238</b>
RAL majeur et CSC	497	579	549	<b>434</b>
RAL mineur et CSC	147	264	167	<b>192</b>

Saint Nazaire				
Ordonnancements	2018	2019	2020	2021
Composition pénale	<b>53</b>	<b>91</b>	<b>99</b>	<b>220</b>
RAL et CSC	<b>11</b>	<b>137</b>	<b>66</b>	<b>62</b>

On relève un ordonnancement plutôt stable en 2021 s'agissant de l'activité nantaise et une forte hausse à Saint-Nazaire, ce qu'il faut relier à une intervention qui prend sa place dans la politique du Parquet, en matière de justice de proximité notamment.





Pour Nantes, les infractions traitées par le pôle des mesures alternatives évoluent sensiblement. Les contentieux familiaux représentent près d'une procédure sur 5, alors que cette proportion était de 1 pour 10 en 2018 (11%). Aussi, les atteintes aux personnes ont augmenté en 2021 pour représenter 34% des infractions contre 25%, l'année dernière ; la moitié d'entre elles concernent des violences volontaires. On observa parallèlement une baisse de 10 points de la part des infractions à la réglementation (aux stupéfiants dans une majorité).

En 2021, nous mesurons **un taux de réussite à 74%** sur l'ensemble des mesures alternatives aux poursuites, se déclinant de la façon suivante : Composition Pénale (73%), Médiation Pénale (45%), RAL simple (Rappel à la loi) (86%), Classement sous condition (84%).

Dans 61% des procédures au sein desquelles nous sommes intervenus, les auteurs résident dans la métropole nantaise et pour 7% d'entre eux, en dehors du département.

Pour St-Nazaire, 100 % des mesures sont sur le contentieux des violences conjugales, le sujet est donc traité sur le chapitre dédié dans ce document.

#### Les indemnisations des victimes et les amendes de composition pénale

L'investigation sur la situation sociale des justiciables par le biais des enquêtes sociales préalables que nous effectuons systématiquement nous permet d'assurer un ajustement et un taux de réussite sur le recouvrement des indemnisations et des amendes. Cette enquête nous permet aussi de proposer des échéanciers pour le paiement des stages, des amendes et des indemnités pour les victimes.

**En 2020, nous avons perçu 93654 € au titre des indemnisations des victimes.**

Nous portons une attention toute particulière à l'information auprès des victimes, elles reçoivent un avis à victime, une information sur la notification de la mesure et le résultat de ces mesures.

#### Les amendes

	2018	2019	2020	2021
<b>Amendes prévues</b>	105360 €	100699 €	190070 €	<b>188872 €</b>
<b>Amendes perçues (€)</b>	84025 €	81839 €	137709 €	<b>135331 €</b>
<b>% des engagements</b>	80 %	81 %	72 %	<b>72%</b>

#### Les mesures concernant les mineurs

Ces mesures sont une première réponse pénale, elles sont pour nous un moyen de mobiliser les familles sur les passages à l'acte des adolescents. Dans un contexte symbolique fort et un accompagnement pédagogique, ces mesures sont un moyen de faire état de l'ajustement du mineur vis-à-vis de sa situation, en vue d'un retour qualitatif au Parquet des mineurs.

L'enquête sociale rapide que nous mettons en œuvre dans le cadre de ces entretiens constitue un levier à une élaboration socio-éducative. Cela peut nous amener à rédiger une information préoccupante lorsque nous repérons une situation d'enfant en danger ou à proposer une orientation vers une mesure de réparation pénale mineur lorsque le mineur et son civilement responsable y sont favorables.

Ordonnancements	2017	2018	2019	2020	2021
<b>RAL mineur et CSC</b>	151	147	208	167	<b>186</b>



Notre permanence est tenue tous les mercredis. Les contentieux concernant les mineurs se répartissent de la façon suivante :

Affaires familiales	Atteintes aux personnes	Atteintes aux biens	Infractions à la législation
1 %	23 %	37 % Dont la moitié pour du vol/recel	39 % Dont la moitié pour usage de stupéfiants

En 2021, l'équipe a finalisé un travail sur le **référentiel de mise en œuvre de la Composition Pénale**, un guide de 25 pages déclinant la pratique singulière de cette mission par notre service.

Nous avons également été sollicités par la fédération Citoyens et Justice pour présenter, dans le cadre d'un webinaire, notre « *bonne pratique* » du rappel à la loi mineurs et majeurs qui s'appuyait sur une enquête sociale rapide.

Répondant à une attente du Procureur de la République, nous avons remis en place **une permanence mensuelle à la MJD de Châteaubriant**, au 1<sup>er</sup> semestre 2021.

Aussi, dans le cadre de notre permanence au **tribunal judiciaire de Saint-Nazaire**, nous mettons en œuvre une nouvelle modalité de réponse avec le **Composition Pénale en temps réel**, impliquant la réception d'une personne mise en cause, quelques jours après les faits reprochés, au lieu de quelques mois.

Enfin, de manière beaucoup plus impactante, Monsieur Gaudeul, nouveau Procureur de la République à Nantes, est en train de développer **une nouvelle politique pénale** se traduisant par une restructuration de la mise en œuvre des alternatives aux poursuites au sein de la juridiction nantaise.

Outre une nette fragilisation de nos équilibres financiers, cela impacte la dimension sociale de nos interventions, en limitant notre place dans le sens donné à la sanction, au regard de la situation de la personne et donc notre action en termes de prévention de la récidive.

Notre équipe MAP nantaise (délégués du procureur et secrétaires) est donc actuellement au travail sur cette réorganisation de l'activité qui l'amènera parallèlement à investir une nouvelle mission : les enquêtes pré sentencielles renforcées, dites de faisabilité.



## IV. Les actions transversales

Le portage de ces actions se fait en concertation avec l'ensemble des équipes de l'Adaes44. Je remercie les directions des services qui nous soutiennent et tous les travailleurs sociaux qui nous rejoignent pour mettre en œuvre ces actions, ainsi que les partenaires qui nous accompagnent et qui par leurs contributions nous apportent leur expertise et leur soutien : France Victimes 44, le Parquet des Mineurs, les avocats, les médecins du CHU et du Conseil départemental, L'association Addictions France, la Gendarmerie nationale...

Ces actions socio-éducatives aux objectifs de prévention de la récidive, de responsabilisation et de restauration du lien social bénéficient de l'appui de financeurs dans le cadre de subventions. Je les remercie vivement de ces soutiens : **la Préfecture, le Conseil départemental, la Métropole nantaise, la ville de Nantes, la ville de Saint-Nazaire et le Conseil régional.**

### 4.1. Le stage de sensibilisation aux dangers de l'usage de stupéfiants

#### Nantes

**2021 a été marqué par la mise en place des demi-groupes** (pour respecter les mesures sanitaires de la salle de Rezé) : 6 inscrits le matin et 6 inscrits l'après-midi. Grâce à cette organisation, seuls 2 stages ont été annulés en début d'année, les autres ont pu se tenir dans différentes salles fonction des disponibilités. Les animateurs ont dû et su s'adapter à ces nouveaux formats et à ces nouveaux lieux. Sur les 11 stages de prévus, **9 stages ont pu se maintenir** avec un total de **132 inscrits** (dont plusieurs personnes inscrites sur plusieurs sessions en raison des reports); **87 personnes ont validé leur stage en 2021 (contre 40 validations en 2020).**

#### Saint-Nazaire

**Sur les 6 stages de prévus, 5 stages ont eu lieu** ; avec un total de **72 inscrits** (plusieurs personnes ont été inscrites à plusieurs reprises en raison des diverses annulations ou reports). **46 stages ont été validés en 2021 (contre 36 validations en 2020).**

L'année 2022 marque la reprise des stages sous la forme classique, d'une journée complète.

Deux animateurs de l'Adaes44 ont quitté le Groupe Ressource : Sophie Collet et Sandrine Houssin. Nous les remercions pour leur engagement ces dernières années sur ce dispositif. Trois nouveaux professionnels nous ont rejoint ; Il s'agit de Murielle Jamet, Sylvain Rousseau et Audrey Marchand. Nous leur souhaitons la bienvenue.

### 4.2. Le stage de responsabilité parentale

Le stage de responsabilité parentale souscrit au principe de personnalisation des réponses de justice et de réparation. Il a vocation à soutenir une réflexion sur la notion d'exercice de l'autorité parentale auprès de parents mis en cause, avec ce que cela implique en termes de droits et de devoirs. Le stage de responsabilité parentale est conçu comme un soutien à la parentalité.

Le stage de responsabilité parentale est un espace d'information, de réflexion et, le cas échéant, d'orientation. Il doit permettre de lutter contre la récidive et d'aider le justiciable à retrouver les moyens d'accéder à ses droits, ses devoirs et sa responsabilité de parent.



Menés en partenariat avec les magistrats du Tribunal Judiciaire de Nantes, le Barreau de Nantes, France Victimes 44 Nantes et les équipes de l'UAED du CHU de Nantes, ces stages nécessitent des ajustements et des concertations permanentes avec les partenaires.

Nous avons prévu d'effectuer 5 stages en cette année 2021 et nous avons réussi à les maintenir, pour un effectif de 50 stagiaires présents sur 57 convoqués.

#### Concernant ces stagiaires, voici les orientations

- 31 personnes étaient convoquées dans le cadre d'une composition pénale ;
- 9 personnes étaient convoquées dans le cadre d'un classement sous condition ;
- 11 personnes étaient convoquées suite à un jugement ;
- 6 personnes étaient convoquées dans le cadre d'un rappel à la loi ;

Nous faisons le constat que la dynamique d'animation pour ce dispositif a pu se mettre en place cette année. De plus, la constitution de binômes d'animateurs de l'Adaes44 de services différents ayant des compétences complémentaires semble très adaptée et fonctionnelle pour cette animation de stages.

Cette dynamique a pu se mettre en place par la pratique de ces stages, mais également, par les échanges lors des groupes ressources avec les partenaires, qui ont permis d'affiner les interventions de chacun et ainsi, d'avoir un impact plus conséquent sur les stagiaires. De plus, un temps d'échange entre les animateurs de l'Adaes44 a également permis d'harmoniser la pratique des outils utilisés au cours de ces stages.

Le constat est fait que les dynamiques de groupes sont toujours différentes, mais le point commun nécessaire à tenir est le respect des règles et du cadre posé, car plusieurs stagiaires viennent à leur manière, les questionner.

Les interventions des partenaires sont toujours bien perçues par les stagiaires qui se permettent plus ou moins, de les questionner et d'être en interactions avec eux. Lors de la dernière demi-journée et au cours des entretiens individuels, nous arrivons à faire des liens avec leurs situations personnelles. Ceci permet donc d'évaluer l'impact que ce stage a eu sur eux et de nous trouver en capacité d'apporter des conseils pour des orientations adaptées.

En 2022, nous travaillons à la rédaction du projet spécifique de cette action.

### **4.3.L'accompagnement des auteurs de violences conjugales**

Le service pénal socio-judiciaire de l'Adaes44 a fait le choix d'élaborer et de développer un dispositif de prévention depuis 2007.

Nos trois actions regroupées en un pôle d'accompagnement des auteurs de violence conjugale renvoient à trois objectifs visant tous la **prévention de la récidive** :

1. Nous portons un protocole depuis octobre 2015 permettant **l'éviction du conjoint violent** : lorsque notre service est saisi d'une procédure ouverte pour des violences au sein du couple dans le cadre de la permanence d'orientation pénale que nous assurons aux Tribunaux Judiciaires de Nantes et de Saint-Nazaire, nous sommes en mesure d'organiser un hébergement d'urgence pour l'auteur. Ce dispositif permet aux juges de prononcer et de garantir une prévention à la réitération et à la protection des victimes.
2. Nous mettons en œuvre depuis 2013 un **stage de responsabilisation et de lutte contre les violences au sein du couple** dédié aux auteurs de violence conjugale. Nous y travaillons avec eux les conséquences pénales, sociétales et familiales de leurs actes sur deux journées où se succèdent différents intervenants (Gendarmerie, France Victimes 44 (association d'aide aux victimes), ANPAA (association de prévention en alcoologie), et



intervenants socio-judiciaires de l'Adaes44). La dynamique de responsabilisation vise à les impacter, provoquer une mise en question de leurs comportements et à susciter une élaboration.

3. Nous animons, enfin, un **groupe de parole** depuis 2007, à raison d'une séance à quinzaine (6 à 8 participants) sur l'ensemble de l'année civile. Ce dispositif comporte un entretien préalable et huit séances collectives de deux heures qui se déroulent les vendredis après-midi. Des séances d'analyse de la pratique sont animées avec un psychologue extérieur. Les participants à ce groupe peuvent être ou non sous-main de justice. **En 2021, nous avons mis en place un second groupe de parole à Saint-Nazaire**

Ainsi nous souhaitons contribuer à :

- Mettre sous protection les victimes par l'intermédiaire d'une éviction sécurisée.
- Impacter les auteurs et susciter une réaction par nos stages de responsabilisation.
- Travailler avec ces auteurs sur leur responsabilisation en s'appuyant sur une dynamique de groupe.

**Notre groupe ressource compte 19 professionnels de l'Adaes44**, auxquels s'ajoutent nos partenaires que sont la Gendarmerie Nationale, Association Addiction France, France Victimes 44 Nantes et France Victimes 44 Saint-Nazaire.

#### Les groupes de parole

**Nantes** : 17 hommes ont validé leur parcours de 8 séances sur ce groupe continu en 2021, la proportion de personnes volontaires qui nous est adressée est en hausse.

24 personnes ont été orientées, 7 ont été invalidées à la suite de l'entretien préalable d'admission (inadaptation au dispositif, organisation personnelle).

Nous avons adapté les séances aux contraintes sanitaires afin de ne pas les annuler.

**Saint-Nazaire** : Lancement du groupe de parole fermé à 5 participants le 3 décembre 2021 pour 8 séances. 14 personnes ont été approchées en 2021 pour constituer cet effectif.

Les participants louent l'apaisement que leur procure cet espace de parole. Ils expriment une possibilité qui leur a été offerte de se poser et d'envisager de manière critique leur fonctionnement personnel, dans le but de ne pas réitérer.

#### Les stages de responsabilisation

##### **Nantes**

8 stages de responsabilisation effectués, dont un supplémentaire en février lié au report de 2020 cause covid19.

Nous avons adapté 4 de nos stages au contexte sanitaire en les déclinant sur un demi-effectif, sur une journée au lieu de deux, sans intervention de nos partenaires extérieurs habituels.

84 personnes convoquées : 77 stages validés, 6 carences et 1 report de stage.

Dont 43 en Composition Pénale, 1 en Rappel à loi et 40 suite à un jugement.

Evolution ces dernières années : 77 stages validés en 2021, 46 stages validés en 2020, 60 en 2019, 46 en 2018.

##### **Saint-Nazaire**

5 stages de responsabilisation réalisés, 3 ont été adaptés aux contraintes sanitaires en demi-effectif, sur une journée et sans nos partenaires extérieurs ; un stage a été ajouté suite au report de décembre 2020.

50 personnes convoquées : 44 stages validés, 6 carences.

Dont 28 jugements, 20 Compositions Pénales et 2 Rappel à la loi.



Evolution ces dernières années : 44 validés en 2021, 15 en 2020, 28 en 2019, 23 en 2018.

**Soit 121 stages validés en 2021 en Loire-Atlantique (61 en 2020, 88 en 2019 et 69 en 2018).**

### L'éviction de conjoint violent

Depuis 2015, nous avons engagé un protocole d'éviction au sein des deux Juridictions, formalisé par une convention réunissant la Préfecture, les Procureurs de la République, le SIAO et l'Adaes44.

Dans ce cadre, à la suite d'un déferrement, si la personne mise en cause pour des faits de violence conjugale, susceptible d'être placée sous contrôle judiciaire avec éviction du domicile conjugal, ne dispose pas de ressources lui permettant de garantir un hébergement, nous actionnons le protocole depuis la permanence d'orientation pénale.

Alors, nous réservons et finançons la première nuit d'hôtel (jusqu'à 3 nuits s'il s'agit d'un week-end), puis saisissons le SIAO qui oriente la personne vers une structure de la veille sociale (Trajet, Solidarité Estuaire...) au sein de laquelle un hébergement sera organisé jusqu'à son jugement.

### **Evolution de la part des faits de violence conjugale parmi les enquêtes sociales rapides réalisées dans la cadre de la Permanence d'Orientation Pénale :**

Année	ESR NANTES				ESR ST NAZAIRE			
	TOTAL	EN % VI/TOTAL	Violences intrafamiliales	Eviction	TOTAL	EN % VI/TOTAL	Violences intrafamiliales	Eviction
2018	780	13.60%	106	37	159	22.64%	36	17
2019	994	11.36%	113	50	145	20%	29	12
2020	1119	25.20%	282	116	165	39.39%	65	34
<b>2021</b>	<b>1080</b>	<b>27.20%</b>	<b>294</b>	<b>111</b>	<b>226</b>	<b>30%</b>	<b>68</b>	<b>18</b>

### **Evolution du coût de la prise en charge en hôtel, la première nuit, dans le cadre du protocole éviction du conjoint violent, par l'Adaes44 :**

2018 = 1000€  
2019 = 2456 €  
2020 = 5608 €,  
2021 = 4166 €, soit + **316% par rapport à 2018**

**La problématique des violences dans le couple occupe une place toujours plus importante parmi nos activités.** En 2020, à la suite du Grenelle des violences faites aux femmes, des communications de médias s'emparant de la problématique, puis de la crise sanitaire et ses confinements, nous avons vu augmenter fortement les procédures pénales engagées sur ces contentieux. En 2020, 36.8% des mesures de CJSE confiées au service concernaient des faits de violence conjugale, contre 14% en 2019. En 2021, cette proportion demeure élevée mais stable à 33%.

Afin de mieux répondre à la très forte augmentation des orientations vers le stage de responsabilisation, nous avons travaillé à une action nouvelle. Il s'agit d'un modèle de stage sur 1 journée. Il concerne des faits de violence de moindre gravité, dites réactionnelles. Le stage actuel de deux jours est pérennisé et accueille les auteurs de violence concernés par des faits plus graves, répétées, avec des phénomènes d'emprise. Ce nouveau dispositif permet de réduire les délais entre le passage à l'acte et la réponse judiciaire. Il gagne ainsi en efficacité.



Adaes44  
Direction générale  
Rapport 2021

**Au total, 13 stages furent mis en œuvre en 2021 ; d'ores et déjà 45 sont programmés en 2022 et plus de 60 sont projetés en 2023.**

Aussi, en 2021, nous avons démarré **un groupe de parole à Saint-Nazaire**, sur le même modèle que celui que nous animons à Nantes depuis 2007.

En soutien à cette dynamique, les professionnels de l'Adaes44, membres du groupe ressource « violences au sein du couple » bénéficieront les 14 et 15 juin prochains d'**une formation collective, assurée par PRAXIS**, organisme belge positionnée sur ces actions depuis 25 ans.

Enfin, toujours sur cette problématique, nous avons fédéré, au cours du 1<sup>er</sup> semestre, 5 autres associations ligériennes pour répondre à un appel à projet concernant l'ouverture d'un **Centre régional de Prise en Charge des Auteurs de violence conjugale**. Celui-ci a été retenu, le 1<sup>er</sup> juillet dernier. Depuis, nous animons ce groupement d'associations, en lien avec la coordination nationale.

### L'expérimentation de Justice Restaurative

A la suite de l'appel à projets du Conseil Départemental de la Loire-Atlantique, dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes en 2018, le service pénal socio-judiciaire de l'AAE44 (Adaes44) et l'ADAVI44 (France Victimes 44 Nantes), forts de leur expérience aux côtés des auteurs de violence conjugale (groupe de parole, stages de responsabilisation) et auprès des femmes victimes de violences conjugales (prise en charge pluridisciplinaire), de leurs valeurs associatives et de leur travail partenarial de longue date, ont répondu en proposant un projet de mesures de justice restaurative consistant en la mise en place – après formation - de rencontres condamnés - victimes dans le cadre du contentieux des violences conjugales. Il s'agit de rencontres indirectes en ce sens que les personnes auteurs et les personnes victimes ne se connaissent pas.

En 2019, ce sont deux modules de formation, décentralisés à Nantes, organisés par la fédération France Victimes, animés par l'IFJR (Institut Français pour la Justice Restaurative) qui ont été suivis par 7 salariées des deux associations afin de devenir « animateurs de rencontres condamnés victimes ».

De nombreux temps d'échange et de travail entre l'AAE44 (Adaes44) et France Victimes 44 Nantes ont eu lieu tout au long de l'année 2019, une première réunion du groupe projet s'est déroulée au cours du dernier trimestre 2019 afin de définir les dates des différentes rencontres et d'affiner le processus de « recrutement » des participants à celles-ci.

Si la crise sanitaire a stoppé la mise en œuvre de ce projet de longue haleine en mars 2020, il a été décidé de poursuivre celle-ci à la rentrée 2020, de reprendre le processus de recrutement des personnes volontaires et de projeter entretiens préparatoires et rencontres plénières au premier semestre 2021.

Ce programme s'est finalement concrétisé par la tenue de 5 rencontres condamnés/victimes en juin 2021, puis une dernière rencontre bilan en septembre 2021.

En novembre, nous réunissons l'ensemble de nos partenaires pour rendre compte et témoigner de la réussite du dispositif en s'appuyant sur les retours des 3 auteurs et des 3 victimes, en ce sens, qu'ils illustraient de la restauration du lien social à l'œuvre.

Nous avons désormais acquis la conviction que ce dispositif constitue un outil supplémentaire au service de la lutte contre les violences au sein du couple.

En 2022, nous sollicitons à nouveau le soutien du Conseil départemental pour renouveler l'expérimentation au bénéfice d'un nouveau groupe d'auteurs et de victimes.



## CONCLUSION – PERSPECTIVES

Le Service Pénal Socio-Judiciaire de l'Adaes44, sur ses différents pôles, agit sur commande de l'œuvre de justice, dans un souci de mise en lumière d'une réalité sociale, pour une prévention de la réitération de l'acte délinquant et au service du vivre ensemble.

Déterminés à faire exister ces fondamentaux inscrits dans notre projet associatif, nous savons devoir les animer au gré des contextes et des structures, au prix d'une absence de sécurisation de nos organisations.

Il nous appartient de toujours entretenir les liens avec notre environnement pour y défendre nos compétences et valeurs, proposer de nouvelles réponses aux problématiques posées et ajuster nos organisations, le cas échéant.

Au quotidien, cela se traduit par nos échanges, travaux, protocolisations avec **les juridictions** : Monsieur Gaudeul et Madame Canovas, Procureurs de la République à Nantes et Saint-Nazaire, les Président.e.s des tribunaux, **nos partenaires** : France Victimes 44, Associations Addictions France, la Gendarmerie nationale, Associations Trajet, Permis de Construire..., **la Fédération Citoyens et Justice** et **nos financeurs** : Protection Judiciaire de la Jeunesse, Mairies de Nantes et Saint Nazaire, Département, Région, Métropole, Préfecture...

En 2022, nous soutiendrons cette dynamique :

Ce 15 juin, se tiendront à Nantes, les **rencontres annuelles de la Fédération Citoyens et Justice** avec pour thématique : « *l'utilité sociale : la force des associations* ». Co-organisée par l'Ais35, Citoyens et Justice et l'Adaes44, cette journée, mobilisant plusieurs professionnels de l'équipe, contribuera à soutenir le positionnement de service comme le nôtre à l'œuvre de justice.

Autre temps fort de l'année, nous organiserons, le lundi 17 octobre, **une journée d'étude** à la faculté de droit et des sciences politiques consacrée à la **lutte contre les violences au sein du couple : dispositifs et principes d'interventions auprès des auteurs**. Cette journée utile notamment pour rendre visibles nos actions, permettra aussi de dresser un état des lieux en matière d'interventions auprès des auteurs de violence conjugale. Nous pourrions également compter sur l'intervention du **Docteur Roland Coutanceau**, psychiatre et criminologue, président de la Ligue française de santé mentale, pour soutenir nos réflexions sur le plan théorique.

Par ailleurs, toujours autant à l'étroit, avec des contraintes organisationnelles multiples et malgré l'optimisation du travail à distance, nous poursuivons activement **nos recherches en vue de louer de nouveaux bureaux**. Nous ciblons actuellement le sud de la métropole afin de conserver une proximité avec le Tribunal Judiciaire, le siège administratif de La Jaunaie ainsi que l'implantation des domiciles des salariés.

Enfin, ces derniers mois, force est de constater les contraintes fortes qui pèsent sur notre exercice professionnel : évolution de la politique de Parquet à Nantes ou de la structuration de l'activité de contrôle judiciaire. Cela n'est pas sans impacter nos pratiques, en recherche permanente d'équilibre entre réponse aux commandes judiciaires et sens de nos engagements à forte valeur sociale ajoutée. A ce titre, je souhaite **féliciter ici l'engagement de chacun : chef-fe-s de service, délégués du procureur, intervenants socio-judiciaires, secrétaires**, dans les changements à l'œuvre, au service des missions confiées et du public accompagné.

Jouis Guillaume,  
Directeur du service

Le 16 mai 2022



**Adaes44**  
Direction générale  
Rapport 2021





Adaes44  
Direction générale  
Rapport 2021

# Service d'investigation éducative SIE

2021 |

## SOMMAIRE

---

### INTRODUCTION

## I. ACTIVITE

### 1.1. Les mesures ordonnées par juridiction et par cabinet

- 1.1.1. En nombre de mineurs
- 1.1.2. Par juridiction et par cabinet

### 1.2. Les mesures en attente au 31 décembre 2021

### 1.3. La mise en œuvre des MJIE

- 1.3.1. Les délais d'attribution
- 1.3.2. Durée des prises en charge

### 1.4. Les mesures terminées en 2021

- 1.4.1. L'âge des mineurs lors de l'ordonnancement
- 1.4.2. Les causes des saisines
- 1.4.3. La situation des mineurs
- 1.4.4. Les autres mesures en cours durant l'exercice de la MJIE
- 1.4.5. Les préconisations formulées en fin de MJIE

## II. FONCTIONNEMENT

### 2.1. L'ancrage dans notre champ d'intervention

### 2.2. Les liens avec les Juges des Enfants

### 2.3. Un service inscrit dans la dynamique associative

### 2.4. Les actions de formation interne/externe

### CONCLUSION - PERSPECTIVES

Association  
départementale  
d'accompagnement  
éducatif et social

Direction générale

113 rue de la Jaunaie  
BP 33433  
44234 Saint-Sébastien-  
sur-Loire  
02 51 79 16 16  
contact@adaes44.org  
<http://www.adaes44.fr/>

## INTRODUCTION



**368 MJIE facturées en 2021**

**598 mineurs et 367 familles suivis**

**Augmentation temporaire de l'habilitation  
du service portée à 430 mineurs**

**85 ordonnances concernant 156  
mineurs en attente au 31 décembre 2021**

Le SIE est habilité par la PJJ auprès des juridictions de Nantes et de Saint-Nazaire pour suivre annuellement 368 mineurs bénéficiant de l'ordonnancement d'une Mesure Judiciaire d'Investigation Educative (MJIE).

Depuis 2019, le niveau d'activité du SIE est fort avec une orientation soutenue de mineurs vers notre service (414 pour l'année 2020 et 448 pour l'année 2021). Cette situation a généré et génère encore une suractivité conséquente qui s'inscrit durablement dans le temps. Cela s'est traduit notamment par un allongement des délais d'attribution et donc de prise en charge effective des mesures.

Ce niveau élevé d'activité a été relevé par la Direction Inter Régionale de la PJJ Grand Ouest lors de la rencontre annuelle sur la tarification de l'activité du service au mois de mars 2021. A la suite de ce temps, une augmentation temporaire de l'habilitation du SIE a été actée pour une durée d'un an au titre de l'année 2021, portant l'autorisation du service de 368 à 430 mineurs. Les moyens supplémentaires alloués dans ce cadre ont permis d'engager le recrutement de deux travailleurs sociaux à (+ 1,50 ETP) et d'augmenter le temps de la fonction psychologique (+0.40 ETP) et d'encadrement (+ 0.30 ETP).

La mise en œuvre de cette augmentation d'habilitation est effective depuis le mois de septembre 2021 et a permis la prise en charge de 62 mineurs supplémentaires pour des rendus de mesure courant jusqu'au mois d'août 2022.

Comme pour les autres services de l'association, le fonctionnement du service a été durablement impacté par les contraintes sanitaires et leurs déclinaisons au cours de l'année 2021. Nous avons ainsi régulièrement adapté notre fonctionnement en maintenant chaque fois que cela était rendu possible les temps en présentiel afin de garantir à minima une dynamique d'équipe.

Durant cette année, le service a également connu de nombreux mouvements au sein des équipes (renouvellement de l'équipe de direction, mobilités internes, multiplicité d'arrêts - maladie et congé maternité - congé de formation). Au regard des difficultés liées à la question des recrutements, ces absences n'ont pas toutes été pourvues, ce qui est venu fragiliser à certains endroits les fonctionnements et dynamiques à l'œuvre.

La conjugaison de ces différents éléments a notamment pu avoir un impact sur le déroulement des interventions et les rendus réalisés dans certaines situations au regard de latences, voire de carences, dans la mise en œuvre des mesures engagées. Dans ce contexte, chacun s'est néanmoins mobilisé de sa place pour répondre du mieux possible aux missions confiées et garantir la continuité des interventions. L'assouplissement des contraintes sanitaires a également permis de réintroduire progressivement davantage de modalités collectives de travail amenant le service à retrouver son fonctionnement habituel.

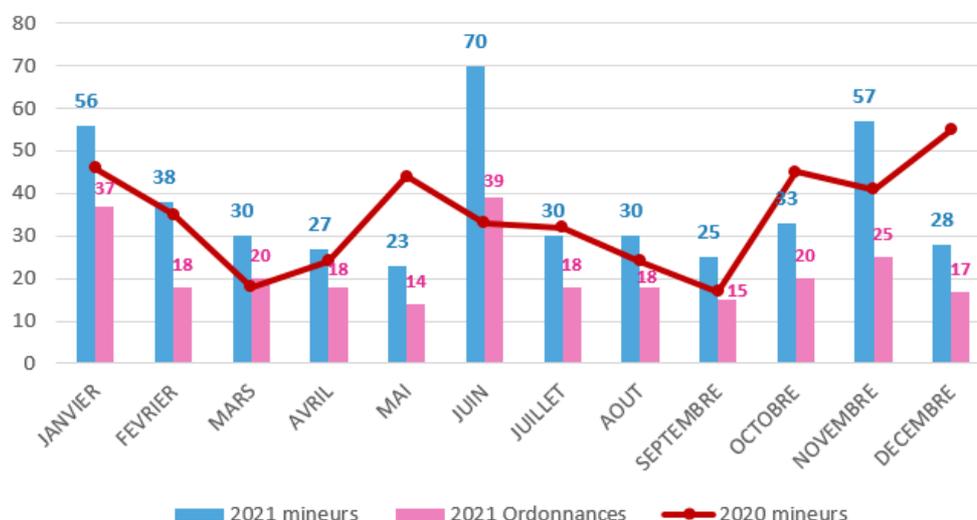
## I. ACTIVITE

### 1.1. Mesures ordonnées par juridiction et par cabinet

#### 1.1.1. En nombre de mineurs

	Garçons	Filles	Total Mineurs	Total Familles
Mineurs en charge au 01/01/2021	102	86	188	114
Mineurs attribués en 2021	213	194	407	251
Mineurs sortis en 2021	187	181	368	229
Mineurs en charge au 31/12/2021	129	101	230	138
Total des mineurs suivis dans l'année 2021	316	282	598	367

Nombre de mineurs et d'ordonnances par mois sur l'année 2021



Depuis 2019, le niveau d'activité du SIE est fort avec une orientation soutenue de mineurs vers le service, tendance qui s'est confirmée durant l'année 2021.

Suite à l'information en février 2021 des magistrats des juridictions de Nantes et de Saint-Nazaire de ce niveau élevé d'activité et de ses incidences sur la mise en œuvre des mesures confiées (allongement des délais de prise en charge notamment), il a été observé, sur le reste de l'année, un ordonnancement correspondant davantage à la capacité de prise en charge mensuelle du service (hormis pour les mois de juin et de novembre 2021).

L'effectivité de l'augmentation temporaire d'activité à compter du mois de septembre 2021 (62 mineurs supplémentaires pour une durée d'un an) a, quant à elle, permis de prendre en compte une part de ce sur-ordonnancement.

Toutefois, sur l'ensemble de l'année 2021, 259 ordonnances, représentant 448 mineurs, ont été notifiées au service, soit près de 20% de mineurs au-dessus de son habilitation habituelle.

Pour 2021, le service a facturé auprès de la PJJ le nombre habituel de mineurs (soit 368) et non 430 mineurs.

Bien que le budget alloué au SIE pour 2021 prenne en compte l'augmentation de l'habilitation actée par la PJJ au mois de juin 2021, la prise en charge effective des mineurs supplémentaires n'ayant eu lieu qu'à compter du mois de septembre dernier, ces mesures seront facturées en 2022.

### 1.1.2. Par juridiction et par cabinet

Cabinets / juridiction	2017	2018	2019	2020	2021
TPE NANTES Cab B	73	32	82	67	69
TPE NANTES Cab C	48	56	67	57	40
TPE NANTES Cab D	23	33	22	18	45
TPE NANTES Cab E	58	65	82	87	97
TPE NANTES Cab F	48	36	68	85	61
TPE NANTES Cab G	89	64	64	67	98
TPE SAINT-NAZAIRE Cab SA	43	27	39	26	21
TPE SAINT-NAZAIRE Cab SB	29	17	29	4	10
JUGE D'INSTRUCTION	9	2	0	0	0
AUTRES TPE	0	0	0	3	6
<b>TOTAL</b>	<b>420</b>	<b>332</b>	<b>453</b>	<b>414</b>	<b>447</b>

### Ordonnancements par juridiction et par cabinet



Suite au renouvellement en 2020 de trois des six Juges des Enfants du Tribunal pour Enfants de Nantes, une baisse d'ordonnancements a été constatée sur deux des cabinets concernés (cabinets C et F).

A l'inverse, un ordonnancement conséquent est repérable sur le cabinet G, sans doute à mettre en lien avec l'absence du magistrat durant plusieurs mois et la suppléance assurée par les autres magistrats qui a été concomitante avec une augmentation significative des MJIE ordonnées sur cette période.

Au mois de septembre 2021, le cabinet D a également connu un changement de Juge des Enfants. Une augmentation conséquente du nombre de MJIE confiées au service a alors été observée au cours du dernier trimestre 2021 (représentant 60% des mineurs orientés sur 2021 pour ce cabinet).



Les ordonnancements des cabinets B et E sont, quant à eux, restés à un niveau quasiment similaire à l'année 2020. Le départ du Juge des Enfants du cabinet B à la fin de l'année 2021 nécessitera cependant de rester attentif à l'évolution des mesures orientées vers le service sur l'année à venir.

Concernant le Tribunal pour Enfants de Saint-Nazaire, la baisse observée depuis 2018 s'est stabilisée sur l'année 2021. Le nombre de mineurs orientés demeure cependant relativement faible : 31 mineurs, soit moins de 10% de l'activité globale du service.

Au cours de l'année 2021, le service a également été confronté à de nouvelles pratiques en étant notamment désigné directement dans la situation de 6 mineurs par des Juges des Enfants d'autres départements qui ont confié directement la MJIE ordonnée au service sans solliciter de délégation de compétences auprès des juridictions de Nantes ou de Saint-Nazaire.

### 1.2. Les mesures en attente au 31 décembre 2021

Au 31 décembre 2021, le nombre de mineurs en attente demeure important (156 mineurs pour 85 ordonnances) et supérieur de 20% à celui observé à la même période en 2020 malgré la mise en œuvre de l'augmentation d'habilitation actée.

Si cette augmentation a permis d'augmenter temporairement la rotation mensuelle au niveau du service (de 30/31 à 34/35 mineurs), cela s'est néanmoins révélé insuffisant pour diminuer de manière significative le nombre de mineurs en attente.

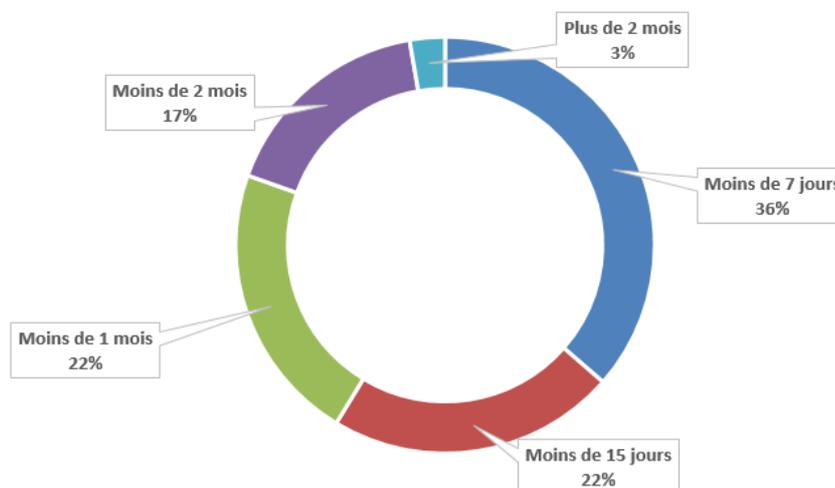
Les magistrats des tribunaux pour enfants de Nantes et de Saint-Nazaire vont à nouveau être avisés de cette situation. De plus, afin de leur apporter davantage de lisibilité quant aux nombres de mesures en attente, la mise en œuvre d'un tableau mensuel va être proposée et expérimentée au cours de l'année 2022.

Parallèlement, nous continuons d'informer mensuellement les services territoriaux de la PJJ du flux de notre activité.

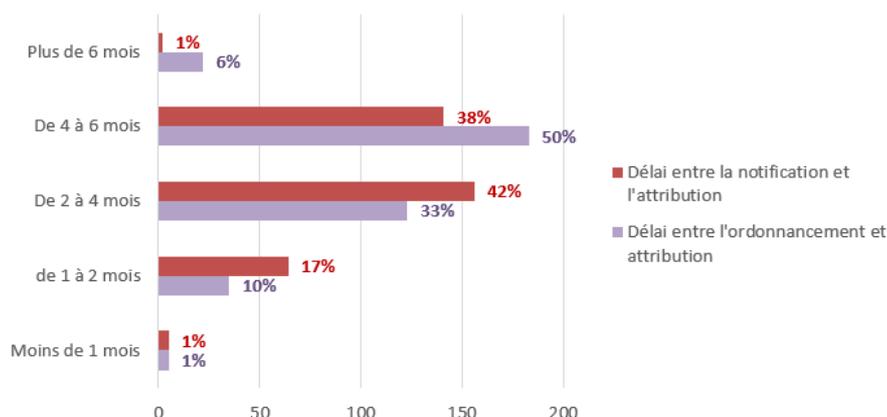
### 1.3. La mise en œuvre des MJIE

#### 1.3.1. Les délais d'attribution

Délai entre l'ordonnancement et la notification d'une MJIE par mineur - mesures rendues en 2021



### Décal de mise en oeuvre d'une MJIE par mineur mesures rendues en 2021



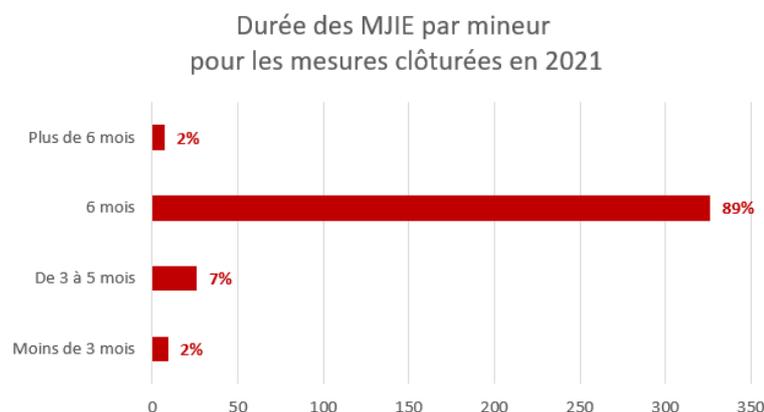
Alors que près de 90% des MJIE rendues en 2020 avaient été mises en œuvre dans un délai d'un à quatre mois après leur ordonnancement, seules 60% des mesures ont pu l'être en 2021.

Cet allongement dans l'effectivité des mesures confiées est à corréliser avec le niveau de suractivité observé au cours de ces deux dernières années, le délai d'attribution moyen d'une mesure ayant augmenté de 3.1 mois pour les mesures notifiées en août 2020 à 4.3 mois pour celles notifiées en novembre 2021 (avec un pic à 5.8 mois en février 2021).

Au regard de l'allongement des délais d'attente, il est également à noter la prise en compte d'un nouveau critère dans l'attribution des mesures : les dates d'ordonnancement afin de garantir à minima la mise en œuvre de nos interventions dans un délai maximum de 6 mois.

Dans ce contexte, l'encadrement du service continue de réguler au mieux l'attribution des mesures en tenant compte de priorités (âge du mineur, placement ou échéance en cours...) tout en assurant la gestion des situations en attente et étant attentif aux sollicitations inhérentes.

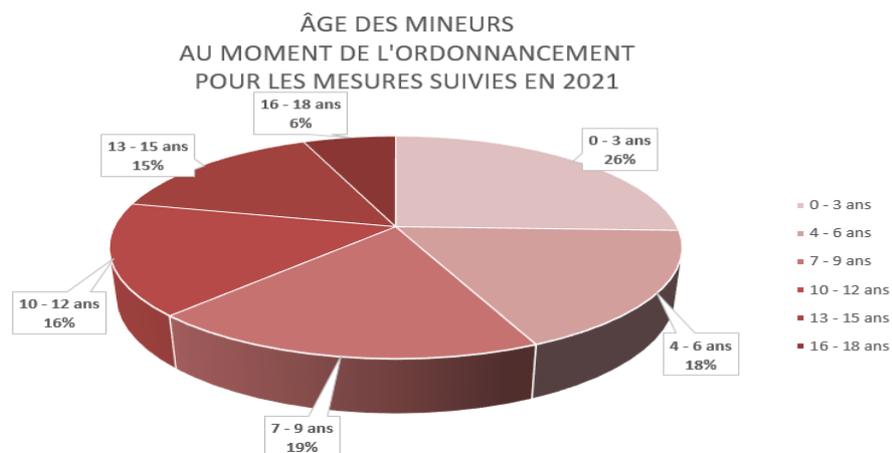
#### 1.3.2. Durée des prises en charge



Pour 89% des MJIE, la durée d'exercice de la mesure est de 6 mois. Les durées plus courtes sont principalement liées à des MJIE demandées en parallèle de décisions de placement ou dans le cadre de délégations de compétence.

## 1.4. Les mesures terminées en 2021

### 1.4.1. Âge des mineurs lors de l'ordonnancement



Les mineurs suivis sont répartis de manière homogène sur l'ensemble des tranches d'âge, avec néanmoins une sous-représentation de la tranche d'âge des 16/18 ans.

La part des mesures concernant les mineurs âgés de 0 à 6 ans demeure la plus conséquente (44% des mineurs concernés par une MJIE) avec une augmentation plus particulière de la tranche d'âge de 0 à 3 ans : 26% des mineurs concernés en 2021 contre 16% en 2019.

### 1.4.2. Causes des saisines (pour les MJIE rendues en 2021)

#### Causes des signalements par mineur à l'origine des MJIE sorties en 2021



Comme les années précédentes, les problématiques en lien avec les carences éducatives et les situations de maltraitements et/ou violences restent prédominantes concernant les causes repérées à l'origine des interventions du service (57%).

Les situations relevant d'un contexte de violences conjugales sont également davantage représentées en lien vraisemblablement avec un meilleur repérage de cette problématique comme cause principale de danger dans les situations familiales concernées par une MJIE.

### 1.4.3. Situation des mineurs

2021	Situation Maritale des parents			
	Mineurs		Dossiers	
Concubin(e)-Marié(e) - Pacsé(e)	114	31%	59	26%
Séparé(e) - Divorcé(e)	229	62%	151	66%
Parent isolé	25	7%	19	8%
<b>TOTAL</b>	<b>368</b>	<b>100%</b>	<b>229</b>	<b>100%</b>

Plus de 2 mineurs sur 3 vivent auprès d'un seul de leurs parents. Cette proportion demeure quasiment équivalente au cours de ces dernières années, tout comme la part de mineurs résidant au domicile maternel (+ 2%) ou auprès de leur père (+ 3%).

7% des mineurs ayant fait l'objet d'une MJIE bénéficiaient en parallèle d'une mesure de placement ou étaient confiés à des tiers digne de confiance (TDC).

2021	Lieux de vie du mineur en début de mesure			
	Mineurs		Dossiers	
Père	51	14%	33	14%
Mère	177	48%	115	50%
Famille	104	28%	53	23%
Résidence alternée	8	2%	5	2%
TDC	5	1%	5	2%
Lieux de placement	23	6%	18	8%
<b>TOTAL</b>	<b>368</b>	<b>100%</b>	<b>229</b>	<b>100%</b>

### 1.4.4. Autres mesures en cours durant l'exercice de la MJIE

2021	AUTRES MESURES EN COURS 2017	AUTRES MESURES EN COURS 2018	AUTRES MESURES EN COURS 2019	AUTRES MESURES EN COURS 2020	AUTRES MESURES EN COURS 2021
SANS MESURE EDUCATIVE	283	268	299	268	273
AEMO	45	35	14	45	37
AED	4	5	3	5	3
MESURE PENALE	4	6	4	3	3
PLACEMENT	20	47	34	38	37
MJIE AUTRE DEPARTEMENT	11	6	11	9	15
AUTRES SITUATIONS	1	1	3	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>368</b>	<b>368</b>	<b>368</b>	<b>368</b>	<b>368</b>

Près de 75% des mineurs sont concernés essentiellement par une MJIE dans le cadre de la procédure en assistance éducative. Pour autant, un certain nombre d'entre eux a déjà pu bénéficier d'un parcours en protection de l'enfance préalablement à



l'ordonnancement de cette MJIE, soit sous la forme d'une intervention à domicile dans le cadre judiciaire ou administrative, soit d'un placement.

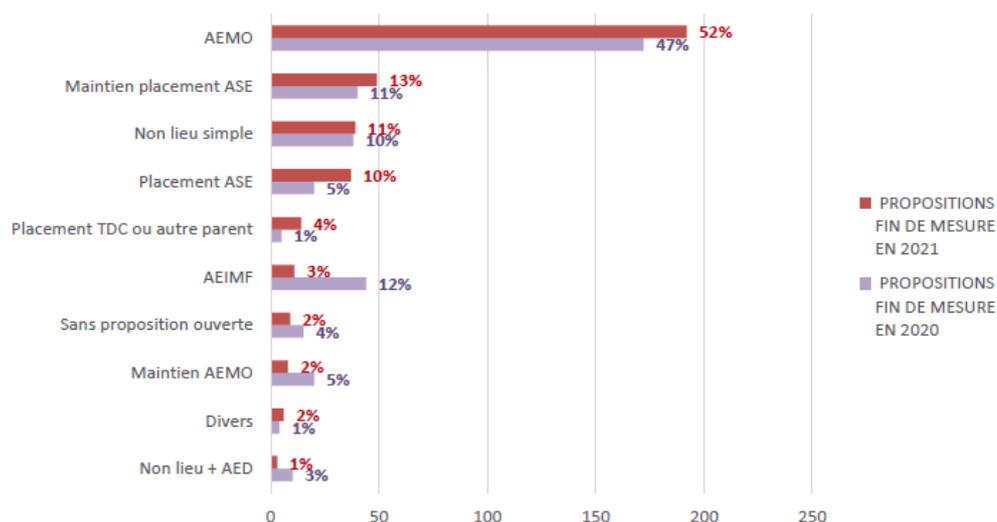
La part de situations faisant l'objet d'une mesure de protection ordonnée de manière concomitante à la MJIE demeure, quant à elle, stable (26% en 2021 contre 27% en 2020). Ces doubles mesures peuvent être sollicitées soit par un service éducatif intervenant déjà dans le cadre d'une mesure judiciaire auprès de la famille et rencontrant des difficultés dans son exercice, soit pour apporter des éléments complémentaires de compréhension au magistrat dans le cadre d'une décision de placement, d'une mainlevée d'OPP ou bien encore quand des parents ne résident pas dans le même département avec, généralement, l'ordonnancement d'une MJIE au domicile de chacun des parents.

L'engorgement actuel des différents dispositifs de protection de l'enfance en Loire-Atlantique peut également être à considérer comme un élément venant renforcer cette tendance observée.

#### 1.4.5. Préconisations formulées en fin de MJIE

	PROPOSITIONS FIN DE MESURE EN 2019		PROPOSITIONS FIN DE MESURE EN 2020		PROPOSITIONS FIN DE MESURE EN 2021	
Non lieu simple	52	14%	38	10%	39	11%
Non lieu + AED	2	1%	10	3%	3	1%
<b>TOTAL sans Assistance Educative</b>	<b>54</b>	<b>15%</b>	<b>48</b>	<b>13%</b>	<b>42</b>	<b>11%</b>
AEMO	155	42%	172	47%	192	52%
AEIMF	29	8%	44	12%	11	3%
Placement ASE	41	11%	20	5%	37	10%
Placement TDC ou autre parent	9	2%	5	1%	14	4%
Maintien AEMO	9	2%	20	5%	8	2%
Maintien placement ASE	48	13%	40	11%	49	13%
<b>TOTAL Assistance Educative</b>	<b>291</b>	<b>79%</b>	<b>301</b>	<b>82%</b>	<b>311</b>	<b>85%</b>
Sans proposition ouverte	0	0%	15	4%	9	2%
Divers	23	6%	4	1%	6	2%
<b>TOTAL</b>	<b>368</b>	<b>100%</b>	<b>368</b>	<b>100%</b>	<b>368</b>	<b>100%</b>

Evolution des propositions de fin de MJIE entre 2020/2021



Les préconisations formulées par le service restent relativement stables au cours de ces dernières années avec majoritairement une orientation vers des mesures judiciaires de milieu ouvert sous la forme d'AEMO ou d'AEIMF (52% des préconisations réalisées).



Les propositions de placement ou de maintien de placement sont toutefois en augmentation comparativement à l'année 2020. Cela s'explique notamment par les délais de latence de plus en plus conséquents à différents stades des procédures en assistance éducative associés à un constat d'une dégradation plus importante de certaines situations lorsqu'elles sont portées à la connaissance des magistrats.

Afin de s'adapter au plus près des besoins des mineurs concernés et de la réalité des dispositifs de protection de l'enfance, il est observé que le service est amené à formuler de manière plus fréquente des préconisations modulées (AEMO avec maintien sous condition ; AEIMF avec AEMO dans l'attente de son effectivité ; placement à l'ASE avec un droit de visite et d'hébergement quotidien à un parent et des droits de visite restreints pour l'autre...) ainsi que des préconisations ne relevant pas du champ de la protection de l'enfance mais davantage de la compétence du Juge aux Affaires Familiales (fin d'une résidence alternée ; maintien d'un droit de visite et d'hébergement d'un parent dans un contexte de violence conjugales...).



## II. FONCTIONNEMENT

Conformément à l'habilitation accordée par la PJJ, le service se compose de 8.95 ETP de travailleurs sociaux (éducateur.rices spécialisé.e.s et assistantes de service social), 2,60 ETP de psychologues, 0,20 ETP de spécialiste (psychiatre), 1,70 ETP de secrétaires et 1,70 ETP d'encadrement.

En lien avec l'augmentation d'habilitation accordée par la PJJ et les moyens supplémentaires dédiés, de nouveaux professionnels sont venus renforcer l'équipe à compter du mois de septembre 2021 (travailleurs sociaux : +1,50 ETP, secrétaire : +0,30 ETP) alors que des professionnels du service ont bénéficié d'une augmentation de leur temps de travail (psychologues : +0,40 ETP et cheffe de service éducatif : +0,30 ETP).

### 2.1.L'ancrage dans notre champ d'intervention

L'évolution du contexte sanitaire au cours de l'année 2021 a généré une grande adaptabilité dans les pratiques professionnelles que ce soit dans les modalités de rencontre avec les familles, les échanges avec les partenaires ou dans la mise en œuvre des temps d'évaluation propres au service et indispensables pour garantir une interdisciplinarité.

Pour les mêmes raisons sanitaires, les rencontres partenariales n'ont pas ou peu été réengagées sur 2021. Des contacts ont cependant été établis afin de pouvoir les impulser au cours de l'année 2022.

En lien avec la formation collective sur les violences conjugales réalisée avec Karen Sadlier, le service a été sollicité par l'Observatoire des violences faites aux femmes de Loire-Atlantique pour participer à une journée portant sur la thématique "Protéger la mère, c'est protéger les enfants". Organisée le 3 décembre 2021, cette journée a rassemblé des spécialistes des violences conjugales et intrafamiliales ainsi que des professionnels des milieux associatifs (Solidarités Femmes et France Victimes notamment). Dans ce cadre, deux professionnelles du service ont présenté l'expérimentation et les apports de cette formation dans les pratiques professionnelles, apports qui ont contribué à une montée en compétence collective au sein du service.

### 2.2.Les liens avec les Juges des Enfants

Dans la continuité de l'année passée, les liens avec les magistrats ont été maintenus principalement par la présence régulière du service aux audiences (travailleurs sociaux et cadres).

Suite aux mouvements au sein du Tribunal pour Enfants de Nantes et en lien avec le niveau élevé d'activité observé, des sollicitations de rencontre ont été formalisées de manière individuelle en direction des magistrats. Cela a permis d'organiser des temps d'échanges entre la direction du service et deux Juges des Enfants (Cabinets C et D) ainsi que d'inviter une magistrate (Cabinet E) à venir rencontrer et échanger avec l'équipe du SIE.

Quelle que soit la forme de ces rencontres, ces temps ont été riches en partage et en enseignement, les retours des Juges des Enfants sur le travail réalisé par le service participant à faire évoluer nos pratiques et nos modalités d'intervention.



### **2.3. Un service inscrit dans la dynamique associative**

Les professionnels du SIE continuent de participer à différents espaces de réflexion propres à l'Adaes44 tout en étant tenus informés de la vie de l'association et de ses différents services.

La possibilité de s'investir dans des projets à dimension collective au sein de l'association est également valorisée et soutenue au niveau du service.

Ainsi, plusieurs professionnelles participent activement à des activités transversales. Deux travailleuses sociales animent des stages de responsabilité parentale mis en œuvre par le service pénal socio-judiciaire. Une professionnelle participe quant à elle aux permanences éducatives de la Maison de la Justice et du Droit (MJD) des Dervallières ou de Châteaubriant, dispositif porté par le SEAD.

Ces participations contribuent également à favoriser les partages et à nourrir les connaissances auprès de l'ensemble de l'équipe du service.

### **2.4. Les actions de formation interne/externe**

Devant l'intérêt et les apports indéniables de la formation sur les violences conjugales, une nouvelle action de formation collective devait s'engager au cours de l'année 2021 sur la thématique des violences sexuelles.

Si des contacts avaient été établis avec Muriel Salmona, l'organisation de cette formation n'a pas été possible à concrétiser.

D'autres pistes sont toutefois envisagées afin de développer cette action de formation durant l'année 2022.

Au-delà des démarches de formation individuelle (journée d'étude, congrès...) soutenues par le service, les professionnels du service se mobilisent également pour participer à des formations sur des thématiques spécifiques en lien avec les problématiques rencontrées dans les situations prises en charge (radicalisation, mineur de retour de zone de guerre...).

Parallèlement, le service continue d'adhérer à la FN3S et participe à ce titre à l'organisation de journées d'information et de partage à destination des associations adhérentes sur la région Grand Ouest, dont la dernière s'est tenue le 24 septembre 2021 à Rennes avec pour thématique « les 1000 premiers jours de l'enfant ».



## CONCLUSION - PERSPECTIVES

Au-delà du contexte de crise sanitaire lié à la Covid-19, l'année 2021 reste marquée par un niveau d'activité élevé qui apparaît s'inscrire dans la durée et qui engendre un nombre toujours croissant de situations en attente.

L'augmentation d'habilitation temporaire de l'activité du service a permis de prendre en compte partiellement cette problématique.

Cette évolution n'a pas été sans impact sur l'organisation du service au cours de l'année écoulée et ce, d'autant plus au regard de certains facteurs conjoncturels (impacts de la crise sanitaire, difficulté dans le recrutement des professionnels éducatifs, engorgement des dispositifs de protection de l'enfance). Malgré ce contexte pesant, les équipes sont néanmoins restées mobilisées et engagées dans les missions confiées pour limiter les incidences auprès des familles suivies.

L'arrivée de nouveaux professionnels en lien avec des mouvements de personnel et l'augmentation de l'habilitation a également contribué à insuffler au cours de ces derniers mois une dynamique porteuse et constructive démontrant une volonté de faire équipe tout en permettant l'appropriation du fonctionnement du service par chacun (acculturation). Le développement d'objets de travail à l'interne (formation collective sur les violences sexuelles, commission sur les écrits...) va permettre de continuer à nourrir cette dynamique au cours de l'année à venir.

Le nombre élevé de mineurs en attente au niveau du service et l'allongement des délais de prise en charge des situations restent problématiques et ne sont pas sans poser question quant à la responsabilité de notre service concernant ces mesures non exercées. Pour continuer à garantir tant des délais raisonnables de mise en œuvre auprès des personnes concernées par une MJIE que la qualité de nos interventions, la reconduction de cette augmentation temporaire pour l'année budgétaire 2022 a été sollicitée et obtenue auprès de la PJJ en ce début d'année 2022.

Enfin, l'équipe du SIE a atteint sa taille critique au regard de la configuration des locaux actuels. Cette question (implantation du service et plateau adapté à la taille de l'équipe) devra faire l'objet d'une réflexion et ce, d'autant plus au regard du souhait énoncé par le bailleur social de récupérer les logements occupés par le service à l'horizon 2025.

Antoine Bourdet,  
Directeur SIE

*Le 02 juin 2022*



**Adaes44**  
Direction générale  
Rapport 2021





Adaes44  
Direction générale  
Rapport 2021

# Dispositif hébergement éducatif diversifié FOYER de la JAUNAIE 2021 |

## SOMMAIRE

---

### INTRODUCTION

#### **I. Activité**

##### **I.1. Eléments statistiques**

##### **I.2. La répartition**

#### **II. Fonctionnement**

##### **II.1. L'accompagnement des jeunes**

### CONCLUSION



## INTRODUCTION

Le foyer de La Jaunaie est un dispositif d'hébergement éducatif diversifié qui tente de répondre à une partie de la mission de protection de l'enfance en accueillant des enfants et adolescents placés sur décision administrative ou judiciaire et des jeunes majeurs qui ont signé un contrat jeune majeur (CJM) avec le département de Loire Atlantique.

Le mot le plus important est celui de « protection ». Protéger, c'est mettre à l'abri comme on offre un toit, mais c'est aussi sécuriser son espace, mieux connaître son histoire et développer l'estime de soi, apprendre à vivre en considérant les autres, se projeter dans le futur, devenir citoyen.

Ce petit détour sur notre mission de protection est indispensable pour lire les pages suivantes. En effet, les chiffres de mouvements de jeunes, le propos autour des difficultés rencontrées par ceux-ci et par les équipes ne peuvent se lire qu'avec ces bases réaffirmées. Il est nécessaire de bien repréciser ce qu'est ce travail éducatif qui se tisse et se construit par la relation humaine, là où rien n'est écrit d'avance. Or les événements de ces deux dernières années ont contribué à fragiliser ce qui était en place et paraissait immuable. Ainsi, la pandémie et ses conséquences « les distanciations sociales (pour protéger) » par exemple ont parfois été contre productives pour des jeunes, qui étaient déjà mis à mal dans leur (jeune) existence. Les mouvements de personnels et discontinuités éducatives des professionnels ont aussi entamé des certitudes. Ces changements nécessitent aujourd'hui de se réapproprier une culture commune qui demande du temps, de la réflexion dans un monde qui s'accélère avec un zapping quotidien et de solutions immédiates à trouver. Des solutions, on nous en propose bien souvent, mais un processus d'élaboration qui aide à coconstruire, c'est plus difficile à mettre en place, et pourtant c'est comme cela qu'il faut poursuivre.



## I. ACTIVITE

### 1.1. Eléments statistiques

#### 1.1.1. Nombre de journées

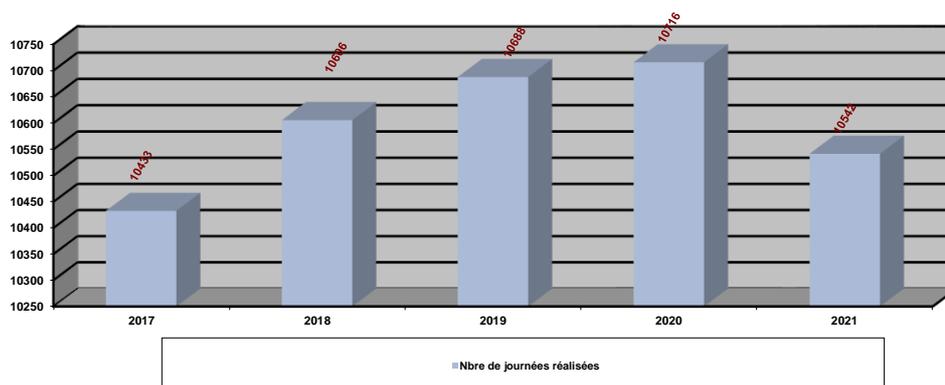
Le nombre de journées à réaliser au taux d'occupation de 95 % en 2021 était **10750**. Nous en avons réalisé **10542 journées**, soit **93.18 %** de taux d'occupation.

En 2021 nous sommes en deçà de nos souhaits et relativement aux deux années précédentes. Cela représente un manque de 208 journées, soit cependant de moins de 2 %.

Les journées dites hors financement du département de Loire Atlantique sont au nombre de 658 journées (306 en 2020). 331 journées concernent des jeunes placés directement dans le cadre de l'ordonnance de 45 (enfance délinquante). 327 journées concernent deux jeunes arrivés dans l'année dont le prix de la journée est financé par d'autres départements.

	PREVISIONNEL : CD 44	HORS CD 44	TOTAL 95 %
2021	10056	658	93.18 %
2020	10410	306	94,45 %
2019	9953	735	94.45 %
2018	10034	572	93,73 %
2017	10175	258	92,22 %

Sur 5 dernières années, le Foyer de La Jaunaie réalise un niveau d'activité assez régulier bien qu'il soit légèrement en baisse cette année. Nous évoquons l'an passé la question de la dynamique des groupes qui influe sur le nombre de journées. En effet, nous reviendrons sur cette question inhérente à la prise en charge d'adolescents (tes) avec des fragilités importantes.



nombre des journées réalisées sur 5 ans



### 1.1.2. Répartition des accueils

#### **Ordonnance 45 : 331 journées – 3,14 %**

Un jeune confié par le juge des enfants au titre de l'ordonnance de 45 a été accueilli au mois de février 2021. Il se trouve sur le service de l'Intern'Appart en studio.

#### **Accueil hors département de Loire Atlantique**

Deux jeunes dont le placement est financé par un autre département sont arrivés en cours d'année.

- Un jeune de 17 ans et 11 mois est arrivé au mois de juin du Maine et Loire sur le SASSE pour poursuivre son insertion dans le cadre d'un contrat jeune majeur. Il est logé en foyer de jeunes travailleurs (FJT), après un long suivi en milieu ouvert. Cet accueil lui permet d'être accompagné sur le plan éducatif afin de mettre en œuvre un CAP paysagiste à Nantes.
- Une jeune mineure, de 16 ans a été admise en septembre suite à l'orientation par l'ASE de Paris afin de réaliser son projet d'un CAP agricole élevage équin au lycée agricole à Bouaye. Cette orientation éducative répond parfaitement à sa problématique, notamment au besoin de l'éloigner de son lieu d'accueil précédent tout en intégrant la formation qu'elle a elle-même choisie.

Le département de Loire Atlantique souhaite depuis le dernier trimestre 2021 que les places d'accueil soient réservées aux jeunes du département. Nous devons tenir compte de cette demande pour réserver les places pour les jeunes ligériens qui en ont besoin. Toutefois, les accueils hors département de Loire Atlantique peuvent rendre de vrais services à des jeunes avec un projet.

#### **Accueil provisoire – DAP tutelle – CJM : 6950 journées – 65.93 %**

Les jeunes confiés (CD44) sur décision administrative représentent **65.93 %** des journées réalisées.

Les « Contrats Jeune Majeur » : 5760 journées

CJM en 2018 : 3787 journées

CJM en 2019 : 4815 journées

CJM en 2020 : 6946 journées

**CJM en 2021 : 5760 journées**

**54.63 % des journées réalisées le sont par des CJM.** Les CJM sont en baisse cette année pour la première fois en 3 ans. Cela s'explique par le départ de 12 jeunes dont un grand nombre de jeunes majeurs qui sont arrivés à la fin de leur prise en charge ou pour lesquels les acquis étaient suffisants à leur autonomie. Les places bénéficient à des mineurs à leur admission.

Les placements judiciaires en assistance éducative : **2934 journées soit 27.83 %** des journées 2021.



## 1.2. La répartition

### 1.2.1. Les arrivées au cours de l'année 2021

**12 jeunes ont été admis.** Ils étaient 4 en 2020.

Les nouvelles admissions sont nombreuses puisqu'elles correspondent à plus d'un tiers de l'effectif.

3 jeunes avaient entre 13 et 14 ans

6 jeunes avaient entre 15 et 16 ans

3 jeunes avaient 17 ans

Avant leur orientation vers le dispositif diversifié de la Jaunaie, leur situation était la suivante :

- 7 en établissement public ASE / associatif
- 1 en famille avec suivi ASE
- 1 en famille accueil avec suivi AEMO secteur associatif
- 1 en famille avec contrôle judiciaire
- 1 en famille d'accueil avec suivi AEMO judiciaire
- 1 en séjour de rupture

Parmi les 12 jeunes accueillis :

- 5 sont arrivés sur le service de l'Odyssée
- 4 sont arrivés sur le service de l'Intern'appart
- 2 sont arrivés sur le service SASSE

En cours d'année, des jeunes changent de structure à l'interne :

- 3 passages de l'Odyssée vers l'Intern'appart
- 1 passage de l'Odyssée vers le SASSE
- 2 passages de l'Intern'appart vers SASSE

Les 5 jeunes arrivés à l'**Odyssée** représentent plus de la moitié de l'effectif de ce service. Par ailleurs, 3 jeunes sont passés de l'Odyssée à l'Intern'appart et un jeune est passé au SASSE. Un jeune a quitté l'Odyssée en totale autonomie. Ces changements nombreux ont des incidences sur la vie du groupe. Le passage de 3 jeunes vers l'Intern'Appart n'est pas anecdotique. Il s'est effectué car l'orientation vers le collectif pour un d'entre eux, en tout cas, le nécessitait du fait de grosses difficultés d'altérité repérées très rapidement après son arrivée. Les autres passages se sont faits en évaluant le ratio d'encadrement nécessaire à leur accompagnement en appartement. En effet, ces jeunes nécessitaient un accompagnement que le SASSE n'avait pas pu fournir avec 2 travailleurs sociaux pour 12 jeunes.

Les 4 arrivées directes à l'Intern'Appart (pour un effectif de 9) et les réorientations de 3 jeunes du collectif montrent là aussi une modification presque complète du groupe. Seuls 3 jeunes étaient déjà présents en 2020.

Le SASSE est le service qui a eu le moins de mouvements de jeunes en 2021.



### 1.2.2. Les sorties au cours de l'année 2021

**Les jeunes sortis dans l'année sont au nombre de 12**, dont 10 majeurs.

- 10 vers l'autonomie
- 1 placement dans un autre établissement
- 1 jeune incarcéré

10 jeunes sont partis en autonomie soit à la fin de leur CJM, soit au cours de celui-ci. Ces situations ont été accompagnées jusqu'à ce que les jeunes aient obtenu un logement et des moyens de subsistance, voire un emploi ou une formation. Une adolescente a été orientée vers Anjorant (accueil de jeunes mères mineures) et un jeune a été incarcéré en établissement pénitentiaire pour mineurs. Il était accueilli dans le cadre de l'assistance éducative avec un suivi déjà conséquent par la Protection Judiciaire de la Jeunesse à son arrivée.

### 1.2.3. La durée des prises en charge des jeunes sortis en 2021

- 2 jeunes : - de 12 mois
- 1 jeune : 1 an à 2 ans
- 4 jeunes : 2 ans à 3 ans
- 2 jeunes : 3 ans à 4 ans
- 3 jeunes : plus de 4 ans

9 des 12 jeunes sont restés confiés et pris en charge pour une durée de plus de deux ans. 3 sont restés plus de 4 ans.

Les deux jeunes accompagnés pendant moins d'un an sont des mineurs réorientés.



## II. FONCTIONNEMENT

### **Une nouvelle année perturbée par le covid**

L'année 2021 fait suite à une année inédite qui a pris tout le monde de cours à la fin de l'hiver 2020 avec l'arrivée de la covid. Nous espérions en avoir fini avec la pandémie en 2021. Il n'en a rien été. Nous avons vécu de nouvelles vagues contraignantes avec des confinements, des réunions reportées, des commissions de travail annulées. Nous nous sommes adaptés tant avec les jeunes, les partenaires, qu'avec les équipes éducatives et l'ensemble des postes qui contribuent à la prise en charge des jeunes confiés. Cette situation peut mettre à mal certaines cohésions, par pertes d'informations et discontinuité éducative. Nous y avons travaillé en proposant dans certaines équipes des journées de réflexion, pour travailler la cohésion, des journées institutionnelles de formation pour traiter de problématiques éducatives transversales à tous les services.

Par ailleurs, nous avons tenté de poursuivre nos intentions de retravailler au projet institutionnel. Nous avons aussi contribué à l'augmentation de places d'accueil pour les 17/21 ans en répondant à l'appel à candidatures lancé par le Conseil départemental de Loire Atlantique au cours de l'été. Le département proposait 55 places et nous avons développé un projet pour 8 places en appartements. Nous avons été retenus.

### **Des problématiques de jeunes sans limites**

Nous avons fait face à des situations de quelques jeunes qui ont mis à mal les structures et nous ont fragilisés. Pour la première fois depuis très longtemps, nous avons pris la décision difficile de fermer le collectif aux jeunes pendant 10 jours. Cette décision a été pensée puis prise afin de mettre fin symboliquement et concrètement à des comportements délétères de la part de certains jeunes au sein de l'Odyssee tout en protégeant les autres (consommation de cannabis, insécurité envers d'autres jeunes, attitude de défi vis à vis des éducateurs et encadrants de nuit). Des solutions d'hébergement et de suivis éducatifs adaptés ont été trouvées pour chaque jeune. Chacun a été rencontré par les cadres avant la fermeture et lors de la réouverture pour expliquer les décisions, les singulariser, et recueillir leur avis sur la dégradation des relations. Cet acte fort, posé, a permis pour le plus grand nombre de réfléchir et de se repositionner au sein du collectif. L'équipe d'encadrement a, de son côté, travaillé sur le plan éducatif pour reprendre l'accueil dans de meilleures conditions.

La situation d'un jeune accueilli en appartement pendant plusieurs mois, (du mois d'août à décembre) a mis en tension l'équipe concernée (l'Intern'Appart et l'encadrement) qui a dû proposer divers lieux d'hébergement internes, solliciter le département et la PJJ pour qu'une autre solution d'accueil plus adaptée à sa problématique violente vienne en relais. Les services de police sont intervenus plusieurs fois à notre demande et nous avons même sollicité pendant plus d'une semaine une société de gardiennage pour sécuriser le lieu d'exercice du travail administratif et des éducateurs. Ce jeune a finalement été placé en EPM (établissement pénitentiaire pour mineurs) sur décision judiciaire. Cette situation n'a pas été sans conséquence sur le plan émotionnel.



## **Des ressources humaines tendues**

Enfin, nous avons été confrontés à une montée progressive des difficultés de remplacement sur les postes éducatifs notamment. Cette situation s'aggrave et pose des questions pour répondre au besoin de continuité de prise en charge des jeunes. En effet, nous avons connu au cours de l'année des mouvements de personnels et une fin d'année mouvementée avec un recrutement difficile que toutes les institutions de protection de l'enfance rencontrent par ailleurs. Cet aspect est aussi nouveau pour nous même si nous avons vu cette problématique apparaître progressivement au cours des dernières années.

### **2.1. L'accompagnement des jeunes**

#### **2.1.1. Le mouvement des jeunes**

Comme le montre l'activité 2021, le mouvement des jeunes a été important cette année. Les départs, les arrivées, les circulations possibles entre les services grâce à la diversité des prises en charge montrent la vitalité du dispositif éducatif de la MECS La Jaunaie. La diversification des réponses permet de les adapter. Qu'en serait-il si nous étions restés aux collectifs de 15 jeunes sans pouvoir prendre en compte la singularité de chaque situation. Forts de cette capacité à répondre aux situations qui paraissent complexes nous avons pris bien souvent des risques éducatifs en nous disant : on va accueillir ce jeune car sa situation doit être prise en compte. La plus grande difficulté rencontrée réside dans le fait qu'une fois le jeune accueilli, si la tension est trop grande, nous nous sentons très seuls pour chercher concrètement et surtout trouver des orientations qui lui conviendraient mieux.

Pour la grande majorité des situations proposées par le service d'orientation du département de Loire Atlantique (la Plateforme), celles-ci correspondaient aux moyens que nous pouvions mettre en œuvre. Pour certaines situations nous avons proposé une réorientation interne qui s'est avérée mieux adaptée après évaluation. Cela arrive rarement mais il se peut qu'un jeune mette l'institution dans l'impasse et que nous ne soyons pas entendus.

#### **2.1.2. Les situations nécessitant des interventions quotidiennes**

Certaines situations sont d'emblée des situations de jeunes qui vont mobiliser quotidiennement les éducateurs et les cadres, l'astreinte. Nous le savons, faisons l'effort et jouons le jeu du risque. L'éducation est à ce prix. Nous obtenons des résultats parfois au bout de plusieurs mois, voire d'une bonne année, avec persévérance, constance, soutien. Mais quand une (ou plusieurs situations concomitantes parfois) viennent mettre à mal nos organisations humaines, nos moyens matériels, nos relations avec les voisins de jeunes en appartement par exemple, la sécurité des personnels, et que nous avons le sentiment d'être les seuls (en tant qu'institution) à porter la charge sans moyen de repli externe, de soutien judiciaire et administratif, l'institution est grandement fragilisée. Cette année, plus que les deux années précédentes nous nous sommes confrontés au sentiment d'être peu soutenus quand un jeune, (plusieurs dans les faits) réagit avec bruits et violences parfois. Il est indispensable qu'« on » ne puisse pas penser que parce que le jeune est accueilli, alors c'est que nous sommes adaptés, peu importe ce qu'il se passe. Il est important que le département, les magistrats, la PJJ écoutent nos limites et nous entendent. Nous prenons notre part comme d'autres, avec les moyens qui nous sont attribués à l'accueil des jeunes pour les aider à appréhender leur relation à l'autre, mais ces quelques situations chronophages et anxiogènes parfois sont facteurs de grandes fragilités dans les équipes.



### 2.1.3. Les services

La vie des services du dispositif éducatif d'hébergement diversifié de La Jaunaie.

Le Foyer de La Jaunaie est composé de l'Odysée : collectif de 10 jeunes de 13 à 18 ans, l'Intern'Appart : pour 9 jeunes avec des difficultés de rapport à l'autre accueillis en appartement, le SASSE : qui prend en charge 12 jeunes vers l'autonomie en appartement, et le Service de Mobilisation et Remobilisation : qui reçoit environ 4 jeunes en journée.

L'ensemble des services a répondu à ses missions éducatives. Mais un service est particulièrement en voie d'évolution : le SASSE (service appartement studio suivi extérieur) qui accueille 12 jeunes de 17 à 21 ans avec un encadrement de 2,5 ETP de travailleurs sociaux. En effet, Le Foyer de La Jaunaie a répondu à l'appel candidature du département de Loire Atlantique pour 8 jeunes de 17 à 21 ans ayant besoin d'un accompagnement soutenu avec des difficultés psychologiques, problèmes de comportement ou d'addiction. La candidature du Foyer de La Jaunaie a été retenue. Cela va amener à recruter plusieurs travailleurs sociaux en début d'année 2022. Les 8 jeunes qui arriveront courant 2022 en fonction des logements acquis ou loués devraient être différenciés des 12 du SASSE pour lesquels c'est surtout la question de l'insertion qui est visée. 20 jeunes avec des profils différenciés sur le papier seront accueillis au sein d'un même service : le SAI Jeunes. Cette équipe sera composée de 6 travailleurs sociaux et un maître de maison. Le projet va se mettre en place en 2022 et s'adaptera aux situations rencontrées.



**Adaes44**  
Direction générale  
[Rapport 2021](#)

## CONCLUSION - PERSPECTIVES

L'année 2021 a été une année quelque peu difficile du fait de la covid et de ses conséquences en termes de dynamique discontinue d'établissement, de baisse de nombres de journées réalisées. Nous n'avons pas pu mener à bien tout le travail interne notamment celui qui était engagé autour de la revisite et de l'actualisation du projet institutionnel.

La réponse positive concernant 8 jeunes supplémentaires de 17/21 ans en appartements est un projet qui répond à un besoin de soutenir les jeunes sortant et jeunes majeurs du département avec des difficultés multiples. Nous avons envisagé un travail en évolution par rapport à ce qui se fait au SASSE tout en repérant que les jeunes déjà accueillis au SASSE sont sur des profils similaires.

Cette extension va faire passer le dispositif d'hébergement éducatif de La Jaunaie de 31 à 39 jeunes. Cela va se traduire par des recrutements sur plusieurs postes et de nouveaux mouvements de personnels pour poursuivre un accompagnement de qualité. Nous allons prendre en compte ces changements pour les intégrer dans le nouveau projet en élaboration.

Christophe HERGUE,  
Directeur Foyer de la Jaunaie

*Le 13 mai 2022*

**Association  
départementale  
d'accompagnement  
éducatif et social**

Direction générale

113 rue de la Jaunaie  
BP 33433  
44234 Saint-Sébastien-  
sur-Loire  
02 51 79 16 16  
[contact@adaes44.org](mailto:contact@adaes44.org)  
<http://www.adaes44.fr/>



**Adaes44**  
Direction générale  
Rapport 2021





# Dispositif hébergement éducatif diversifié MECS Les Amarres

2021 |

## SOMMAIRE

---

### INTRODUCTION

#### I. ACTIVITE

##### 1.1. Eléments statistiques de l'activité hébergement

- 1.1.1. Nombre de journées réalisées
- 1.1.2. Suivi des jeunes en hébergement
- 1.1.3. Admissions, sorties, demandes et durée d'accompagnement

##### 1.2. Eléments statistiques de l'activité aux ateliers

- 1.2.1. Chiffres et activité
- 1.2.2. Accompagnement scolaire

##### 1.3. Focus santé

- 1.2.2. L'accompagnement sanitaire
- 1.2.3. L'accompagnement psychologique

#### II. FONCTIONNEMENT

##### 1.1. Une année en distanciel

- 1.2.4. Les réunions pour maintenir le lien
- 1.2.5. La gestion complexe du parc immobilier

##### 1.2. Travailler en partenariat entre inclusion et décroisement

- 1.2.6. Une pratique de travail en réseau
- 1.2.7. Le dispositif de l'« Entre2 »

### CONCLUSION



## INTRODUCTION

**98,78 % de taux d'occupation**  
**20 demandes d'accueil sur le dispositif hébergement**  
**7 entrées**  
**5 sorties**  
**21 jeunes suivis en hébergement**  
**13 jeunes suivis sur les ateliers**  
**302 accompagnements sanitaires réalisés**

**La MECS Les Amarres** accueille au sein de son Dispositif Educatif d'Hébergement Diversifié 15 jeunes garçons et filles, âgé(e)s de 13 à 18 ans relevant d'une mesure de placement judiciaire ou administrative. (au titre de l'enfance en danger article 375 du code civil ou accueil provisoire) avec 14 places pour le compte des services de l'ASE et 1 place dans le cadre pénal (au titre de l'ordonnance de 45) pour le compte de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ).

Un accueil est possible pour les jeunes âgé(e)s de 18 à 21 ans selon les conditions prévues par l'article L222-5 du code de l'action sociale et des familles. Un Contrat Jeune Majeur (CJM – à la demande du jeune par accord des services du Conseil Départemental). Dans le cadre pénal, une Mise Sous Protection Judiciaire (MSPJ) permet le prolongement d'accueil de jeunes au-delà de la majorité. Une mesure de Protection Jeune Majeur (PJM) permet un placement après 18 ans tout comme une mesure judiciaire éducative avec module optionnel « placement ».

Par arrêté du Préfet de la Région Pays de la Loire, l'établissement a vu son autorisation renouvelée en date du 12 décembre 2018 pour 15 ans, soit jusqu'au 3 janvier 2032.

Le prix de journée a évolué de 234,79 euros en 2020 à 243,05 euros en 2021.

La MECS Les Amarres étudie les saisines par ordre d'arrivée selon les dates avec pour objectif d'honorer au mieux l'occupation des 15 places, au-delà de la répartition de principe ASE / PJJ. Nous étudions avec sérieux chaque dossier dans le cadre d'une procédure d'admission. Cette évaluation est réalisée dans un souci d'objectivation pour le jeune concerné et sa famille tout en vérifiant une certaine compatibilité avec la situation des autres jeunes accueillis au titre de l'intérêt collectif puis du vivre ensemble. Il est ici une responsabilité de l'établissement dans l'évaluation des risques (adaptation de l'accompagnement et du projet du jeune au dispositif) selon le profil des mineurs et jeunes majeurs que l'on souhaite nous confier.



**ESTUAIRE (foyer)** : 7 jeunes accueillis dont 6 au sein du foyer éducatif. Le 7<sup>ème</sup> au sein d'un studio à proximité qui est intégré à la vie quotidienne de la structure.

**CAP (service d'accompagnement en logement extérieur)**: 8 adolescent(e)s accueillis en studios, Résidence sociale, FJT, suivis dans le cadre d'un accompagnement éducatif visant une autonomie progressive du jeune.

Au-delà de ces 15 places, **1 place en studio relais** attendant aux ateliers de l'HORIZON permet un accueil temporaire pour des solutions d'hébergement d'urgence ou spécifique en interne. Cette place vaut également dans le cadre d'une expérimentation « relai éducatif temporaire inter –établissements » validé par le CD 44. Cette convention permet à un établissement de confier très provisoirement un adolescent à un autre établissement (Tréméac – Adaes44 Jaunaie et Amarres – Etape Jeunes).

Nous disposons d'une **famille ressource** située à Pontchâteau qui permet l'accueil de jeunes les week ends et/ou en période de vacances scolaires offrant un temps « hors les murs de l'institution » et dont l'hébergement en famille reste délicat. Enfin nous disposons d'une **caravane** qui permet un hébergement spécifique au sein d'un camping et/ou pour des temps de transfert lors des vacances d'été.

**HORIZON (ateliers)** : Accueil de jeunes en situation de décrochage scolaire ou professionnel qui bénéficient d'une mesure de protection de l'enfance. Une équipe éducative et technique se mobilise avec des temps d'accompagnement individualisé et personnalisé, au-delà de la dimension groupale. Un partenariat avec l'Education nationale et le Conseil départemental est effectif via l'accueil de mineurs dans le cadre d'un parcours particulier. Un accueil est également possible par conventionnement dans le cadre du réseau Protection de l'Enfance ateliers de remobilisation.

# I. ACTIVITE

## 1.1. Eléments statistiques de l'activité hébergement

### 1.1.1. Nombre de journées réalisées

**Le taux d'occupation** d'hébergement pour l'année 2021 attendu à hauteur de 95% a été honoré à **98,78%**. Le faible taux de rotation entre les entrées et les sorties explique ce résultat. Nous avons été autorisés à l'accueil d'un seizième jeune afin d'occuper la place PJJ vacante en date du 3/09/2021. (Sera effectif jusqu'au 24/01/2022).

Le nombre de **demandes d'admission** a été de **20** dont 10 issues des services de la PJJ.

7 admissions (5 ASE et 2 PJJ) et 5 sorties (4 ASE et 1 PJJ) au sein du dispositif, durant l'année.

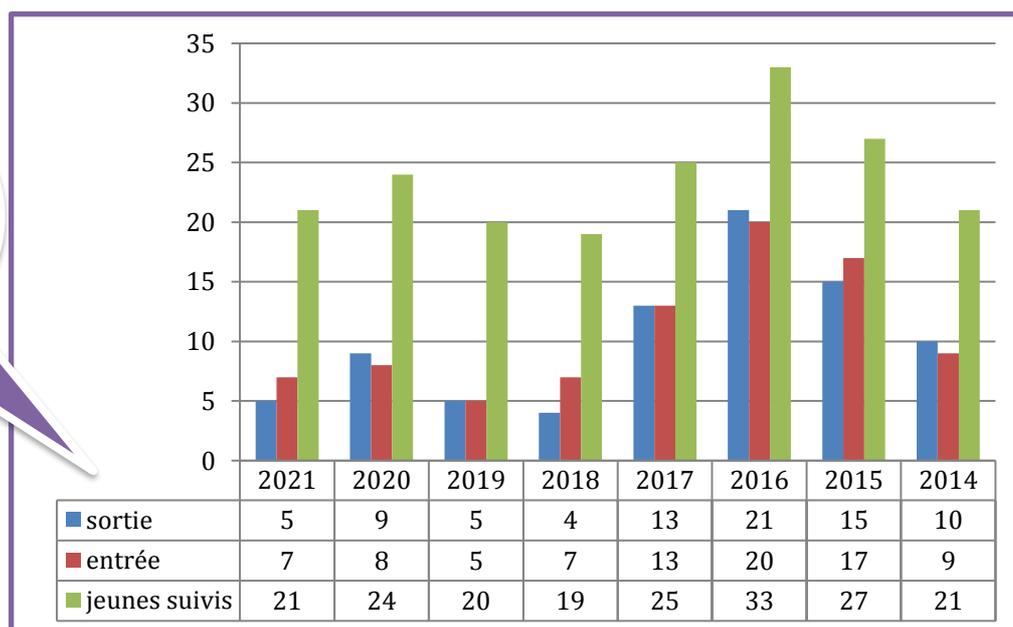
Nous réalisons un total de **5408 journées** pour un résultat attendu de **5201** journées soit **207 journées supplémentaires**.

*5128 journées réalisées pour le Conseil départemental (4855 attendues donc + 273) et 280 journées pour la PJJ (347 attendues donc -67).*

**Ainsi globalement pour un taux d'occupation attendu à hauteur de 95% depuis le 1<sup>er</sup> janvier, celui - ci est de 98,78 % pour l'année 2021.** (74,38% en 2016 pour un taux attendu à 90%, 84,37 % en 2017 pour un taux attendu à 95%, 98,21 % en 2018 pour un taux attendu à 95%, 95% pour un taux attendu à 95% en 2019 et 92,15% en 2020). **Ainsi l'activité hébergement présente un solde financier positif de 50 068 euros.**

### 1.1.2. Suivi des jeunes en hébergement

Nombre de jeunes entrés, sortis et suivis en hébergement sur les 8 dernières années !



► **Nombre de jeunes suivis en 2021 : 21**



Adaes44  
Direction générale  
Rapport 2021

Jeunes confiés directement par le Juge (Cadre pénal)	2 (TJ 44 Nantes - PJM - OPP)
Jeunes confiés par la DGS 44 – services ASE	19 * (1 AP, 14 AE dont 1 MNA, 4 CJM) Evolution en cours d'année par transformation des mesures en 3 CJM et 1 DAP

\*AE Assistance Educative – TA Tutelle d'Etat (MNA) – AP Accueil Provisoire - TJ Tribunal Judiciaire - CJM Contrat Jeune Majeur - PJM Protection Jeune Majeur – DAP – Délégation d'Autorité Parentale, OPP Ordonnance de Placement Provisoire

Pour les **16 jeunes suivis** au 31/12/2021 :

- **43,75 %** des situations sont judiciarisées
- **6,25 %** des situations font l'objet d'un placement dans le cadre pénal
- **43,75%** des jeunes accueillis bénéficient d'un CJM
- **25%** des jeunes suivis bénéficient d'une notification MDPH

La MECS accueille **5 filles et 11 garçons**.

### 1.1.3. Admissions, sorties, demandes et durée d'accompagnement

#### Admissions

**7 jeunes ont été accueillis en 2021**

Origine des accueils		
TJ / DGS Nantes Agglo Nord	1	Décision judiciaire
TJ / DGS Pays de Retz	1	Décision judiciaire
TJ / DGS Nantes Agglo Sud	1	Décision judiciaire
TJ/ DGS St NAZAIRE	2	Décision Judiciaire
<b>TJ/ PJJ Nantes</b>	2	Décision judiciaire
Judiciaire ASE / Judiciaire PJJ		

**42,85 %** des jeunes accueillis en 2021 dépendent judiciairement du **bassin nazairien**.

#### Sorties

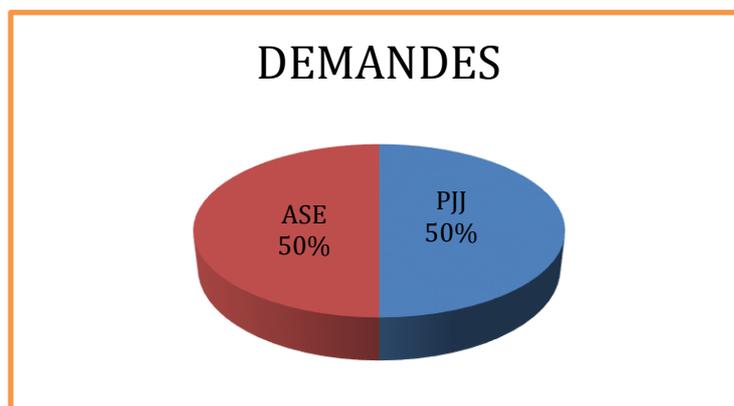
**5 jeunes ont quitté le dispositif d'hébergement**

(10 en 2014 – 15 en 2015 – 21 en 2016 - 13 en 2017 – 4 en 2018 – 5 en 2019 et 9 en 2020)

Situation à la sortie :

Confié aux grands parents	<b>1</b>
Orienté en établissement spécialisé	<b>3</b>
Obtention d'un logement autonome	<b>1</b>

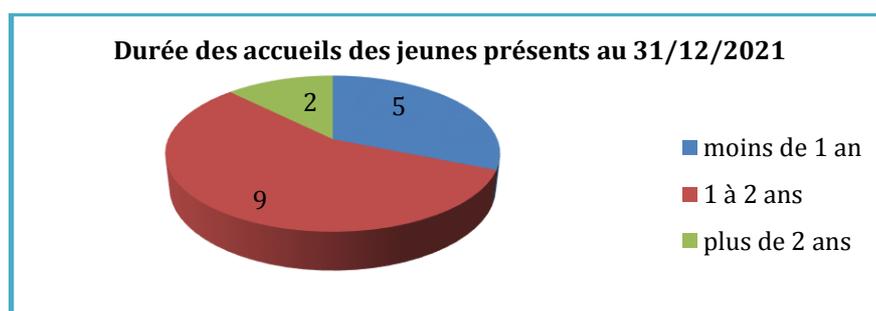
## Demandes d'accueils



**20 demandes d'accueil** sur le dispositif d'hébergement en 2021 soit une moyenne de 1,6 par mois.

- **10 demandes émanant des services de la PJJ** soit **50 %** des sollicitations. 1 réponse favorable avec accueil. 7 réponses négatives car place occupée. 2 refus pour demande d'urgence PEAT Nantes et Paris.
- **10 demandes émises par les services de l'ASE du territoire** soit **50 %** des sollicitations. 5 jeunes admis sur le dispositif hébergement. 1 demande erronée car placement demandé dans le cadre pénal. 1 demande de ASBL hors plateforme. 1 demande avec contre-indication à résider sur la ville de St Nazaire suite agression antérieure du jeune. 1 réponse négative pour un jeune placé à ASBL sans papiers à 3 mois de la majorité. 1 réponse négative pour non-adhésion du jeune et de la famille au placement, CER envisagé par le JE et intolérance à la vie collective.

## Durée d'accompagnement / placement

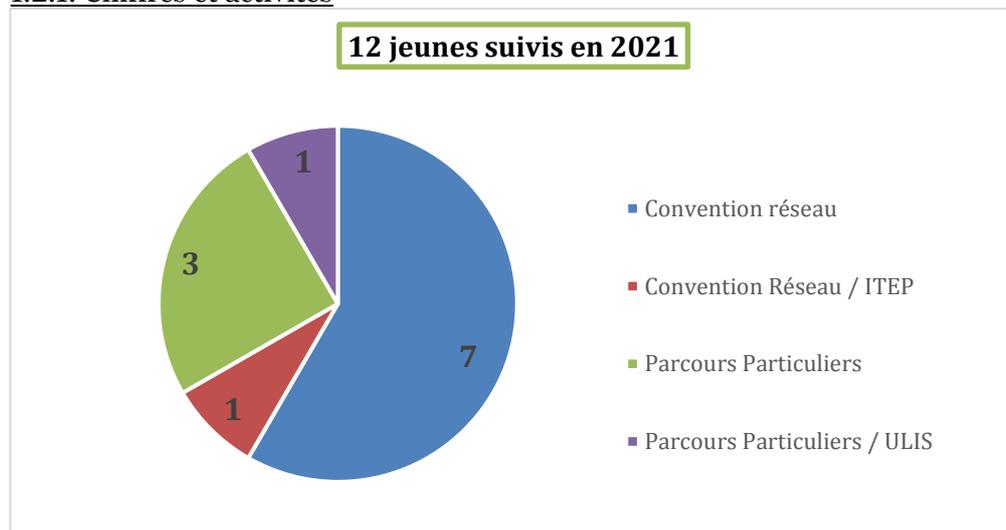


La durée d'accueil la moins importante est de **5 mois**. La plus importante est de 4 ans et 10 mois.



## 1.2. Eléments statistiques de l'activité aux ateliers

### 1.2.1. Chiffres et activités



#### Accueil de 12 jeunes sur l'année 2021, dont :

- 8 jeunes accueillis dans le cadre d'une convention réseau MECS : dont 1 jeune accueilli en support d'un accueil ITEP, 7 situations sans autre dispositif en soutien.
- 4 jeunes accueillis dans le cadre d'un parcours particulier : dont 1 jeune accueilli en soutien au dispositif ULIS, en attente d'une affectation IME et 3 jeunes suivis par le SEAD de St Nazaire, dont 1 jeune accueilli en soutien au dispositif classe relais et les autres sans autres dispositif en soutien.

5 jeunes ont été accueillis en continu sur l'année 2021, 3 jeunes sont sortis du dispositif en février lié à une orientation sur un autre lieu de placement. Nous constatons un **fort taux d'absentéisme** pour les jeunes orientés par le SEAD.

Nous accueillons des jeunes avec des orientations médico-sociales (IME/ITEP).

#### Activités réalisées

- Sport : sorties VTT, balades bord de mer,
- Bois : réalisation d'objets en bois type chaises,
- Soudure : initiation à l'usage du poste à souder
- Potager : mettre en place une petite culture avec des semis de légumes, entretien du jardin, semer des fleurs, achats en magasin...
- Cuir : développement de cet atelier par l'investissement d'outils ; conception de porte-clés, pochettes,
- Poterie : réalisation de cache-pots / plantes,
- Sorties culturelles

#### **Projet d'auto-financement sorties**

- 3 jeunes des ateliers ont réalisé des objets (chaise en bois, porte-clés en cuir et plants de légumes) à mettre à la vente (en interne) afin de financer une sortie en bateau à la Roche-Bernard ainsi qu'une sortie quad à St-Brévin les Pins. La démarche fut très satisfaisante pour les jeunes, qui se sont « payé » les sorties « loisirs » qu'ils avaient choisies.



## Accompagnement dans les projets professionnels

- En 2021, nous avons accompagné à plusieurs reprises des jeunes dans la cadre de **stages d'observation** ; ceci nous permet en parallèle de développer un partenariat avec certaines entreprises du territoire nazairien.
- **Place ô gestes** : nous avons proposé en novembre à 4 jeunes de participer à ce forum des métiers : tous ont été absents sans raisons réelles ; force est de constater que lorsque nous proposons une sortie avec plusieurs jeunes, cela peut en freiner, et de faire quelque chose de nouveau, peut aussi en freiner certains, de surcroît.
- **Visite des plateaux techniques de l'AFPA** à Saint-Nazaire : seul un jeune a pu y participer ; l'information de cette date nous a été communiquée trop tardivement pour y inscrire d'autres jeunes.

## Temps de prévention

- Participation avec les jeunes du foyer à un temps de prévention autour des médias, des fake news. Les jeunes des ateliers ont eu beaucoup de difficultés à s'y inscrire, seul un jeune y a participé, sur la moitié du créneau seulement. Le fait d'être en présence d'un groupe qui se connaît bien n'a pas permis à ce jeune de se mettre à son aise et de profiter de ce temps de prévention.

## Camps

Estuaire : un professionnel des ateliers a accompagné le groupe de jeunes de la MECS l'Estuaire sur un camp à la montagne sur 6 jours ; ceci a permis de se rencontrer différemment avec les jeunes dans un contexte de vacances, dans un nouvel environnement.

Les conséquences inhérentes aux règles sanitaires COVID ont provoqué :

- La suspension d'un regroupement festif en fin d'année,
- L'annulation de plusieurs sorties culturelles,
- La non-réalisation de certaines activités soumises à l'obligation de vaccination,
- De la réticence de la part des entreprises concernant des stages,

## Temps d'équipe

### Temps cliniques

- Un temps par mois voir tous les 2 mois ont pu avoir lieu avec la psychologue afin d'aborder certaines situations sur un plan plus clinique.

### Analyse de la pratique

- Les groupes d'ADP ont été réduits en nombre de participants ce qui a permis d'aborder plus facilement des situations qui concerne notre service.

### Formations spécifiques

- Un moniteur-éducateur a bénéficié d'une formation de deux jours autour du travail du cuir, et d'une semaine autour de la soudure afin de développer ces deux supports aux ateliers.



**Commission atelier** : Une commission a été proposée dès la rentrée de septembre 2021 avec les salariés des ateliers ainsi que des autres services afin d'échanger sur les attentes des ateliers, des possibilités d'évolution des supports...

## Partenariat et organisation transversale en interne

**Equipe du foyer de l'Estuaire / service du Cap** : un lien hebdomadaire avec les ateliers est réalisé afin de s'informer mutuellement des informations nécessaires concernant les jeunes accueillis respectivement dans nos services ; un temps de réunion tous les 15 jours a lieu afin de poser les situations des jeunes accueillis.

**Educateurs référents du SEAD** : un lien téléphonique ou par mail avec les services de milieu ouvert est réalisé afin de se tenir informé sur les situations des jeunes que l'on accompagne ; des temps de rencontre sont régulièrement programmés avec le jeune et sa famille, afin de faire du lien avec la mesure éducative et une continuité dans l'espace familial.

**Rencontre avec l'équipe d'Opellia de l'association « La rose des vents »** autour de la prévention des addictions ; cette rencontre vise à s'identifier afin de mieux s'interpeller au besoin.

### **Ateliers de remobilisation du réseau 44 :**

- Un lien privilégié subsiste avec les **ateliers DESACT44 de Linkiaa** du fait de sa position géographique à St-Nazaire. Un projet d'atelier commun avec une fréquence hebdomadaire est né milieu 2021, afin de faire profiter les jeunes de nos structures respectives et de nos compétences mutuelles. Des essais ont eu lieu sur 3 séances entre octobre et décembre 2021. Plusieurs constats ont été fait : difficultés de définir un créneau et un support qui intéresse les mêmes jeunes (disponibles sur ce créneau) ; un atelier a eu lieu autour du travail du cuir et deux autour du bois. Pour les 3 créneaux nous n'avons pas pu faire l'unanimité dans le choix du support auprès des jeunes, certains jeunes ont dû participer à des activités où le manque d'intérêt était marquant. Les jeunes accueillis n'arrivent pas toujours à venir pour des activités qu'ils choisissent, nous avons décidé de ne pas poursuivre ce partenariat sous cette forme. L'idée première étant d'obtenir l'adhésion des jeunes au support. Suite à ce bilan, nous avons décidé de faire vivre ce partenariat d'une manière plus ponctuelle, avec des sorties ciblées.
- Un projet en soudure a été initié avec un jeune des ateliers ; l'idée d'aller dans un atelier de soudure du réseau (avec **l'Etape 44**) et de réaliser une pièce. Malheureusement, nos plannings respectifs ne nous ont pas permis de le réaliser sur 2021.
- Des rencontres avec l'équipe de **la Mobilisation de la Jaunaie** ont eu lieu en 2021 autour d'échanges de pratique : s'informer des projets en cours ou en perspectives ; échanger sur la manière d'accompagner ce jeune public, échanger autour de l'organisation du travail au sein de l'équipe (en fonction des compétences de chacun, des ETP...)
- Des **rencontres des ateliers du réseau** ont été pensées en 2021 afin de se rencontrer entre professionnels, de visualiser les ateliers de chacun, d'échanger sur le mode d'accompagnement et l'organisation interne ; ceci dans la perspective de s'interpeller plus aisément entre partenaires. Les rencontres auront lieu courant 2022.



## Relations avec les familles

Nous avons été très en lien avec les parents des jeunes accueillis aux ateliers : contacts téléphoniques à chaque absence du jeune, parfois des temps informels lorsqu'ils viennent récupérer leur enfant, nous laissant ainsi l'occasion de mettre en avant les avancées dans l'accompagnement. Des temps de bilan sont régulièrement proposés afin de se poser avec le jeune et s'appuyant du bilan voire les perspectives d'évolution des ateliers (sous forme d'objectifs). La finalité étant que le jeune comprenne que les personnes qui l'accompagnent œuvrent avec un même objectif : l'évolution de la situation.

→ Afin de **développer un atelier horticole**, (plus d'espace et aller vers l'extérieur) nous avons rencontré le responsable du Jardin des Forges à Saint-Nazaire dans un premier temps. Leur proposition (venir ponctuellement, moyennant une prestation payante de ferme pédagogique) ne s'est pas accordée à la nôtre (« coups de mains » réguliers / ponctuels sur site pour aider les bénévoles dans les cultures, le soin aux animaux, l'entretien des habitats pour les bêtes...). Une rencontre a également eu lieu avec la **maison de quartier de Prézégat** « le local » qui détient une très grande parcelle ; au moment de la rencontre, la parcelle n'était pas cultivable, le terrain était resté en friche pendant plusieurs années, les animateurs devaient relancer le projet auprès des habitants du quartier pour initier une nouvelle dynamique et que l'idée d'un jardin partagé renaisse. En parallèle, la possibilité de profiter des **jardins de l'IME Marie Moreau** se travaille, mettant en standby les deux autres projets ; la personne s'occupant des jardins partagés a été absente jusqu'à la fin d'année 2021, repoussant tout début de partenariat.

### 1.2.2. L'accompagnement scolaire

**Education nationale** : Notre lien partenarial avec la **coordinatrice de la plateforme des décrocheurs scolaires de Loire Atlantique** est bien installé : des rencontres régulières ont pu se faire pour réaliser des bilans intermédiaires des parcours particuliers (à chaque trimestre) ; un lien téléphonique nous a permis de répondre rapidement à l'évolution de certaines situations. Madame Monnier a bien considéré nos difficultés de recrutement pour les remplacements au sein de l'équipe, elle a de fait proposé peu de jeunes pour l'accueil aux ateliers.

Vu que nous proposons un accueil spécifiquement individualisé (étant le seul à proposer ce type d'accompagnement sur le secteur de Saint-Nazaire), elle nous a orienté des profils bien spécifiques de jeunes (avec des grandes difficultés de comportement en groupe ou très éloignés du milieu scolaire, de tout autre espace que celui du domicile d'une manière plus générale). Nous sommes également très en lien avec la **référente classe relais** du Lycée Brossaud Blancho. Cette année un jeune a obtenu son CFG via les ateliers.

## **1.3. Focus santé**

### 1.3.1. L'accompagnement sanitaire

**L'infirmière** intervient de manière transversale sur la MECS à 0,40 ETP le mardi et le jeudi, soit 14h de présence hebdomadaire au sein du foyer, du CAP et des ateliers Horizon. Elle intervient également sur le dispositif « Entre2 » à 0,20 ETP le lundi.

L'infirmière exerce en complément des autres acteurs de la prise en charge des jeunes accueillis. Elle a un rôle de conseil en santé, hygiène, auprès de l'ensemble des professionnels de l'établissement.



Elle accompagne chaque jeune accueilli dans sa prise en charge globale et évalue tout au long de son accueil son besoin sur le plan sanitaire, notamment :

- Bilan infirmier lors de l'admission puis assure le suivi tout au long de l'accueil,
- Coordination du parcours de soins des usagers,
- Lien avec le médecin traitant et le(s) médecin(s) spécialiste(s) nécessaire au maintien de la santé du jeune,
- Partenariat avec la psychologue pour assurer le lien avec les professionnels du secteur psychologique et pédo psychiatrique ou psychiatrique,
- Education à la santé par le biais d'actions collectives, d'accompagnements individuels, de partenariat avec les acteurs de la prévention externe,
- Orientation vers des partenaires extérieurs si nécessaire (planning familial, sage-femme, médecins spécialistes...)
- Transmission des données au médecin référent de la Protection de l'Enfance du Département.
- Participation à l'élargissement du réseau de santé protégée en faveur des enfants qui bénéficient d'une mesure de protection, au comité technique.
- Assure une veille sanitaire au sein de la structure,
- Accompagnement aux rendez-vous de santé dans le cas de situations particulières.

L'infirmière assure également la continuité des soins dans la gestion des traitements médicaux, des soins d'urgence et techniques en relation avec les services des urgences ou du centre hospitalier, de l'infirmière scolaire...

Disponible avec ou sans rendez-vous avec les jeunes confiés, elle peut être en lien avec les familles dans le respect de la confidentialité des informations transmises par le jeune. L'équipe éducative reste l'interlocutrice privilégiée des familles.

Le contexte sanitaire lié à la COVID 19 a nécessité une adaptation des pratiques au sein du collectif (procédure d'isolement, dépistages réguliers des jeunes et du personnel, gestion des vaccinations). Un lien a été effectué avec les services de l'ARS et du service de santé du département sous couvert de la direction afin de pouvoir réaliser des tests antigéniques auprès des jeunes et pour l'obtention de sa carte CPS permettant ainsi d'insérer les résultats dans le SI-DEP. Cette disposition a permis de limiter les déplacements en laboratoire et/ou de faire intervenir un infirmier libéral.



## Concernant les objectifs de l'année

### **Elargir le réseau partenaire (notamment via santé protégée)**

Nous avons dû faire face à la difficulté de trouver des médecins acceptant de collaborer via le dispositif « santé protégée ». Ainsi 5 jeunes sur 7 au foyer ont pu bénéficier de leur Consultation Médicale Annuelle. En effet le nombre de place santé protégée reste limité du fait que certains médecins n'ont pas la capacité d'accueillir de nouveaux patients. Priorité a été mise sur les jeunes ayant des besoins spécifiques. Intégration dans le système informatique des jeunes bénéficiant de ce dispositif.

3 jeunes ont ainsi été accompagnés dans des parcours de soins spécifiques en psychomotricité, ergothérapie, évaluation WICS (en cours).

### **Collaborer avec les acteurs de prévention du secteur**

Ces actions ont été proposées par la cheffe de service mais le temps infirmier limité n'a pas permis la mise en œuvre de ces actions.

L'arrivée de l'infirmière au sein du dispositif « Entre2 » a permis une mise en relation facilitée avec notamment le dispositif TAPAJ de OPPELIA la Rose des vents.

### **Accompagner la régularité de la prise en soin des usagers**

Mise en œuvre d'un tableau mensuel des accompagnements médicaux en affichage dans les locaux du foyer et création d'une fiche individuelle de prise en soin dans le classeur de chaque jeune.

Un répertoire des praticiens a été créé concernant chaque situation de jeune et tenu à jour.

Un classeur de suivi santé a également été mis en place au service du CAP pour les jeunes de ce service.

Création d'une base de données répertoriant l'ensemble des rendez-vous médicaux réalisés et à venir.

L'année 2021 a permis de mieux positionner la fonction soignante au sein de la MECS avec une meilleure visibilité des missions. Cet aspect a été travaillé en équipe lors d'une réunion de fonctionnement. La coordination et le suivi des soins ont été la principale mission en étroite collaboration avec le dispositif « santé protégée ». La gestion sanitaire en lien avec l'épidémie de coronavirus a été importante, 3 jeunes ont été diagnostiqués positif en 2021. L'équipe éducative a pu ainsi s'appuyer de la fonction infirmière avec l'intérêt du travail d'équipe. Un travail a pu être réalisé de manière ponctuelle par un accompagnement autour des problématiques du sommeil et de l'alimentation pour deux jeunes des ateliers.

## Les objectifs 2022

- Poursuivre l'intégration des jeunes dans le dispositif « santé protégée »,
- Mutualiser certaines actions avec la psychologue de l'établissement,
- Continuer d'améliorer les outils pour faciliter la prise en charge sanitaire des jeunes.



## Accompagnement sanitaire des jeunes confiés, par l'équipe éducative et/ou l'infirmière de l'établissement.

Période du 1<sup>er</sup>/01/2021 au 31/12/2021

	CAP (8/9 jeunes)	ESTUAIRE (7 jeunes)	TOTAL
Médecin traitant/SOS	8	49	57
Psychiatre Psychologue (externe) CMP	10	23	33
Echographie / Radio IRM Scanner	1	3	4
Dentiste	7	10	17
Ophthalmologue Orthoptique Opticien	2	11	13
Kinésithérapeute		25	25
Socio Esthéticienne	3	5	8
Orthodontie Stomato	4	17	21
Orthophonie		22	22
Hypnotiseur	1		1
Ostéopathe	2	5	7
Addictologie	7	2	9
Dermatologue		1	1
Pédiatre		1	1
Sage - femme	1	1	2
PMI / suivi grossesse	4		4
Planning familial Parentalité	2	4	6
Labo analyse	2	10	12
Ergothérapeute		1	1
ORL		2	2
Hospitalisation		1	1
Diététicienne	2	1	3
Pneumologue		1	1
Anesthésie	1	1	2
Gastroentérologue		2	2
Podologue Orthopédiste		3	3
TEST COVID/Vaccins	1	40	41
URGENCE CH	1	2	3
<b>TOTAL</b>	<b>59</b>	<b>243</b>	<b>302</b>

### 1.3.2. L'accompagnement psychologique

- Temps de **psychologue 0.45 ETP**.  
Temps de présence les mardi et jeudi.

#### Rappel des missions du psychologue

##### auprès des adolescents accueillis

- Lecture des dossiers des demandes d'admission et échanges avec l'équipe.
- Entretien de préadmission si possible, en équipe ou en individuel.
- « Protocole » présenté au jeune lors de son admission : 3 rencontres à prévoir avec la psychologue (un entretien de présentation suite à son arrivée, un 2<sup>ème</sup> avant la synthèse du 2<sup>ème</sup> mois, un autre avant la concertation d'échéance de la mesure).

Il s'agit de favoriser la création d'un lien de confiance, dans un cadre précisé dès le 1<sup>er</sup> entretien. Ce dernier est proposé au sein d'un bureau au service. Les suivants peuvent avoir lieu sur le collectif, au bureau, sur l'extérieur, selon l'évaluation du niveau de contenance nécessaire, et selon les problématiques.



### Auprès des familles

Proposer une ou plusieurs rencontres avec les familles afin de recueillir des éléments de l'histoire, les relations familiales, les positionnements de chacun.  
Possibilité d'entretiens psycho-éducatifs, ainsi que d'entretiens de médiation parent(s)/enfant.

### Auprès de l'équipe

Présence aux différentes réunions pour :

- Contribuer à l'analyse de la problématique du sujet, voire du fonctionnement familial (Qu'est-ce qui se rejoue des liens familiaux au sein de l'institution ? dans les relations avec les pairs ? les adultes ? ...)
- Identifier les enjeux pour le jeune et sa famille liés au placement
- Apporter un éclairage complémentaire et distancié du quotidien
- Favoriser une prise de recul nécessaire à chacun dans son exercice professionnel.

Possibilité de temps individuels quant à une situation particulière.

Une rencontre avec chaque stagiaire intervenant au sein de la structure est prévue pour aborder les missions du psychologue, ainsi qu'un temps d'échanges commun aux divers stagiaires (2 entretiens en individuel cette année).

Participation aux « commissions des conduites violentes » (une en 2021).

Des temps de coanimation avec la cheffe de service ont eu lieu autour de certains thèmes abordés en réunion de fonctionnement (par exemple les troubles psychiques).

Animation de temps cliniques : proposé 1 fois / mois, le 1<sup>er</sup> mardi du mois pour les professionnels de l'Estuaire de 14h à 15h, le 1<sup>er</sup> jeudi du mois pour ceux du CAP (10h-11h), un jeudi/mois de 9h à 10h pour l'Horizon :

- 8 réalisés avec l'Estuaire
- 7 avec le CAP
- 7 avec l'Horizon

Dans l'ensemble, sont abordés les situations des adolescents, ou des thèmes se rapportant à des problématiques rencontrées. Des questions individuelles mais aussi collectives sont amenées. Des interrogations autour de comment faire contenance pour des jeunes souvent éparpillés psychologiquement, ou des notions plus précises comme la séparation, la violence, les consommations de drogue...etc. Ces temps permettent de croiser les regards et donc de pouvoir entendre que l'adolescent peut fonctionner différemment selon les personnes, les pairs présents..., et tend à favoriser un recul sur la situation, ou encore permet de réfléchir à de nouvelles hypothèses de travail.

La récurrence des situations abordées permet de mesurer l'ampleur que prennent certaines problématiques, et de réaliser les questions qui traversent l'équipe. Des supports comme de courtes vidéos ou textes ont pu être utilisés pour aborder la théorie de l'attachement, les troubles psychiques.

### Les entretiens :

Lectures de dossiers pour demande d'admission.  
Entretiens de préadmission quand possibilité.

Entretiens jeunes :

### L'Estuaire :

Sur 8 jeunes présents sur l'Estuaire courant 2021, environ 32 entretiens ont été réalisés. 4 entretiens prévus n'ont pas eu lieu. 2 jeunes ont un suivi régulier depuis



leur arrivée (1 rdv / mois) ; 2 d'entre eux sont plutôt réticents aux rencontres formelles : un des jeunes n'a été rencontré que de manière informelle et un autre n'a accepté que les entretiens prévus par le protocole. Un jeune a été orienté et accompagné vers un suivi extérieur.

Des entretiens ont lieu dans la salle bibliothèque du collectif, ce lieu semble approprié (au sein du lieu de vie mais hors espace utilisé quotidiennement, la sonorisation permet la confidentialité) ; d'autres se font au service rue Cardurand, en voiture, ou lors de repas sur l'extérieur. Un entretien a eu lieu en présence de l'éducateur référent de l'adolescent afin de favoriser les échanges.

Des temps de présence sur le collectif ou lors d'activités et sorties permettent des observations et de favoriser le lien avec certains jeunes. Une prise de repères pour certains est nécessaire avant de pouvoir rencontrer de nouvelles personnes. Nécessité de travailler la sécurité, la contenance et de favoriser le lien, « aller vers », notamment pour les jeunes du collectif. La participation à certains temps favorise ces liens.

### **Le CAP :**

Parmi les 12 adolescents et jeunes adultes accueillis au CAP en 2021 :

- 2 suivis réguliers (un entretien/mois), dont 1 des jeunes n'est plus accueilli aux Amarres,
- 2 suivis avec des rencontres espacées,
- Pour les autres jeunes, des entretiens ponctuels ou un refus d'une rencontre suite aux 1ers RDV.

6 entretiens prévus n'ont pas eu lieu (généralement les jeunes accueillis au CAP préviennent de leur absence, même au dernier moment, ou demandent à reporter le RDV).

Des entretiens en présence d'un éducateur ont été réalisés, soit pour favoriser le lien (la présence de l'éducateur rend l'entretien moins menaçant pour le jeune, l'éducateur aide le jeune à formuler ou plutôt à initier sa demande), soit pour venir faire contenance et repositionner les espaces des uns et des autres.

Environ 35 entretiens ont été réalisés en 2021 avec des jeunes accueillis au CAP.

2 WISC-V réalisés afin d'évaluer le fonctionnement intellectuel, les potentialités (capacités et faiblesses) en vue éventuellement de constituer un dossier MDPH.

Des entretiens peuvent également se réaliser en présence du binôme infirmière/psychologue, avec un accent mis sur la santé, des inquiétudes de l'équipe, et pour faire le lien « psyché/soma ».

Concernant les orientations des jeunes : un relais a été réalisé pour une jeune vers le dispositif Silapsy. Des orientations vers des accompagnements spécifiques : psychiatre en CMP, psychiatre en libéral, psychologue spécialisée dans l'accompagnement du psychotraumatisme.

Le rôle des éducateurs est primordial pour porter l'espace psychologique, ces derniers sont les réceptacles des agirs, des confidences et des questionnements des adolescents, et peuvent saisir les occasions pour orienter vers le psychologue.

La participation à des sorties a été possible : une journée au camping à St Brévin, une journée à St Viaud, ou encore des temps spécifiques (Temps festif de Noël, temps spécifique au départ de jeunes) ont permis des observations dans un contexte différent, autre que le quotidien de la MECS (Relations avec les adultes, avec les pairs, comportements dans des lieux publics...).

**Entretiens avec les familles**, réalisés au service : 6 entretiens, pour 2 familles (pour un jeune accueilli à l'Estuaire, l'autre au CAP).

### **Entretiens avec des partenaires :**



Adaes44  
Direction générale  
[Rapport 2021](#)

Des points réguliers dans certaines situations avec les partenaires du soin (psychologue, psychiatre CMP, MDA, accompagnement pour évaluation MDPH, Silapsy).

Participation aux temps avec l'EMR.

Diverses participations : Groupe Ressource MDA, Groupe Santé des Adolescents, Réunion Psychologues en MECS, ADP psychologues Adaes44.

Concernant les colloques ou séminaires, participation à :

- La journée « Empowerment et résilience » (février)
- Un webinaire sur la radicalisation des jeunes (février)
- Colloque de la Revue L'Autre (27 et 28/05) en visioconférence
- Manipulation des extincteurs (juin)
- Séminaire MDA : « De la sidération à la considération », Éric Fiat (12/10)
- SST (2 et 3/11)
- ANMECS à St Malo (9 et 10 /11)
- Gestion du stress IREPS (1/2 journée en décembre)



## II. FONCTIONNEMENT

### 2.1. 2021 - Une année en distanciel !

Dans la continuité de 2020, l'année 2021 aura été marquée par l'usage du numérique avec la poursuite de nombreuses réunions en visioconférence rythmant ainsi les emplois du temps. De par la spécificité de son activité, la MECS Les Amarres n'a cependant pas vraiment eu recours au travail à distance. Les arrêts de travail liés au COVID ont quelques peu perturbé le fonctionnement des services et le principe de précaution via les règles sanitaires a entravé un certain nombre d'activités. De la fatigue a pu être ressentie chez bon nombre de professionnels.

#### 2.1.1. Les réunions pour maintenir le lien et certaines activités

Bon nombre de projets et d'initiatives ont été décalés cette année 2021, des rencontres partenariales ont été malmenées pour respecter les jauges sanitaires et des travaux ont été repoussés car les entreprises étaient en difficulté pour gérer l'absence de leurs personnels. La continuité pédagogique avec les établissements scolaires a pu se maintenir raisonnablement. Notre capacité à s'adapter a toutefois permis de se maintenir notamment en tentant de conserver au moins mal nos réunions qui font repère dans le fonctionnement de l'établissement. Les réunions de service, de fonctionnement, institutionnelles tout comme le maintien des séances d'Analyse De la Pratique ont toutes modifiées dans leur organisation. Le plan de formation prévu a pu se réaliser, les actions engagées pour la mise en œuvre de santé protégée se sont poursuivies. Deux études ergonomiques ont été réalisées via le GIST à l'ESTUAIRE puis au CAP.

#### 2.1.2. La gestion complexe du parc immobilier

Deux sujets nous préoccupent L'un concernant la recherche de nouveaux locaux pouvant accueillir les bureaux administratifs de la MECS puis le SEAD de St-Nazaire, le bâtiment actuel ne pouvant faire l'objet de travaux d'amélioration par le propriétaire. Le second relativement au souhait du propriétaire de vendre les ateliers que nous louons actuellement pour le service de l'HORIZON. Ces deux projets font l'objet d'échanges avec le Département. La réalité de l'activité immobilière sur le territoire de St- Nazaire rend de plus en plus complexe l'obtention de studios à louer tout comme de nouveaux locaux disponibles à trouver.

### 2.2. Travailler en partenariat entre inclusion et décroisement

#### 2.2.1. Une pratique du travail en réseau

Le profil des jeunes que nous accueillons sur la Maison d'Enfants relève de plus en plus de différents champs tels que le secteur medico-social, la santé, le handicap et nécessite une prise en charge inter-pluridisciplinaire. Le souhait d'une société plus inclusive notamment à l'école nous amène à l'heure du décroisement institutionnel à développer le travail en réseau et à travailler avec d'autres partenaires hors les murs de l'institution. Nous invitons régulièrement des partenaires extérieurs à présenter leurs dispositifs. Nous tentons également de participer au mieux aux différentes journées à thèmes ou colloques afin de nourrir les idées et nos pratiques.



Adaes44  
Direction générale  
[Rapport 2021](#)

Le Réseau Protection de l'Enfance ateliers de remobilisation, la charte de coopération des directeurs de structures sociales et médico-sociales en sont de bons exemples sur notre territoire.

### 2.2.2. Le dispositif de l' « Entre2 »

Du fait des politiques publiques encourageantes au profit des jeunes majeurs dans notre département, les jeunes accueillis au sein de la MECS tendent à solliciter la poursuite de leur accompagnement à majorité et restent de plus en plus longtemps sur le service du CAP. Pour les plus fragilisés d'entre eux, le dispositif partenarial ENTRE2 vient ici répondre à des situations loin d'être stabilisées.

Ainsi fin 2021, ce dispositif partenarial proposé par 4 partenaires Nazairiens accueille 4 jeunes avec 2 demandes en cours. 13 rendez-vous réalisés pour des jeunes âgés en Moyenne de 19,5 ans. Tous ont eu un parcours en protection de l'enfance.

Il est fort à parier que les 10 places soient rapidement occupées. Avec l'espoir de voir se poursuivre les financements assurés par le Conseil Départemental, l'Agence Régionale de Santé, stratégie pauvreté et la fondation Grellier de la fondation de France.



Adaes44  
Direction générale  
[Rapport 2021](#)

## CONCLUSION - PERSPECTIVES

Nous espérons tous que l'année 2022 puisse nous libérer des contraintes et conséquences de la crise sanitaire qui aujourd'hui encore contraignent notre fonctionnement et nos activités. Cela nous permettrait alors de nous concentrer sur les projets mis en souffrance. Un travail sera à réaliser pour conforter la nouvelle équipe quasiment renouvelée sur le foyer éducatif ESTUAIRE. Les travaux et projets d'améliorations au sein des structures vont se poursuivre.

En lien avec la Direction générale, le travail mis en œuvre sur le DUERP, les entretiens professionnels obligatoires liés à la formation et d'autres sujets visant à sécuriser nos fonctionnements dans le respect d'une réglementation qui évolue toujours prévoient de conforter encore davantage les professionnels dans l'exercice de leur travail.

La MECS Les Amarres répond aux attendus en termes d'activité lié à l'hébergement. Nous espérons poursuivre en ce sens. Une attention particulière sera accordée aux ateliers HORIZON par la création d'une commission transversale de travail ayant pour objet de penser collectivement les ateliers de demain, non seulement en termes de locaux mais aussi en termes d'activités.

Je souhaite ici remercier l'ensemble des personnels toutes fonctions confondues qui participent aux bons résultats de ce rapport d'activité et qui font de notre établissement une maison d'enfant reconnue et appréciée.

Laurent Chappuis,  
Directeur MECS Les Amarres

*Le 16 mai 2022*



**Adaes44**  
Direction générale  
[Rapport 2021](#)

